



SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES DÉLÉGATAIRES ET DES
CONCESSIONNAIRES

Exercice 2019
Évolution 2020-2021

DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIERES

ENERGIE.....	5
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE	6
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	10
DISTRIBUTION DE GAZ	12
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE	15
LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS.....	17
PARC FLORAL	18
TOUR EIFFEL	21
JARDIN D'ACCLIMATATION	24
CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE	26
PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)	29
PAVILLON PUEBLA.....	32
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE	34
SITE DE BAGATELLE.....	36
DEPLACEMENTS.....	37
PARCS DE STATIONNEMENT	37
STATIONS-SERVICES.....	47
EQUIPEMENTS SPORTIFS	49
ACCORHOTELS ARENA (AHA) - POPB.....	50
PISCINE SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON	52
EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS	57
THEATRE DU CHATELET	59
CARREAU DU TEMPLE	61
GAITE LYRIQUE	63
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES.....	66
LE LOUXOR.....	68
JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE.....	72
CENTRES PARIS ANIM'	74
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	78

PATRONAGE LAIQUE	81
MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS	83
GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN	84
GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE ...	86
GESTION DES MARCHES BATIGNOLLES ET TERNES	89
GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE	91
GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES.....	93
MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS.....	95
MARCHES AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL.....	98
MARCHES DE LA CREATION.....	101
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	103
PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	103
CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE	106
SERVICES FUNERAIRES	107
SERVICES EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	108
PARC FUNERAIRE ET CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE.....	112
CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....	116
PUBLICITE	118
COLONNES ET MATS PORTE AFFICHES.....	118
MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	120
LISTE DES CONTRATS.....	122

Ce rapport présente l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L 3131-2, L 3131-5, et R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP). Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2019. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 1^{er} janvier 2019, de **184 Délégations de Service Public** et de 26 concessions de services et de travaux, parmi lesquelles **8 sont concernées par le présent rapport** (renouvellement après 2016).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent **une des principales sources de redevances** perçues par la Ville de Paris. Ainsi, en 2019, les délégataires ont versé **106 M€** à la Ville, à comparer aux 314,0 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public, soit 39%. Les 8 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré **9,7M€** de redevance.

En parallèle, environ **47,8 M€ de participations publiques** ont été versées aux délégataires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service public imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2019, les délégations de service public les plus importantes en termes de **chiffre d'affaires** étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de 560 M€ et une redevance de 30,5 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de 355 M€ et une redevance de 8,0 M€ ;
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec un chiffre d'affaires cumulé de 167 M€ et des redevances de 44,5 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de 132 M€ et une redevance de 761 k€;
- la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 100 M€ et une redevance de 8,1 M€.
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 93 M€ et une redevance de 1,3 M€;

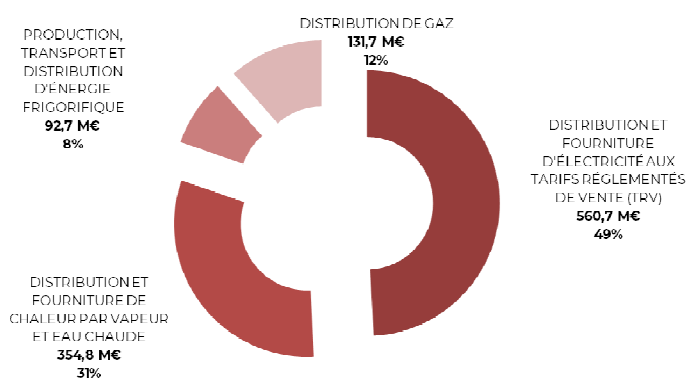
ENERGIE

Ce secteur regroupe **4 délégations de service public**.

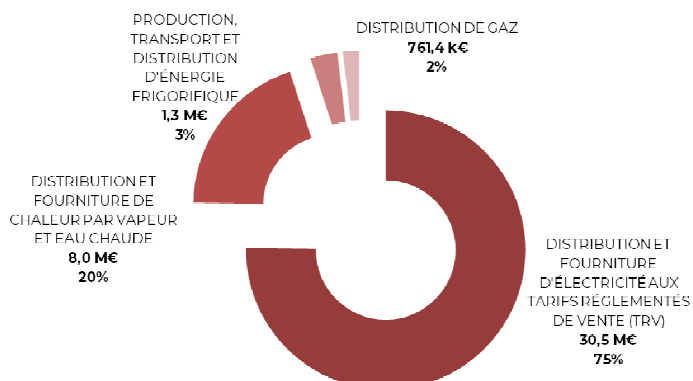
- La DSP relative à la **distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV)**, confiée à **Enedis (ex-ERDF) et EDF**,
- La DSP relative à la **distribution et la fourniture de chaleur** par vapeur et eau chaude, confiée à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)**,
- La DSP relative à la **distribution de gaz**, confiée à **GRDF**,
- La DSP relative à la **production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique**, confiée à **Climespace**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 139,9 M€	1 130,8 M€
Redevance	40,6 M€	40,8 M€
Participation de la Ville de Paris	86,3 k€	538,7 k€

Répartition CA 2019



Répartition redevance 2019



DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2019, le délégataire **Enedis** a dégagé **un chiffre d'affaires de 560,7 M€** dont :

- 534,2 M€ de recettes d'acheminement ;
- 16,0 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 10,5 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 534,2 millions d'euros (+2,1% % par rapport à 2018). Cette évolution s'explique par l'augmentation du tarif (+7,7% en juin 2019 et +1.49% au 1er Aout), peu compensée par la baisse des volumes acheminés (-4.4%) en raison de conditions météorologiques favorables notamment en hiver.

Les recettes de raccordement ont enregistré une forte hausse (+ 27%), s'expliquant notamment à travers les raccordements effectués dans le cadre du déploiement des mobiliers urbains de la Ville.

Le délégataire a versé une **redevance de 30,5 M€** au titre de l'année 2019, en baisse de 1,3 % par rapport à 2018 (30,9 M€).

En application du dispositif voté par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2018, la Ville a ainsi versé une participation de l'ordre de 540 k€ (montant 2019 en cours de confirmation)

	2019	2018
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	560,7 M€	550,0 M€
Redevances versées par le délégataire	30,5 M€	30,9 M€
Participation Ville de Paris	(0,54 M€)	0,54 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	74,4 M€	82,3 M€

Le résultat d'exploitation est en baisse de 9,8%. Ceci s'explique par une augmentation de 4,5% des charges d'exploitation qui passent de 558,0M€ en 2018 à 582,6M€ 2018 hors contribution à l'équilibre. Cette augmentation se justifie notamment par une hausse de 13% des dotations d'exploitation (97,9M€ en 2018 pour 110,8M€ en 2019) essentiellement répartie sur les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi qu'à une hausse de 3% du poste « consommations de l'exercice en provenance de tiers.

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers représentent les charges engendrées par les biens et services achetés à des tiers externes à l'entreprise comme le rachat d'énergie faisant suite aux pertes réseau, l'accès au réseau RTE et les divers achats de services et matériels. Les dotations d'exploitation représentent les charges se rattachant au cycle d'exploitation.

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2019, le réseau comptabilisait 4 879 km de réseau haute tension (HTA), dont 72 km ont été renouvelés en 2019, 4865 km de réseau basse tension (BT), dont 28 km ont été renouvelés en 2019, et 5036 postes de distribution publique composés de 5013 tableaux HTA dont 88 renouvelés en 2019.

Politique d'investissement et schéma directeur :

La Ville de Paris et Enedis ont signé en 2009 un avenant introduisant un schéma directeur des investissements se déclinant en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux partis en termes d'investissement.

Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de :

- Lutter contre les effets sur le réseau des crises estivales de chaleur ;
- Améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent)
- Développement des Smarts Grids dans le réseau.

Le PPI 2018/2021 porte essentiellement sur la suppression :

- Des JTRs (jonctions de transitions rubanées) à hauteur de 500/an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement coupables des incidents non exceptionnels et coupures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.
- Des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers à hauteur de 250/an.
- Des artères HTA les plus incidentogènes.
- Renforcement du réseau basse tension et renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.
- Renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa cru notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

En 2019, le délégataire a partiellement réalisé les objectifs contractuels (seulement 221/250 boîtes supprimées, étant précisé que l'objectif porte sur la moyenne de la période quadriennale et seulement 767 colonnes montantes traitées, contre 1000 prévu)

Clients et qualité du service : Le nombre d'utilisateurs du réseau est en légère augmentation (+0,2 %), passant de 1 614 743 en 2018 à 1 617 014 en 2019. En 2019, 73,4 % des utilisateurs de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (84,9 % en 2016).

Continuité de la distribution : Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 22,8 minutes en 2018 à 16,9 minutes en 2019. Cette forte baisse s'explique par la baisse importante de la part incident HTA du critère B (passant de 9,8 à 5,0 min/client) ainsi qu'à une légère baisse de l'impact des travaux BT sur les coupures (4,1 en 2019 contre 4,9 en 2018). Notons que l'objectif contractuel de 15 min n'est pas atteint.

Qualité des prestations de service aux utilisateurs :

- Délais de raccordement : Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple augmente de 23 % soit 37% mais respecte le délai imposé des 40 jours. Cela s'explique par un changement de méthode de comptage des délais.
- Accueil pour le dépannage : Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) se dégrade légèrement (86,9%) par rapport à 2018(90 %).

c) Politique tarifaire

Le Code de l'Énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 5 » sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2018 et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution est de +1,49 % au 1^{er} août 2019 après une évolution de +7,7 % au 1^{er} Juin 2019.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- Le TURPE représente 28 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- La fourniture représente 37% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- Les diverses taxes (TVA 15%, TCFE 5%, CSPE 12%, CTA 3%) représentent 36% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel. La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a été remplacée au 1^{er} janvier 2017 par la TICFE (elle-même renommée « nouvelle CSPE »). La nouvelle CSPE a augmenté par rapport à l'exercice 2018 à 22,1 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Les prix hors taxes et contributions des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, ont fortement augmenté au 1^{er} juin 2019 :

- +7,7% TTC en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- +7,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- +7,8 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes (en voie d'extinction, seulement 207 clients à Paris) ;
- +8,3 % en moyenne pour les Tarifs Verts (en voie d'extinction, seulement 13 clients à Paris).

d) Évènements marquants 2019

Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit

Les investissements bruts (tous financeurs confondus) continuent à augmenter en 2019, avec une hausse de 9,6 % par rapport à 2018. Depuis 2009, ce volume annuel d'investissements bruts a plus que doublé pour se situer à 137 M€ en 2019.

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers et des investissements réalisés à la demande de tiers. Ainsi, les investissements à la demande de tiers s'élèvent à 32,1M€ en 2019.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 38,0 M€ en 2019 contre 42,5 M€ en 2018, montant restant 26,6% au-dessus du prévisionnel.

Sur le Programme de Travaux Pluriannuel 2018-2021, le réalisé déclaré par Enedis dépasse le prévisionnel (+34,5%). Toutefois, l'âge moyen des réseaux basse tension (BT) reste une préoccupation et continue d'augmenter (+0.7 an pour le réseau BT soit 32.6 en 2019 et +0.3 an pour les transformateurs HTA/BT soit 24,8 ans) au vu des durées d'amortissements (40 ans). Notons une stabilisation de l'âge moyen du réseau HTA et des tableaux HTA (-0.1 an soit 31,8 pour le réseau HTA et -0.3 an soit 14,0 pour les tableaux), stabilisation découlant de la hausse des investissements sur ces postes ces dernières années.

DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024.

La CPCU, société au capital social de 27,6 M€ et détenue à 33,5 % par la Ville de Paris, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 494 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2019, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **354,7 M€**, soit -0,7 % par rapport à 2018 (357,3 M€), réparti comme suit :

- 265,8 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 88,9 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette stabilité du chiffre d'affaires s'explique principalement par des volumes vendus en baisse (4 100 GWh en 2018 et 4 057 GWh en 2019, étant précisé que ce dernier chiffre doit encore faire l'objet d'une confirmation par le délégataire) et un gel des tarifs (conformément à l'engagement du délégataire). Le nombre de clients baisse pour la première fois de 0,3 % (-15 clients) en même temps qu'une baisse des puissances souscrites de 1,23 % sous l'effet notamment d'ajustements des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation est de **-2,7 M€** (en baisse de 69 % par rapport à 2018). La baisse du résultat est due principalement à l'effet ciseau entre la stabilité des tarifs de vente aux usagers et la hausse du prix d'achat de la chaleur à la production, indexé sur les prix de marché. Le coût des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) se maintiennent à un niveau élevé de 8 M€ en raison de la hausse du prix de marché des CEE.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 8 M€** au titre de 2019, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2018 (7,8 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau par le Tarif Maximum Autorisé (TMA).

	2019	2018
Chiffre d'affaires (en M€)	354,7 M€	357,3 M€
Redevances versées par le délégataire	8 M€	7,8M€
Résultat net de la délégation	-2,7 M€	0,8M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2019, le réseau parisien compte 396 km (doublé aller-retour), stable par rapport à 2018. La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité du personnel en égout (risque de brûlure) et de l'intégrité des ouvrages sous terrain et demeure pénalisante au regard des performances énergétiques et économiques du réseau. Le taux de restitution des condensats remonte au niveau de 2017 pour s'établir à 44 % (40 % en 2018). Un nouveau plan a été présenté par la CPCU pour la période 2018-2021 qui prévoit la fiabilisation de 50,5 km de réseau pour atteindre un taux de retour d'eau de 56%. En 2019, 17,6km de réseau ont été fiabilisés, soit 44,9 km au total depuis le début du plan quadriennal (117 km depuis 2013).

Clients et qualité du service : Le nombre de clients de la concession baisse (-0,3 %), passant de 5 671 en 2018 à 5 656 en 2019. Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations (49,9%), les bureaux (22,1%) et les hôpitaux (10,7 %). La continuité de la fourniture est stable : le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une hausse non significative (passant de 0,11 % en 2018 à 0,13 % en 2019), le nombre d'arrêts de réseau baisse de 31 %, enfin la durée moyenne des interruptions est en hausse (9h en 2018 contre 10h en 2019).

c) Politique tarifaire

La CPCU fixe les tarifs et est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs à tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissances, d'horaires, d'utilisation, de consommation et de durées d'abonnement. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixe des tarifs maximum autorisés (TMA) pour les parts R1 et R2. A noter que l'avenant n°11, conclu début 2020, a inscrit la grille tarifaire dans le contrat de concession en réponse au jugement du TA rendu début 2020.

Le prix moyen de vente s'établit à 86,34 € HT/MWh (75% sur la part R1 et 25% sur la part R2) en 2019, en légère baisse, malgré la stabilité des tarifs. La baisse de 0,94 % est liée à la part plus importante du terme R2, indépendant du climat, alors que les consommations ont diminué en 2019 du fait d'une rigueur climatique moins forte. Le prix moyen de vente est inférieur de 9,5 % au TMA moyen annuel.

d) Évènements marquants 2019 et évolutions

L'année 2019 est marquée par la stabilité tarifaire, garantie par le délégataire jusqu'en 2020, tout en assurant un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur le réseau supérieur à 50 %, grâce notamment à la mise en service de la co-combustion bois-charbon, ayant ouvert la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % aux clients. Un plan quadriennal d'amélioration du taux de retour d'eau est appliqué mais peine à produire des effets malgré son accélération (44 % en 2017 ; 40% en 2018 ; 44 % en 2019).

En ce qui concerne le mix énergétique, le coût des énergies fossiles repart légèrement à la hausse, mais la situation reste pour l'instant maîtrisée grâce à des achats à terme jusqu'en 2020. L'effondrement des marchés énergétique à la suite de la crise de la COVID a permis à la CPCU de prendre à nouveau des positions sécurisantes. Le prix de cession de la production à la distribution augmente en 2019 de 1,9 %, en raison de recettes électriques moins importantes qu'en 2016 (année de référence) et d'une hausse des indices de marché du gaz et du bois.

DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du 14/12/1993 jusqu'au 31/12/2019 (suite à une prolongation de 7 mois, par avenant du 14 décembre 2018 et une nouvelle prolongation de 6 mois par avenant du 10 juillet 2019). Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Un nouveau contrat de concession a pris effet au 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2035 et comprend :

- un renforcement de la gouvernance locale de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières,
- une vision partagée des investissements pour l'évolution et la sécurité du réseau comprenant notamment un schéma directeur d'investissement décliné en programme de travaux de 5 ans engageant,
- un accès simplifié aux données du service public,
- un réseau de gaz partenaire de la transition énergétique et sociale

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis *es-qualité* parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

a) Analyse de l'exécution du service public

Chiffres clés de l'activité

En 2019, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 131,7 M€** dont :

- 123 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 8,7 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimation de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 6 504 GWh en 2019, en baisse de 3,4 % par rapport à 2018 (9835 GWh), cette réduction s'expliquant par une moindre rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires baisse de -1,3 %, en tenant compte de la hausse tarifaire décidée par la Commission de Régulation de l'Energie en juillet 2019 (+0,19% en moyenne sur l'année).

Le résultat d'exploitation se dégrade de 1,4 M€ pour s'établir à **-13,6 M€**. Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est encore incertain malgré la démarche initiée « nouvelles données pour une nouvelle donne ». Ainsi, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de concession (CRAC) 2019 ne constituent pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GRDF.

Le concessionnaire a versé une **redevance** de **848,1 k€** (en hausse de 1,7% par rapport à 2018).

Le contrat de concession prévoit trois types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une part R2 dite « d'investissement », contrepartie des charges financières supportées par la collectivité au titre de ses installations intégrées dans la concession et de la participation de la collectivité à des actions conjointes avec le délégataire dans le cadre de la concession ;
- une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Paris n'exerçant pas directement de maîtrise d'ouvrage sur le réseau public de distribution de gaz, elle ne perçoit pas actuellement de redevance R2.

	2019	2018
Chiffre d'affaires (en M€)	131,7 M€	133,4 M€
Redevances versées par les délégataires	848,1 k€	833,7 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-13,6 M€	-12,2 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau au 31 décembre 2019 :

Le réseau parisien compte 1 918 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 25,4 ans (-0,8 an par rapport à 2018). La valeur nette réévaluée du taux de l'inflation du patrimoine concédé est de 633,5 M€.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 498 671 points de livraison fin 2018 à 487 452 au 31 décembre 2019 (-2,25%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, d'environ -10 000 clients par an.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés atteint 10 410, en forte hausse de +2,2 % par rapport à 2018, mais s'établit au niveau moyen des 8 dernières années (moyenne 2010-2018 : 9 959).

En 2019, 5 779 réclamations ont été reçues à Paris (5 250 en 2018). La forte progression depuis 2017 est uniquement due au déploiement du compteur communicant Gazpar.

Le nombre total d'incidents s'élève à 7 349 en 2019, soit une hausse de 9,7 % par rapport à 2018 :

- 71,5 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 14 %) ;
- 16,9 % des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en hausse de 5 % par rapport à 2017) ;
- 7,6 % des incidents se sont produits sur le réseau, en hausse de 3 %, et sont principalement dus à l'usure.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une hausse de 0,51 % au 1er juillet 2019. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel (33%), cette hausse correspond à une augmentation de 0,19 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen. En complément de la part acheminement, la part fourniture représente 40% du tarif de vente réglementé et les taxes 27%.

d) Évènements marquants 2019

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire augmentent (+31 % par rapport à 2018) et atteignent 52,5 millions d'euros en 2019.

Les dépenses de renouvellement constituent 94,3 % des investissements en 2019 (93,8 % en 2018), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages existants menée par GRDF.

Ces dépenses concernent autant les canalisations (42 %) que les ouvrages intérieurs (48 %).

Au regard du rythme moyen de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 94 km à fin 2018 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers), la résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2023, en ligne avec le contrat de service public Etat - GRDF.

PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **Climespace** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) à la suite de la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il couvre désormais 43 % du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2019, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** de **90,0 M€** dont :

- 83,9 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 5,8 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 0,6 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,6 M€ d'autres recettes.

Malgré la baisse des consommations, le chiffre d'affaires est stable en 2019, en raison de l'augmentation du poste R'2, corroboré par un nombre important de contrats mis en service (29).

Le volume acheminé en 2019 atteint 451,6 GWh d'énergie frigorifique livrée (en nette baisse par rapport à 2018 : 485 GWh de froid livré) et 435 MW de puissances souscrites (en augmentation par rapport à 2018 : 431 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net de 15,6 M€** diminue par rapport à 2018 (18,3 M€). Ceci s'explique principalement par la baisse des reprises d'amortissement (-1,5M€) et d'autres produits.

Le concessionnaire a versé des **redevances à hauteur de 1,275 M€** dont 1,143 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2019	2018
Chiffre d'affaires (en M€)	90,0 M€	90,2 M€
Redevances versées par le délégataire	1,275 M€	1,25 M€
Résultat net de la délégation	15,6 M€	18,3 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2019, le réseau comptait 83,3 km pour 435 MW de puissance souscrite, 10 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen.

Les performances énergétiques se maintiennent à un niveau élevé : Le coefficient de performance production (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) passe de 4,19 en 2018 à 4,30 en 2019, grâce à une utilisation accrue de la production en free-cooling¹ permis par une température basse de la seine de janvier à mars. Après une forte baisse observée en 2017, le taux de fuite de fluides frigorigènes remonte atteignant 0,28% en 2018 et 0,51% en 2019 (0,09 % en 2017). Enfin, les consommations d'eau d'appoint sont en forte baisse (passant de 354 m³/j en 2018 à 164 m³ malgré une fuite au mois de juillet lorsque les pressions dans les canalisations sont les plus élevées. Cette fuite a élevé la consommation d'appoint en juillet à une moyenne de 375m³/j.

Clients et qualité du service : Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2019, il était de 690 clients raccordés contre 664 en 2018, soit une hausse de 4 %. Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 53,0% des contrats et 41,3% des volumes vendus en 2019, puis les « commerces et bureaux » avec plus de 22,5% des contrats et 16,7% des volumes et les « hôtels » qui pèsent pour plus de 8,1% des contrats et 17,5% des volumes vendus en 2019. Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,01 % en 2019, en hausse par rapport à 2018 (0,008 %).

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m³ (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs le 1^{er} janvier 2018. La part R1 a augmenté de 2,2% et la part R2 de 2%. Le prix moyen R1+R2 du MWh vendu sur le réseau de froid en 2019 était ainsi de 159,8€, soit un niveau inférieur aux tarifs maximum fixés par le contrat (induisant un prix moyen de 187,02€/MWh).

d) Évènements marquants 2019

Durant l'épisode puis de canicule de juin juillet, le service a été maintenu sans faille, avec un pic de production de 230GWh et un record annuel de production de 80,7GWh au mois de juillet.

Par la délibération n° 2019 DVD 70 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, le Conseil de la Ville de Paris a approuvé le principe de renouvellement de la concession de service public pour la production, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris.

¹ Le mode de production free-cooling permet d'optimiser la consommation électrique du réseau.

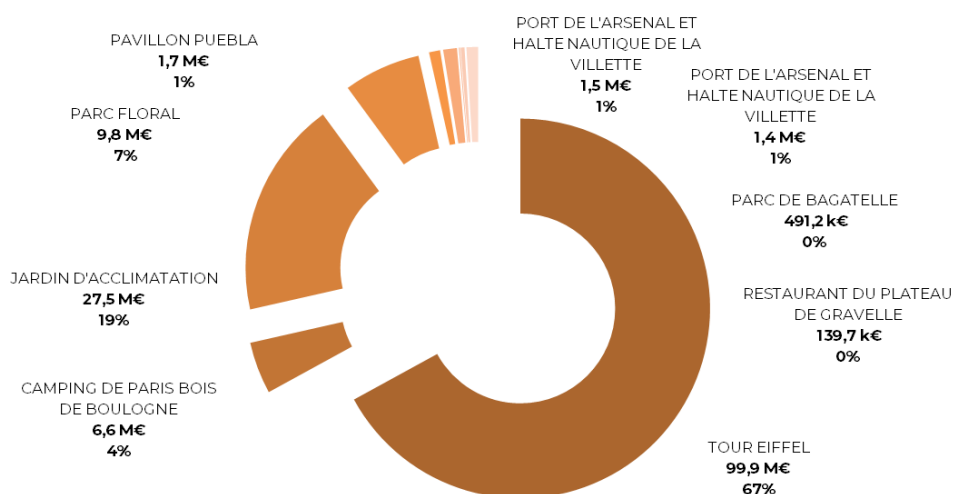
LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Ce secteur est composé de

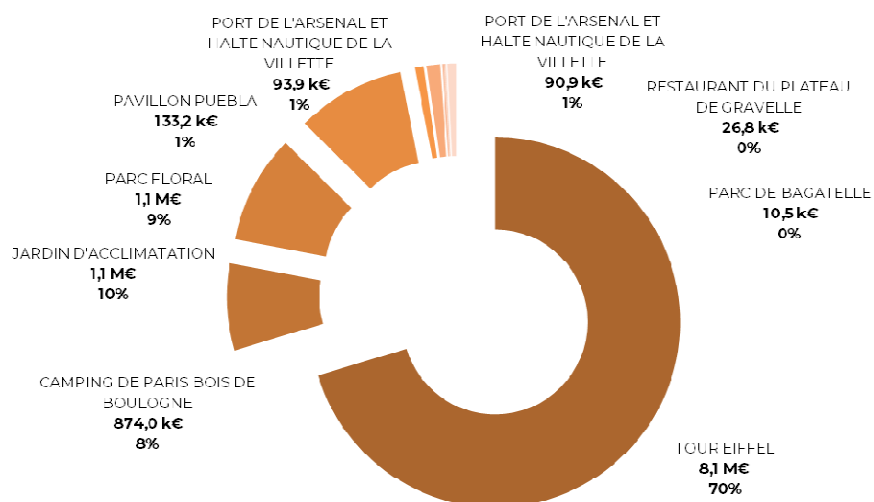
- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** : Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, Ports de plaisance,
- **3 concessions de travaux** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle

	2019	2018
Chiffre d'affaires	149,1 M€	137,4 M€
Redevance	11,6 M€	10,5 M€

Répartition CA 2019



Répartition redevances 2019



PARC FLORAL

Présentation de la délégation de service public

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Une délégation de service public a été confiée à la SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition), filiale de GL Events, portant sur l'animation et la gestion de halls d'expositions (notamment le « hall de la Pinède », encore appelé « espace événements ») et de salons de réception (notamment « La Chesnaie du Roy ») situés au sein du Parc. Le contrat a pris effet au 1^{er} septembre 2015, pour une durée de 16 ans.

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), la gestion d'un point de vente et d'information du public « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'usager.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2019, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 9,7 M€ HT**, en augmentation de 4,25% par rapport à 2018. Il est principalement généré par l'Espace Événements avec 7 653 k€ (-4,32%), puis par la Chesnaie du Roy avec 1 912 k€ (+64,53%) et enfin par l'Espace Jeux avec 215 k€ (-1,83%).

La **redevance** versée au délégant comprend une part fixe dont le montant en 2019 s'élève à **1,050 M€** (1,032 M€ en 2018). Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. En 2019 cette redevance variable, assise sur le chiffre d'affaire 2018, s'est ainsi établie à un montant de 39,4 k€.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	9,7 M€	9,4 M€
Redevances versées par le délégataire	1,09 M€	1,07 M€
Résultat net de la délégation	1,79 M€	1,72 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel: Le nombre de manifestations accueillies est en progression (+ 7,2%). En 2019, 95 événements ont été organisés, dont 49 commercialisés et 9 gratuits ou en partenariat, répartis quasiment à égalité entre « l'espace événements » et la Chesnaie du Roy. Une majorité d'événements de « l'espace événements » sont reconduits depuis plus de 2 ans (34), 15 salons/événements ont été nouveaux (et 10 de 2018 non reconduits). Le pavillon 18 a accueilli 2 manifestations organisées par la SEPE sur l'année 2019 (1 en 2018 et aucune en 2017). L'exploitation de ce pavillon reste fortement limitée par sa situation excentrée et ses contraintes d'exploitation dont sa forte occupation par la Ville de Paris.

Un service de navette entre le métro/RER et les entrées du parc est systématiquement proposé aux clients à partir de 8 000 visiteurs/jour sur les salons grand public et 1 000 visiteurs/jour sur les salons professionnels. En 2019, il a été utilisé par près de 70% (60% en 2018) des manifestations accueillies, soit 240 000 visiteurs (45%) et 4 500 (72%) exposants. En 2019, plusieurs actions ont été menées afin d'élargir la sélection de prestataires référencés et renforcer l'attrait des navettes tout en respectant au mieux l'environnement (BE GREEN, BOLLORE Blue Bus, RATP, Taxis G7 Green Cab, CITYSCOOT 100%électrique, Mobilité +, leader du transport de proximité).

Volet activités ludiques dans le Parc: L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 19 Rosalies, un mini-golf relatif aux Monuments de Paris de 18 trous, des tables de ping-pong et l'organisation d'une course d'orientation et de chasses au trésor. Pour 2019, la période d'ouverture de l'espace jeux a été étendue du 20 avril au 3 novembre, soit 2 mois de plus que les années précédentes (8 mois au lieu de 6 au total). Le parcours acrobatique a été ouvert du 23 février au 1^{er} décembre (9 mois comme en 2018). La poursuite de l'implantation de l'Escape Game, géré dans le cadre d'une subdélégation avec le prestataire Nomade Escape (contrat reconduit avec l'accord de la Ville du 20/04/19 au 03/11/19, avenant jusqu'au 31/03/20), ainsi qu'une course d'orientation, du 20 avril au 31 décembre. Les activités de Mini-Golf et de Rosalies sont désormais ouvertes en matinée à partir de 10h30, les dimanches et jours fériés.

Nombre de visiteurs: 791 000 visiteurs ont été recensés (contre 607 000 en 2018), hors sessions d'exams (événements ne correspondant pas à des salons et événements dont le nombre de visiteurs n'a pas été communiqué), dont 730 000 dans « l'espace événements » (contre 538 850 en 2018), 19 800 pour site de la Chesnaie du Roy (contre 15 900 en 2018), 15 800 personnes pour l'Espace Jeux (24 800 en 2018) et 24 900 pour les Parcours acrobatiques dans les arbres (28 000 en 2018).

Sanitaires publics: Les sanitaires font l'objet d'un nettoyage et d'une maintenance régulière (renforcée pendant la tenue des festivals organisés par la Ville de Paris en période estivale).

Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi-activité): La Maison du jardin botanique, où se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique propose des produits biologiques et est également un lieu d'expositions artistiques (9 en 2019). L'année 2019 a été marquée par une baisse des ventes de la boutique (- 8,5%). L'espace City'Zen propose des activités de bien-être et de ressourcement. L'offre BtoC a augmenté de 7% (notamment grâce à la création d'un site internet intégrant un module de réservation en ligne), tandis que les cours ont connu un léger recul (environ 530 cours dispensés) après une année qui avait connu une forte hausse (+35% en 2018). Le Paris Zen Festival 2019 a été un succès, avec une programmation riche et une succession de week-end à thème (la fréquentation est toutefois corrélée à la tenue des concerts).

c) Politique tarifaire

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

Les tarifs de location du hall de la Pinède varient de 1,57 € à 5,27 € le m² (1,55 € à 5,20 € le m² en 2018) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 3,98 € à 11,59 € le m² (contre 3,92 € à 11,42 € le m² en 2018), selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant la Chesnaie du Roy, il existe une tarification distincte selon le type d'événement. Pour des événements professionnels, deux tarifications sont appliquées selon la jauge de personnes et la durée, allant de 7 312 € à 12 718 € (contre 8 300 € à 12 530 € en 2018). Les événements privés type mariage et autres sont facturés de 2 200 € à 15 896 € à partir de 401 personnes (contre 5 405 € à 15 661 € à partir de 251 personnes en 2018) la journée. Des ventes « à la salle » en « last minute » durant la période creuse ont été inaugurées pour un tarif allant de 726 € à 3 383 € (contre 954 € à 4 451 € en 2018).

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. En 2019, de nouveaux tarifs sont apparus sur l'activité Escape Game

avec un prix demi-tarif à 15 € et deux prix pour la course d'orientation (10 € pour le plein tarif et 8 € pour le demi-tarif). Pour le reste de la tarification, les prix sont identiques à ceux de 2018.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les PMR et PSH (personnes en situation de handicap) mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

d) Événements marquants 2019

Une nouvelle tenue d'accueil a été mise en place, afin de rendre le personnel plus reconnaissable.

Le délégataire a inscrit le site du Parc floral dans un dispositif commercial dénommé « Paris venues by GL events », incluant les différents sites dont il dispose en région parisienne, à l'image de la concession du Palais Brongniart. L'objectif est notamment d'impulser une dynamique du marché parisien en matière d'événementiel, bénéficiant ainsi d'une visibilité médiatique. Les divers supports médiatiques sont les réseaux sociaux LinkedIn, les sites internet, la presse, la plaquette commerciale et la newsletter, la mise en avant du Parc Floral de Paris sur des salons professionnels nationaux et internationaux (ex : IMEX Francfort, Heavent Meetings Paris, Heavent Meetings Cannes, IBTM Barcelona, Salon Réunir Paris...etc) et le développement des canaux digitaux.

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001, système de management environnemental (énergie, eau et déchets). 2019 a été marqué par un audit de suivi ISO14001 à la suite de la re-certification (3^{ème} cycle de certification) du réseau GL Events Venues en 2018. GL Events vise par ailleurs à obtenir la certification ISO 20121, en plus de l'ISO 14001, en 2020.

Le Parc Floral n'a pas la gestion directe des déchets produits sur les événements. Une convention a été mise en place avec les éco-organismes Valdélia, Ecologic, Recylum et Elise pour la valorisation des déchets mobiliers, les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), les luminaires et les déchets de bureaux.

Suivi du programme de travaux

- La Chesnaie du Roy: Les travaux (engagés 2017) se sont poursuivis en 2019 avec le remplacement du système de sécurité incendie, le remplacement des vitres de la Pagode à la suite des désordres architecturaux idiomatiques et enfin le remplacement des éclairages architecturaux extérieurs.
- L'Espace événement: Les travaux ont concerné le remplacement de la chaufferie (report 2018 suite à problème de planning d'exécution).
- L'Espace Jeux: Les travaux ont porté sur la rénovation des bandes de roulement en gazon artificiel spécifique pour le Mini-Golf
- Pavillons 6, 6bis et 7: Achèvement des travaux contractuels.
- Maison du Jardin Botanique: Les travaux ont concerné la miroiterie et la serrurerie ainsi que le renouvellement d'équipements électriques. Par ailleurs, un budget de 7 000 € a été prévu pour l'aménagement de la librairie.
- Divers Parc Floral: Les sanitaires publics ont été raccordés au réseau d'eau non potable et des travaux ont été réalisés contre les mauvaises odeurs. Le réseau de canalisation sous-terrain étant défectueux, avec un engorgement régulier provoquant des inondations malgré des curages répétitifs, des actions pérennes ont été menées en 2019.

TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

Le 1^{er} novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques seront ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la 20^{ème} campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et la rénovation du scintillement.

Par avenant en date du 26 décembre 2018, la Ville de Paris a modifié la convention de DSP dans le cadre du projet Grand Site Tour Eiffel. Il a ainsi retiré du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). Le PCI est ainsi passé de 300 à 224,5 M€) et la durée de la DSP a été revue en conséquence (de 15 à 13 ans et 2 mois).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **99,9 M€** en 2019, similaire au CA 2018 (99,8 M€).

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 131 M€ en 2019. Il est constitué des recettes de billetterie (87,20 M€), des recettes des restaurants (32,3 M€, en baisse en raison de la fermeture du restaurant «Le Jules Verne» pendant 7 mois afin de permettre d'importants travaux de rénovation et à celle du restaurant « 58 Tour Eiffel » depuis septembre 2019, en vue de sa rénovation) et des recettes des boutiques (11,3 M€, en hausse de 4 % par rapport à 2018).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2019 à un montant total de 0,71 M€, en hausse de 33 % par rapport à 2018. Cette forte augmentation s'explique principalement par la contribution exceptionnelle de la société EDF au show lumineux célébrant les 130 ans de la Tour Eiffel.

Le **résultat d'exploitation** 2019 de la délégation est de **- 2,8 M€.**

Le niveau de **redevance** est contractuellement fixé à **8 M€** (indexés) de 2018 à 2021 inclus.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	99,9 M€	99,8 M€
Redevances versées par le délégataire	8 M€	8 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-2,8 M€	5,3 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : La fréquentation 2019, qui s'élève à 6 172 000 visiteurs (soit une progression de 2% par rapport à 2018), est supérieure aux projections initiales (5 950 000). Cette croissance de la fréquentation a été réalisée en dépit d'un contexte peu favorable, marqué par le mouvement des « gilets jaunes » début 2019, l'absence de desserte par les transports en commun pendant l'été et les mouvements sociaux contre la réforme des retraites en décembre.

Satisfaction des visiteurs : La note de satisfaction globale s'établit à 7,5/10 pour 2019. Elle était de 7,3/10 pour 2018. Les visiteurs restent particulièrement satisfaits de la propreté des espaces publics dans la tour Eiffel (92% d'avis satisfaisants) ainsi que la sécurité lors de leur visite (96% d'avis favorables). Par rapport à l'année précédente, on constate des améliorations, en particulier pour l'attente aux ascenseurs (+6% de satisfaits) et sur la qualité de la signalétique (+ 10% de satisfaits). Néanmoins, certains points pourraient être améliorés, comme davantage de confort pour 7% des visiteurs, une tarification moins élevée pour 4% d'entre eux et encore moins de temps d'attente.

Services aux clients : En 2019, la SETE a rénové son système de billetterie, et notamment les sites de vente en ligne avec un accès depuis les téléphones mobiles. La mise en place du parcours B2C facilite l'achat des billets et l'information des visiteurs. Un nouveau produit « escaliers » est en vente en ligne depuis juillet 2019. La rénovation du système de billetterie a également permis de faciliter le remboursement automatique des visiteurs en cas d'aléas. Enfin, un nouveau système de mesure de l'affluence a été mis en place pour objectiver les temps d'attente. L'ouverture d'un restaurant éphémère à partir d'octobre 2019 a permis de compenser le rétrécissement de l'offre lié à la fermeture pour rénovation du restaurant « Le 58 Tour Eiffel ».

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : congrès, séminaires, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, etc. L'activité commerciale du salon s'est avérée assez proche de celle constatée en 2018 puisque le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 1,4 millions d'euros en 2019 contre 1,3 l'année précédente (+7,7%). La salle a reçu 124 événements commerciaux contre 101 en 2018.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire a fait l'objet d'une première indexation le 14 janvier 2019 conformément à l'article 8.3 du Contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans.

Les tarifs restent modérés par rapport à la concurrence internationale.

d) Évènements marquants 2019

Les 130 ans de la Tour : La célébration des 130 ans de la Tour Eiffel a marqué l'année 2019, avec plusieurs événements (exposition, concert, show lumineux).

Les travaux : Des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés concernant les ascenseurs, la campagne d'illumination et les abords de la Tour Eiffel. Le marché de travaux de la XXe campagne de peinture de la Tour a été notifié au printemps 2019. Les études du projet Ad'ap d'accueil des personnes à mobilité réduite ont été poursuivies, en vue d'un démarrage des travaux début 2021. Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget prévoyait un montant total d'investissements cumulé de 42,6 M€ à fin 2019. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu puisqu'il a été de 22,3 M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage de plusieurs projets. Les principaux investissements réalisés à fin 2019 sont les suivants :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 9,3 M€ ;
- la poursuite des travaux de l'enceinte sécurisée et l'aménagement des allées cavalières: 3,1 M€ ;
- le changement complet du système de billetterie : 2,2 M€ ;
- la modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duos : 1,2 M€ ;
- la première dotation en nouveaux uniformes : 0,8 M€.

Renouvellement de la concession boutiques : L'année 2019 a vu la transition, le 1^{er} février, entre le concessionnaire sortant, SCSC, et l'entrant, la société LxA. La SETE recherche une montée en gamme des produits vendus et le développement d'une offre cadeau plus qualitative.

Fermeture pour rénovation du restaurant « 58 Tour Eiffel » depuis septembre 2019 : Les travaux de rénovation vont s'étaler jusqu'en 2021.

Les évènements marquants du contrat de DSP : Une convention réglementée entre la SETE et les services de la Ville de Paris (DEVE, DPSP) aux fins de prestations d'entretien des jardins de la Tour Eiffel a été conclue en 2019. Une convention de coopération avec la SPL PariSeine, dans le cadre du projet d'aménagement « Grand Site Tour Eiffel » a été signée en 2019, ainsi que plusieurs conventions de sous-occupation que ce soit avec le Ministère des Armées pour les forces Sentinelle, les entreprises Baudin et Eiffage ou Umanis pour une base-vie chantier ou encore avec l'association Airparif pour une station de surveillance de la qualité de l'air.

JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3 M€ (révalué à 60M€ d'après le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Ballades à dos de dromadaires (« Le Clos des Dromadaires ») ;
- Activités nature « Paris concept ».

Analyse de l'exécution du service public

Le délégataire n'a pas remis la version définitive de son Rapport annuel 2019 au moment de la rédaction de ce rapport en raison de la crise sanitaire. La présente fiche a été élaborée à l'aide des quelques informations reçues.

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'élève à **27,52 M€** (20,48 M€ en 2018), soit une progression d'environ 34%. Le **résultat net** de la délégation est de **-4,953 M€**, en amélioration de 2,4 M€ par rapport à 2018. Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une **redevance** minimale garantie de **1,1M€ HT** sur les années 2019 et 2020.

	2019	2018
Chiffre d'affaires net	27,52 M€	20,48 M€
Redevances versées par le délégataire	1,10 M€	615 k€
Résultat net de la délégation	- 4,953 M€	-7, 352 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2019 a enregistré une fréquentation de près de 2 millions de visiteurs (1 632 080 en 2018).

Depuis le lancement du Nouveau Jardin, le parc a régulièrement battu des records de fréquentations et réalisé de belle performance.

c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat.

Les tarifs des entrées ont été revalorisés à l'ouverture du nouveau jardin, selon la tarification après rénovation des attractions prévue en annexe C du contrat de DSP en vigueur :

- Le plein tarif est fixé à 5 € TTC
- Le tarif réduit varie : 2,50 € TTC pour les familles nombreuses et les seniors ; 2 € pour les groupes scolaires (école, crèches et centres de loisirs); 3,5 € pour les tours opérateurs et revendeurs et 1,5 € pour les visiteurs de la Fondation Louis Vuitton.
- La gratuité est élargie et est consentie aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées/PMR et leur accompagnant, ainsi que les bénéficiaires du RSA et demandeur d'emploi.
- Des packs « découvertes » et « illimité » sont proposés à 11 et 29€.

CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur l'exploitation du camping du bois de Boulogne.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 ha :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples ;
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.
- Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23 h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours, ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année. Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot. Depuis 2017 le délégataire a installé des ruches et vend le miel produit dans l'épicerie.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** 2019 continue la progression déjà constatée en 2018 (qui avait vu le chiffre d'affaires retrouver son niveau de 2015, après plusieurs années impactées par une mauvaise conjoncture), pour atteindre **6,6 M€** : l'hébergement en camping est ainsi en augmentation de près de 3,1 % par rapport à 2018 (cette augmentation est néanmoins plus faible qu'en 2018, + 18 %), l'hébergement locatif est en augmentation de 6 % (+ 18 % en 2018). Les activités restauration (+ 18%) et épicerie (+ 11 %) se sont également développées, en lien avec l'augmentation de l'amplitude horaire et le renouvellement de la carte.

Cette croissance du chiffre d'affaires est concomitante à une augmentation des charges de personnel, liée à l'augmentation du volume d'activité et à l'élargissement de l'amplitude horaire de l'épicerie et du restaurant.

In fine, le **résultat net** de la délégation est de **574k€**, en hausse de 19,8% par rapport à 2018 (479,1k€).

La Ville de Paris perçoit une **redevance** annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

En 2019, la Ville de Paris a perçu une redevance de **878,3 k€** en hausse de 20 % par rapport à 2018, cette évolution étant en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires servant de base au calcul de la redevance.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	6,6 M€	6,2 M€
Redevance versée par le délégataire	878,3 k€	691,8 k€
Résultat net de la délégation	574 k€	479,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2019, le camping a comptabilisé 246 689 nuitées (+3,1 % par rapport à 2018) dont 81 646 nuitées en locatif (+ 3,2 %).

La progression des nuitées sur le camping, tant sur les emplacements de camping qu'en locatif, prouve une véritable poursuite de la relance de l'activité constatée depuis mars 2017 et confirmée durant l'été. L'émergence des plateformes type Airbnb notamment, ayant également comme clientèle cible une famille faisant un séjour de 3 ou 4 jours, représentent une forte concurrence pour le camping. La fréquentation de personnes étrangères, qui représentent 67 % de la clientèle (allemands : 24%, hollandais : 11%, italiens : 7%, anglais : 5% et espagnols : 6%), a été marquée par une croissance de la clientèle allemande (+ 10% de nuitées) et une forte baisse de la clientèle anglaise (- 24%) liée à l'incertitude sur le Brexit. La part de clientèle française progresse et représente 33 % (+3%).

La durée moyenne du séjour est stable et s'établit à 3 jours.

Dans le cadre de la certification ISO 14001 l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité, et le délégataire sensibilise à ce titre l'ensemble de son personnel aux enjeux de préservation de l'environnement (y compris les saisonniers).

Des audits internes sont réalisés par des personnels du siège de l'entreprise. Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants: qualité de l'accueil et processus de réservation, qualité des aménagements (valorisation des espaces naturels avec les espaces piétonniers sans voiture, qualité des emplacements de camping, végétalisation de l'espace à l'entrée du camping), propreté et équipements des sanitaires, service de navette électrique. Le point d'amélioration concernant les problèmes rencontrés avec le service WIFI gratuit a été traité par un réseau performant sur l'intégralité du site. Un point à améliorer concerne les équipements de certains locatifs, à renouveler, ainsi que le restaurant, en cours d'évolution et appelé à progresser. Le principal point d'insatisfaction reste, comme en 2017 et 2018, le bruit émanant de la discothèque en plein air du domaine de Longchamp le week-end des printemps et été. Cela a un impact sur la clientèle en termes de départs anticipés et de remboursements de frais de séjours.

En termes de sécurité pour faire face aux problèmes d'intrusion le délégataire a renouvelé l'ajout d'un agent de sécurité supplémentaire et cette mesure continue de se révéler efficace.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 5 langues, entièrement refondu en 2018, associé à un service de réservation en ligne.

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 28,10 € et 40,20 € par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14,20 € et 22,50 € par nuit. Le forfait électricité coûte 6,10 € puis 6,20 € par nuit.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 98 € et 141 € par nuit et les cottages bois entre 104 € et 163 € par nuit.

d) Événements marquants 2019

Poursuite de la reprise de l'activité économique entamée en 2017: Les attentats de 2015 avaient engendré une forte diminution de la fréquentation touristique à Paris et fortement impacté le chiffre d'affaires 2016 du camping. Grâce à des efforts de promotion, la fréquentation du camping a augmenté en 2017, 2018 et 2019 si bien que le taux de fréquentation a retrouvé son niveau antérieur à la période des attentats. Il est à noter qu'en 2019 ce sont les touristes allemands qui ont enregistré

le plus fort taux de progression, représentant 24% de la fréquentation du camping (en nuitées) et contribuant activement à la progression de l'activité.

Programme de travaux de maintenance des installations du Camping en 2019 :

Les travaux décrits ci-après ont été menés tout au long de la saison sans aucune interruption de l'exploitation du Camping, pour un montant total de 46 K€ :

- Nettoyage des toiles de tentes ;
- Nettoyage des façades en bois des espaces communs et des terrasses ;
- Travaux de rafraîchissement dans le restaurant et dans une partie de l'épicerie ;
- Entretien des boiseries du premier sanitaire ;
- Renouvellement des équipements des locatifs (ballons d'eau notamment) ;
- Installations destinées à améliorer le service de wifi.

PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

Une délégation de service public portant sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette, la gestion et l'exploitation des deux ports a été confiée en 2008 à Fayolle Marine pour une durée de 15 ans.

Situé à Paris dans les 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, ceci afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^{ème} arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2019, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,47 M€** dont 1,3 M€ de produits d'amarrages et 0,15 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le **résultat net** de la délégation est de **178 805 k€**, en légèrement augmentation par rapport à 2018. Le délégataire a versé une **redevance de 93,9 k€**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,5 M€	1,4 M€
Redevances versées par les délégataires	93,9 k €	90,9 k€
Résultat net de la délégation	178,8 k€	116,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 195 bateaux en 2019, contre 1 550 en 2018, soit une baisse de 23 %. Le nombre total de nuitées enregistrées est de 68 335 pour 69 324 en 2018 (-1,4 %). Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 9 nuitées par séjour (chiffre en légère diminution par rapport à 2018 avec 13,8 nuitées).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2019	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	58 543	96 %
Halte nautique de la Villette	10 080	9 792	97 %
Total	71 280	68 335	96 %

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 96 %, soit 2 points de moins par rapport à l'année 2018. La fréquentation des bateaux en contrat journalier a diminué de 13 % (contrats à la semaine ou à la nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel a augmenté de 1 % et le nombre de bateaux en

contrat annuel est également en légère baisse (-3 %). Au cours de l'année 2019, 11 bateaux (sur un nombre maximum de 15 bateaux autorisé par le contrat de délégation de service public en cours) ont bénéficié de la possibilité d'exercer une activité professionnelle liée à la plaisance depuis le Port de l'Arsenal. Les activités actuellement développées dans le cadre de ces contrats sont des activités de bateaux école et de bateaux promenades. Avec l'arrivée d'un nouveau bateau ces contrats professionnels sont en augmentation de 9%. Le nombre des bateaux à passagers est stable en 2018, avec 28 contrats enregistrés pour 25 en 2018. À noter que 100 % des bateaux passagers ayant fait escale au port de l'Arsenal en 2019 étaient de nationalité néerlandaise.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un taux de 97 % avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements depuis 2015. Ce succès s'explique par une bonne gestion des réservations, et la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. La fréquentation des contrats journaliers est en diminution, compensée par une augmentation des contrats semaines. Les contrats mensuels sont en légère augmentation de 1% par rapport à l'année 2018.

Qualité – services disponibles aux usagers : Les services sont maintenus dans leur intégralité avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de Gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers. En 2019, Fayolle Marine a continué de développer l'offre d'accastillage à destination des plaisanciers, mis en place depuis 2018.

Satisfaction : Dans le cadre de la démarche qualité, et soucieux de l'avis des plaisanciers, l'indicateur de qualité mesuré par le biais de questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. En 2019, Fayolle Marine a décidé d'orienter ses questionnaires sur 4 sujets majeurs : La mise en place et la gestion de la boutique d'accastillage, La gestion des déchets, La communication avec la Capitainerie, La qualité de service de manière générale.

- Concernant le thème « Accastillage », les retours de satisfaction sont les suivants : Très satisfait : 63% ; Satisfait : 17% ; Sans avis : 20%
- Concernant la gestion des déchets (ménagers, dangereux ou encombrants, 59% des plaisanciers se disent très satisfaits, 29% satisfaits, 8% moyennement satisfaits et 4% non satisfaits.
- Concernant la communication avec la capitainerie, 88% des plaisanciers sont très satisfaits et 12 % satisfaits.
- Concernant la qualité de service de manière globale, les retours sont les suivants : 69% se disent très satisfaits, 29% satisfaits et 2% moyennement satisfaits.

Incidents : Aucun incident majeur n'est survenu sur le site.

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,97 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 156,58 € HT et de 2 071,78 € HT pour un contrat annuel.

d) Événements marquants 2019

Sécurité : Depuis 2017, des plantes invasives sont apparues sur le canal et les bassins. Ces plantes perdurent encore en 2019 malgré les actions menées avec le Ville de Paris pour tenter d'endiguer ce phénomène gênant la navigation des bateaux.

Qualité : Des travaux sont entrepris tout au long de l'année, pour maintenir la qualité de service et des installations.

Environnement: 100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. En 2019, des frayères 8 nurseries et 8 frayères artificielles Biohut ont été installées sous les pontons afin d'améliorer les connaissances et dynamiser l'écosystème aquatique.

PAVILLON PUEBLA

Présentation du contrat

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris, au sein du Parc des Buttes Chaumont (19^{ème} arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de 15 ans, a été conclue avec la SAS PUEBLA, exploitant sortant après qu'il eut racheté la société titulaire du contrat le 26 septembre 2018. L'exécution du contrat a démarré le 1^{er} décembre 2018 (le site était précédemment exploité au travers d'une Convention d'Occupation du Domaine Public).

Le Pavillon, d'une emprise au sol d'environ 192 m², comprend :

- Un rez-de-chaussée de 158 m² (bar, salles à manger, sanitaire et local de stockage). Il est relié au sous-sol par un escalier et deux monte-charges.
- Un premier étage de 81.70 m² (salle de réunion, débarras, bureau et deux sanitaires).
- Un sous-sol de 115 m² (cuisines, chambres froides, locaux techniques, vestiaires et sanitaires du personnel).

L'emprise concédée comprend en outre deux terrasses d'une superficie d'environ 200 m² et un jardin à flanc de pente, d'une surface de 270 m² environ.

Le Parc des Buttes Chaumont, dans lequel est situé le Pavillon Puebla, est un site classé au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine. Le Pavillon est en outre situé dans un périmètre de protection de plusieurs édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 1,68 M€HT), portant sur la restauration et la restitution des façades en briques polychromes (qui permettront de retrouver l'esprit d'origine du bâtiment construit par l'architecte Davioud en référence à la villa rustique italienne), la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse pour y installer une ferme urbaine pédagogique, ou encore la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord. Le concessionnaire a prévu en plus des travaux d'aménagement intérieur (rénovation de la cuisine, création de salles de restauration et d'un espace pédagogique et traitement décoratif...) et la réalisation d'un aménagement paysager, comprenant une ferme urbaine, est un ensemble immersif sous forme de massifs de permaculture hors sol verticaux ; il comprend un labyrinthe végétal et potager intégrant des espaces pour les animaux (lapins, poules, cochons d'Indes, hôtel à insectes). Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer l'exploitation commerciale du site, avec des activités de café-restaurant-salon de thé, de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2019 constitue la première année d'exécution pleine du contrat.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,7M €	2,6 M € (ancien + nouveau contrat)
Redevance	133 k€	140 k€
Résultat net	- 286 k €	113 582 € (ancien + nouveau contrat)

b) Événements marquants 2019

Le concessionnaire prévoyait initialement de réaliser le programme contractuel de travaux dès 2019 (et pour une durée de 3 ans). Ce calendrier a dû être reporté, du fait de la poursuite des échanges avec les services de l'État pour l'obtention du permis de construire. Le concessionnaire a ainsi dû procéder à des réparations urgentes de façon à pouvoir tout de même poursuivre l'exploitation du site, pour un montant de 100 k€ (isolation des fuites toitures, réfection des bars, toilettes, locaux sociaux, soutient des corniches extérieures et mobilisation des frais d'appel d'offre et travaux de rénovation).

Le permis de construire a finalement été obtenu en septembre 2020, pour un projet qui concilie exploitation et rénovation du bâtiment dans son esprit d'origine.

Les relations avec le voisinage ont été bonnes, sans signalement de la mairie et du commissariat du 19^e arrondissement. Un responsable des relations avec le voisinage est joignable en cas de problème. Le personnel a été formé pour gérer la sortie du public et les clients sur place afin de les sensibiliser aux nuisances sonores.

RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE

Présentation du contrat

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12^e arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de 15 ans, a été notifiée le 23 janvier 2019 à la société « Un Goût de Paris » avec une prise de possession des lieux le 2 mai 2019 (le site était précédemment exploité au travers d'une Convention d'Occupation du Domaine Public).

Le domaine concédé est constitué d'une emprise au sol d'environ 6 170 m², dont 1 450 m² de surface bâtie comprenant un bâtiment historique principal, un second bâtiment (« le salon Louis Toffoli » situé à l'arrière) et d'un bâtiment annexe (« la Pergola », ne fonctionnant qu'à la belle saison). L'emprise est inscrite en zone naturelle et forestière au titre du Plan local d'urbanisme, et le site est classé au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7M€, dont 2,06M€ au titre des travaux minimum prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin le contrat porte sur l'exploitation du restaurant et sa modernisation et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Analyse de l'exécution

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2019 constitue le premier exercice de ce contrat. Il a démarré au 2 mai 2019 (mise à disposition du site), et ne couvre donc que 7 mois d'exploitation.

	2019
Chiffre d'affaires	139 709 €
Redevance	27 000 €
Résultat net	- 196 991 €

b) Événements marquants 2019

Le site ayant subi des dégradations avant sa mise à disposition au nouvel occupant, des travaux d'urgence ont dû être réalisés par celui-ci pour permettre la reprise de l'exploitation (pour un montant de 580 K€). Ces travaux ont notamment porté sur la rénovation de la cuisine extérieure du bâtiment « la Pergola » la rénovation du restaurant intérieur et enfin sur les travaux nécessaires à la reprise de l'activité événementielle. La présence d'amiante non identifiée dans les diagnostics préalables a conduit à d'importants travaux de désamiantage (entraînant un autre problème corollaire de fuites de gaz à réparer).

Grace à ces travaux initiaux, le site a pu être exploité en extérieur à partir du 15 juillet 2019 (soit 10 semaines après l'entrée des lieux) et jusque fin septembre environ. L'ouverture des espaces a eu lieu à partir du 15 novembre 2019.

S'agissant de l'activité Restauration / Bar, le concessionnaire a proposé une carte saisonnière et des plats traditionnels des régions françaises revisités avec des produits bio, un circuit court (client de la ferme de Paris pour les légumes de saison) et une alternative vegan. L'activité événementielle a

connu un vif succès vis-à-vis des particuliers mais des travaux complémentaires (prévus par le concessionnaire) sont nécessaires pour accroître l'attractivité du site vis-à-vis de l'évènementiel d'entreprise. Le concessionnaire a mis en place des soirées dansantes avec une association, des soirées à thème (Halloween, repas de Noël, réveillon de la Saint Sylvestre), ainsi que des partenariats avec l'école agricole paysagère, la ferme de Paris, le parc floral, l'école de sport ou l'hippodrome de Vincennes. S'agissant des activités relatives à la mobilité urbaine, le concessionnaire a créé un partenariat pour la réparation mobile de vélos autour du bois de Vincennes et de Joinville (prévision d'une mise à disposition d'un espace pour un atelier Vélo sur le site). La réflexion sur la mise en place de bornes de location ou de recharge de vélo est également en cours avec un constructeur Parisien.

Le concessionnaire a également travaillé à la mise en place d'une identité visuelle (charte graphique, logos, cartes, plaquette, visuels divers et informatifs), d'un site internet, d'un pôle commercial, d'un pôle communication. Des rencontres avec les autres concessionnaires et acteurs du bois de Vincennes, ainsi que les divers services de la Ville de Paris (urbanisme, environnement, etc.) ont également eu lieu.

En parallèle, le concessionnaire a finalisé son programme de travaux définitif et déposé une demande de permis de construire en ce sens. Un retour des services de l'urbanisme est prévu pour mars 2021.

À noter que, à la suite de menaces reçues, le concessionnaire a dû déposer des mains courantes en Préfecture de Police et mettre en place un service de maitre-chien 24h sur 24. Un système d'alarmes et de vidéo-surveillance est à l'étude et devrait être opérationnel en 2020.

SITE DE BAGATELLE

Présentation du contrat

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16^{ème} arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession objet du présent contrat.

Un contrat de concession de travaux, a été conclu avec la société Bagatelle Events (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de 240 mois (20 ans) à compter de la date de notification du contrat, soit le 30 juillet 2019. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Concevoir, financer et réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris ;
- Implanter un lieu de restauration de qualité ouvert, a minima, tous les week-ends de l'année pour animer le site toute l'année et attirer tous les publics notamment les familles ;
- Développer dans les 4 bâtiments des activités variées et complémentaires en cohérence avec la vocation du Parc de Bagatelle ;
- S'inscrire dans une véritable démarche environnementale à la fois dans la gestion des travaux du PCI et dans le cadre de l'exploitation des sites et des activités proposées ;
- Assurer l'ensemble des travaux de maintenance, d'entretien courant, de gros entretien et de renouvellement, de maintien en condition opérationnelle et des mises aux normes des bâtiments et des espaces verts concédés.

Analyse de l'exécution

Le délégataire n'a pas remis la version définitive de son Rapport annuel 2019 au moment de la rédaction de ce rapport en raison de la crise sanitaire. La présente fiche a été élaborée à l'aide de quelques informations reçues, qui doivent encore être consolidées.

a) Chiffres clés de l'activité

	2019
Chiffre d'affaires	491 153,00 €
Redevance	10 547 €
Résultat net	- 168 485,00 €

b) Événements marquants 2019

- Études et travaux : engagement des études (avant projet sommaire réalisé) et dépôt d'une demande d'autorisation de travaux sur monument historique sur le château
- Activités : Seul le Pavillon et ses espaces extérieurs ont été exploités, avec la mise en place d'une offre de restauration (août à décembre), d'activités de clubbing avec soirées dansantes (août / septembre), d'activités événementielles (septembre à décembre)

Le concessionnaire a également noué un contrat de sous-concession avec la Fondation Mansart pour la création d'un centre d'exposition de mobilier ancien en lien avec l'histoire du château, dans le Château et la Sous-terrasse : cette activité n'a pas encore été mise en œuvre, les travaux devant être réalisés au préalable.

DEPLACEMENTS

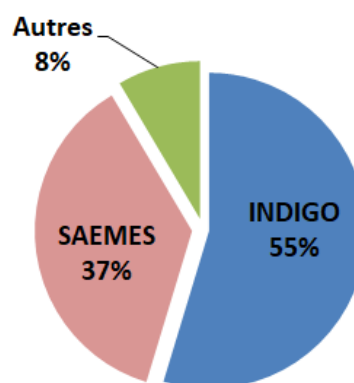
Ce secteur est composé essentiellement des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (117), auxquelles s'ajoutent cette année 2 concessions de travaux relatives au développement de stations-services.

PARCS DE STATIONNEMENT

Présentation des délégations de service public

La Ville est propriétaire de 125 ouvrages en souterrain, gérés au travers de **117 délégations de service public**. Ces ouvrages offrent 65 278 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 886 places aux 2 roues (motos, vélos et deux roues électriques) et 80 places aux autocars. Les 117 DSP se répartissent entre **7 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	64
SAEMES	43
SAGS	3
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot ² (*)	1
Total	117



A la suite du processus de cession de la société SPIE BATIGNOLLES CONCESSIONS à la Société INDIGO INFRA en date du 3 juin 2019, cette dernière a récupéré en gestion 8 DSP, dont 2 sont désormais exploitées par la SAEMES après renouvellement des contrats.

5 DSP ont été renouvelées au cours de l'année 2019 (parcs Alban Satragne - Magenta, Porte d'Auteuil, Jean-Bouin, Saint-Sulpice (Garage) et Porte Maillot (les parcs de stationnement Porte d'Auteuil et Jean-Bouin ont été réunies au sein d'un même contrat, entré en vigueur le 21/10/2019).

3 DSP ont pris fin sans être renouvelées : DSP Pont de Grenelle – Maison de la Radio, DSP Goutte d'or, DSP 19 parcs de surface (restitués à la Voirie).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2019	2018
Chiffre d'affaires	168,47 M€	170,74 M€
Redevances versées par les délégataires	44,55 M€	40,12 M€
Résultat net des délégations	26,94 M€	31,34 M€

Le **chiffre d'affaires** global est de **168,47 M€**, en baisse de -1,33 % par rapport à 2018. Il se répartit comme suit : 65,4 % est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 26,1 % par la SAEMES et 8,5 % pour les 6 autres délégataires. Cette évolution est le résultat de plusieurs effets : une baisse liée à une diminution des recettes horaires (- 4,60 %), le non-renouvellement de 3 DSP, la

² Le parc Lyon Diderot est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

baisse du ticket moyen (-1,37 %) après 4 années de hausse. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation des recettes abonnés (+ 3,21 %), l'augmentation de l'activité Autocar à Bercy Autocar et les recettes de publicité (+26,17 %). Les recettes annexes sont principalement constituées des recettes tirées de l'exploitation de la gare routière Bercy Autocar (56,7 % des recettes).

La **redevance** totale versée à la Ville est de **44,55 M€**, en augmentation de 11% par rapport à 2018. Les redevances versées proviennent à 65,6 % d'INDIGO (29,2 M€), à 23,2 % de la SAEMES (10.36 M€), et à 11,2% des 6 autres délégataires (4,99 M€). Cette évolution résulte principalement :

- De l'augmentation des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les DSP récentes,
- Du renouvellement des DSP et de l'arrivée en année pleine des DSP renouvelées en 2018 (DSP Hausmann Berri +1,28 M€, George V +908,8 K€, Malesherbes Anjou + 142,6 K€).
- De l'indemnisation de la SNCF touchée par Indigo à Porte Maillot qui maintient les recettes, la modification des modalités financières sur les 10 mois de prolongation du contrat et le renouvellement du contrat (+1,84 M€ sur la redevance).

Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2019	%	Redevances au titre de 2018	%
INDIGO y compris Indigo Nord Est (Marigny Château)	64	54,7	110,17 M€	65,4	29,20 M€	65,6
SAEMES	43	36,8	43,94 M€	26,1	10,36 M€	23,2
Autres	10	8,5	14,36 M€	8,5	4,99 M€	11,2
Total	117	100	168,47 M€	100	44,55 M€	100

b) Indicateurs de suivi du service public

Répartition des places au 31 décembre 2019 :

Année	Places VL "standard"	Places amodiées	Box	Véhicules électriques (dont PMR)	Auto-partage	PMR (hors PMR électriques)	VL petit gabarit	activités annexes	TOTAL
2018	53 190	11 635	406	270 (dont 0 place PMR)	207	1 025	458	623	67 909
2019	50 855	11 474	388	335 (dont 16 places PMR)	158	959	412	697	65 278
Évolution	-4,4%	-1,4%	-4,4%	24,1%	-23,7%	-6,4%	-10,0%	11,9%	-3,9%

La diminution du nombre total des places VL (Véhicule Léger) entre 2018 et 2019 (-2 631 places) s'explique principalement par le non-renouvellement de la DSP portant sur l'exploitation de 19 parcs de surface : à périmètre équivalent, la capacité VL baisse très peu (-1%), tandis que le nombre de places dédiés aux véhicules électriques augmente de 65. En revanche, il est précisé que les chiffres-ci-dessus intègrent les places du parc Notre-Dame, bien que celui-ci soit fermé depuis l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, de même que celles du parc Grenier Saint Lazare (parc également fermé). La baisse (-66 places) du nombre de places à destination des PMR est essentiellement due à la reconversion de 47 places pour PMR en places standards sur le parc Méditerranée, conformément à un arrêté municipal et au non-renouvellement des 3 DSP (- 38 places), qui n'ont pu être que partiellement compensées sur les autres parcs (+19 places). À noter, 161 amodiations sont arrivées à échéance en 2019 : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs, ce qui est l'occasion d'aménager les places différemment (élargissement, motos, vélos,

etc.). Les 92 places ex-Autolib' qui restaient encore prises fin 2018 ont toutes été transformées (soit en places standards, soit en places dédiées aux véhicules électriques) ou remises en stationnement de voirie en ce qui concerne les 19 parcs de surface (26 places).

Nb de places	Places Moto standard	Places Moto électrique	Places Vélo "standard"	Places Vélo à assistance électrique	Places totales RM	Places totales Vélo
2018	2 860	17	707	5	2 877	712
2019	2 957	24	871	34	2 981	905
Evolution	3,4%	41,2%	23,2%	580,0%	3,6%	27,1%

Le nombre de places proposées aux deux roues progresse de 3,6 % (+104) pour les motos et de 27,1 % (+193) pour les vélos, malgré le non-renouvellement des 3 DSP. La part des deux roues électriques (moto et VAE) est encore assez anecdotique.

Fréquentation et abonnements : En 2019, le nombre de sorties horaires (VL) a continué de baisser (-3,03 %, soit 8 516 542 contre 8 782 955 en 2018), mais de façon moins prononcée que sur les trois exercices précédents : ainsi 37 parcs voient leur fréquentation horaire augmenter (contre 15 en 2018 et 21 en 2017), et seuls 47,5 parcs voient leur fréquentation horaire en baisse (70,5 en 2018 et 64,5 en 2017).

La baisse s'explique par une tendance de fond :

- Le non-renouvellement de 3 DSP (soit une permet de 21 parcs de stationnement),
- La réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- Le repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage sur une offre plus qualitative mais moins abordable,
- Le développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur les plates-formes électroniques),
- La concurrence accrue des capacités de stationnement privé, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes électroniques collaboratives,
- Le dynamisme de certains points d'intérêt ou types d'activité économique positionnés en banlieue (quartiers d'affaire, commerce de détail en centre commercial, etc.), déplaçant la circulation et le stationnement automobile en-dehors du territoire parisien ; le déménagement du tribunal de grande instance de Paris au début avril 2018 : impact négatif sur les parcs centraux,
- Les actions engagées en faveur de la lutte contre la pollution de l'air (restrictions de circulation à partir du 01/07/2019 aux véhicules ayant la vignette Crit'Air 4, zone Paris-respire – Cœur de Paris).

Plusieurs autres facteurs temporaires ont eu également un impact sur la fréquentation dans les parcs :

- Les grèves SNCF et RATP de décembre 2019 (impact fortement positif, qui a permis de limiter la baisse globale à -3,03%, contre -6,18% estimé sur la base de la fréquentation janvier-novembre).
- Les marchés de Noël 2018 et 2019 aux Tuileries.
- Certains chantiers ayant occasionné des fermetures temporaires de voies de circulation ou des changements temporaires de sens de circulation,
- La poursuite du mouvement des « gilets jaunes » en janvier et jusqu'en juin 2019, (estimé à -1,9% à périmètre constant)
- La fermeture du parc NOTRE-DAME depuis le 15 avril 2019 (-2,6% à -3,00 % de la zone centrale, soit -0,57% à -0,60% du total sur l'ensemble des parcs).

Le nombre d'abonnements standards VL s'établit à 32 381 (+2,69 % par rapport à 2018). Cette hausse, observée pour la deuxième année consécutive, résulte de plusieurs phénomènes :

- L'arrivée de flottes de loueurs de véhicules, comme dans le parc Euronord-Lariboisière ou Méditerranée,

- La fin de travaux de rénovation dans certains parcs ont permis d'accepter de nouveaux abonnés, comme par exemple à François 1er (+19% en 2019 après +18% en 2018),
- Certains amodiataires qui ont vu leur contrat arriver à échéance en 2019 ont pris des abonnements, à Porte Maillot et Concorde.

Certains parcs perdent néanmoins des abonnés : 52 parcs sont concernés (*dont 41,5 parcs pour la deuxième année consécutive*), contre 51,5 parcs en 2018. À noter également que si les abonnements « non-résidents » sont en augmentation, le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs subit une baisse de -5,05 % en 2019 et concerne 40,5 parcs (certains parcs proposant ce type d'abonnement n'ont actuellement aucun abonné).

À fin 2019, le nombre d'abonnés « parc relais » était de 6 dans 3 parcs sur 11. Pour rappel, le nombre de places disponibles pour ce dispositif est de 1 070 dans ces 11 parcs.

Enfin, les abonnements deux roues motorisés augmentent significativement (+60 abonnements supplémentaires soit + 4,08 %), ce qui constitue peut-être une tendance de fond..

Réclamations : En 2019, 134 parcs (contre 135 parcs en 2018) sur 146 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 6 920 (contre 6 181 en 2018). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,26 %). Depuis 2018, la SAEMES prend systématiquement en compte les réclamations par téléphone. Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	19% (9 % en 2018)
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs (pbc +pbt)	38% (51 % en 2018)
Relation à l'utilisateur (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement) (pba)	29% (26 % en 2018)
Insécurité des installations, vols et vandalismes	11% (10 % en 2018)
Manque de propreté	3% (3 % en 2018)

c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants. Les demandes en cours de contrat sont étudiées et votées sous forme d'avenant si elles sont considérées comme justifiées.

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL 44 933 places intra-muros (46 215 en 2018)	Nombre de parcs avec des places 83,5 ouvrages intra-muros (85,5 en 2018)
		Année	Prix mini		Prix maxi			
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2018	4,00 €	Les Halles-St Eustache, Lutèce, Notre-Dame, Pyramides	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 442	15
		2019	4,00 €	Lutèce, Notre-Dame	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 452	15
			0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2018	3,75 €	Anvers, Meyerbeer (Opéra)	5,05 €	La Tour Maubourg Orsay	17 710	30,5
		2019	3,80 €	François 1er	5,20 €	La Tour Maubourg Orsay	17 632	30,5
			1%		3%		0%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 2,40 € 6 h : 35 €	2018	3,00 €	Picpus Nation	5,20 €	Marceau Étoile	21 951	40
		2019	3,00 €	Picpus Nation	5,40 €	Marceau Étoile	20 849	38
			0%		4%		-5%	
Banlieue (parc Marigny Château)	sans objet	2018	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	1
		2019	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	583	
			0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Année	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL 50 272 places intra-muros (52 713 en 2018)	Nombre de parcs avec des places 114 ouvrages intra-muros (135 en 2018)
		Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2018	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 442	15
	2019	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 452	15
		0%		0%		0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2018	1 093,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 677	45
	2019	1 108,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 463	42
		1%		0%		-1%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2018	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	26 488	75
	2019	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	24 357	57
		0%		0%		-8%	
Banlieue (parc Marigny Château)	2018	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	1
	2019	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	583	
		0%		0%		0%	

Dispositif Parc relais: Depuis le renouvellement de la délégation de service public du parc Porte Maillot le 01/11/2019, ce dernier a rejoint le dispositif mettant à disposition des Franciliens des places de stationnement (100 places qui s'ajoutent aux 970 déjà proposées sur 10 parcs) à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous conditions de disposer un pass Navigo chargé et de poursuivre leur trajet en transport en commun.

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros				Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique)	Nombre de parcs avec des places	
	Année	Prix mini		Prix maxi		2 136 places intra-muros (2 048 en 2018)	61,5 ouvrages intra-muros (62,5 en 2018)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2018	1,00 €	Notre-Dame	1,60 €	Croix des Petits Champs, Lobau, Vendôme	370	10
	2019	1,00 €	Notre-Dame (temporairement fermé)	1,60 €	Croix des Petits Champs, Lobau, Vendôme	388 (dont 9 électrique)	9
		1,40 €	Hôtel de Ville, Les Halles-St Eustache, Lutèce, Pyramides				
		0%		0%		5%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2018	1,20 €	Concorde, Soufflot	1,60 €	Alban Satragne-Magenta, Bac Montalembert, Champs-Élysées Pierre Charron, Euronord Lariboisière, Invalides, Joffre, Madeleine-Tronchet, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	740	22,5
	2019	1,20 €	Concorde, Soufflot	1,60 €	Bac Montalembert, Champs-Élysées Pierre Charron, Euronord Lariboisière, Invalides, Joffre, Madeleine-Tronchet, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	737 (dont 6 électrique)	22,5
			0%		0%		0%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2018	0,80 €	Citroën-Cévennes, Picpus Nation et Université Diderot (Rive Gauche)	2,00 €	Lyon-Diderot	938	30
	2019	0,80 €	Citroën-Cévennes, Picpus Nation et Université Diderot (Rive Gauche)	2,00 €	Lyon-Diderot	1 011 (dont 9 électrique)	30
			0%		0%		8%
Banlieue (parc Marigny Château)	2018	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	1
	2019	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	36	
			0%		0%		0%

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM 2 945 places intra-muros (2 788 en 2018)	Nombre de parcs avec des places 105 ouvrages intra-muros (62,5 en 2018)
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2018	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	595	10
	2019	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	634	14
		0%		0%		7%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2018	437,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	958	22,5
	2019	443,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	980	39
		1%		0%		2%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2018	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 271	30
	2019	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 331	52
		0%		0%		5%	
Banlieue (parc Marigny Château)	2018	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	1
	2019	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	36	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) 474 places intra-muros (480 en 2018)	Nombre de parcs avec des places 43 ouvrages intra-muros (43 en 2018)
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2018	2,00 €	Les Halles-St Eustache, Pyramides	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	68	7
	2019	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
		0%		0%		-6%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2018	1,90 €	François 1er, Montholon	2,40 €	Champs-Élysées Pierre Charron	148	17
	2019	1,90 €	François 1er, Montholon	2,40 €	Champs-Élysées Pierre Charron	168 (dont 16 électrique)	18
		0%		0%		14%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2018	1,50 €	Picpus Nation	2,30 €	Méditerranée, Place Victor Hugo, Victor-Hugo-Pompe	264	19
	2019	1,50 €	Picpus Nation	2,40 €	Méditerranée	242 (dont 10 électrique)	18
		0%		4%		-8%	
Banlieue (parc Marigny Château)	2018	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	1
	2019	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros				Nombre de places PMR	Nombre de parcs avec des places	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	964 places intra-muros (1 014 en 2018)	89,5 ouvrages intra-muros (109,5 en 2018)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2018	1 300,00 €	Lutèce	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	141	14
	2019	1 300,00 €	Lutèce	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	137	14
		0%		0%		-3%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2018	348,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	307	33,5
	2019	420,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	313	30,5
		21%		0%		2%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2018	276,00 €	Charletty Thomire (tarif mensuel fois 12)	1 888,00 €	Passy	566	62
	2019	348,00 €	Charletty Thomire (tarif mensuel fois 12)	1 888,00 €	Passy	514	45
		26%		0%		-9%	
Banlieue (parc Marigny Château)	2018	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	1
	2019	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		0%	

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros				Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc	Nombre de places Paris intra-muros	Nombre de parcs avec ces places	
	Année	Prix mini		Prix maxi				
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	Marigny Château		
Véhicule électrique (hors PMR électrique)	2018	448,00 €	Watt	2 572,00 €	Reuilly Diderot (tarif trimestriel fois 4)	525,00 €	266	77
	2019	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	319	65,5
		0%		-20%		0%	20%	
Véhicule petit gabarit	2018	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	458	55,5
	2019	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	412	55,5
		0%		0%		0%	-10%	
Véhicule GPL	2018	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €		
	2019	625,00 €	Watt	2 409,40 €	Saint Sulpice	735,00 €		
		0%		-17%		0%		
Vélo (y compris VAE)	2018	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	683	46
	2019	0,00 €	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	881	47,5
				0%		0%	29%	

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs

Au 31 décembre 2019, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 19,5 parcs (21,5 parcs en 2018).

La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à -40 % du tarif maximal) a été appliquée dans 47,5 parcs (65,5 parcs en 2018). La perte des 19 parcs de surface et du parc Pont de Grenelle - Maison de la Radio est à l'origine de cette baisse importante du nombre de parcs « résidents petits rouleurs ». Les renouvellements des DSP des parcs de stationnement Alban Satragne - Magenta et Porte Maillot atténuent à peine cette baisse, suite à la mise en place de la tarification « résidents petits rouleurs », comme à l'occasion de toute nouvelle DSP.

d) Événements marquants 2019

Avenants, protocoles et autres :

- HOTEL DE VILLE : Avenant n°1 au contrat de concession du parc de stationnement avec la SAEMES pour la prise en charge des travaux supplémentaires réalisés et non prévus initialement au contrat, présenté au Conseil de Paris des 8,9,10 et 11 juillet 2019.
- FOCH : Avenant n°3 au contrat de concession du parc de stationnement avec la Société INDIGO Stationnement SB pour l'extension et le déplacement de la zone Préfourrière située au sous-sol du parc de stationnement FOCH, présenté au Conseil de Paris des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019.
- PARCS RELAIS : protocole d'accord avec le STIF pour intégration de certains parcs de porte au système Parcs Relais – signature d'une convention de financement pour la mise en œuvre de 1 000 places Parcs Relais aux Portes de Paris. Présenté au Conseil de Paris : 24, 25 et 26 septembre 2018.
- PORTE MAILLOT : protocole d'accord avec l'exploitant de la station-service de la Porte Maillot, la SNCF et la CCIR suite à la résiliation anticipée de la sous-concession de la station-service pour motif d'intérêt général (EOLE) présenté au Conseil de Paris les février 2019.
- GOUTTE D'OR : Résiliation : projet présenté au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019. Protocole de résiliation devant être présenté au cours du 3ème trimestre 2019.
- GOUTTE D'OR : Protocole à présenter au 1er Conseil de Paris de 2020, finalement présenté au Conseil de Paris des 8, 9,10 et 11 juillet 2020.
- GRENIER SAINT-LAZARE : résiliation et protocole à présenter au cours de décembre 2019.

Attributions :

- ALBAN SATRAGNE – MAGENTA : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc à compter du 6 août 2019 pour une durée de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris en mars 2018. Attribution au Conseil de Paris : 11, 12,13 et 14 juin 2019 – Contributaire : INDIGO INFRA
- SAINT-SULPICE Garage : concession pour l'entretien et l'exploitation de la partie garage du parc de stationnement à compter du 4 octobre 2019 pour une durée de 3 ans et 7 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 20, 21 et 22 mars 2018. Attribution au Conseil de Paris des 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019 – Contributaire : INDIGO INFRA FRANCE
- JEAN BOUIN ET PORTE D'AUTEUIL : concession pour l'exploitation et la modernisation des deux parcs de stationnement à compter du 20 octobre 2019 pour une durée de 9 ans et 10 mois (alignée sur la fin de la DSP du parc de stationnement Porte de Saint-Cloud). Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 2, 3, 4 et 5 juillet 2018. Attribution au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 – Contributaire : SAEMES
- MADELEINE - TRONCHET : concession pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement à compter du 24 janvier 2020 pour une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 Attribution au Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 novembre 2019 – Contributaire : SAEMES.

- LOBAU : concession pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement à compter du 24 février 2020 pour une durée de 14 ans et 8 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 2, 3, 4 et 5 juillet 2018. Attribution au Conseil de Paris des 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019 – Attributaire : SAGS.
- PORTE MAILLOT : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement à compter du 25 février 2020 pour une durée de 20 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018. Attribution au Conseil de Paris des 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019 – Attributaire : INDIGO INFRA

Évolutions du secteur 2019-2020

- BASTILLE : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement d'une durée maximale de 18 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 14, 15, 16 et 19 novembre 2018. Attribution au Conseil de Paris les 3 et 4 février 2020 – Attributaire : INDIGO INFRA
- BERGSON : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 14,15, 16 et 19 novembre 2018. Attribution au Conseil de Paris les 3 et 4 février 2020 – Attributaire : SAEMES.
- BOURSE : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 8, 9 et 10 juillet 2019. Consultation suspendue à la suite du projet de mise en place de forêts urbaines dont un des sites est la Place de la Bourse.
- CARNOT ET PRONY : concession pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement pour une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 8, 9, 10 et 11 novembre 2019.
- BAC MONTALEMBERT ET GOURAUD : concession pour l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement, pour une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 8, 9, 10 et 11 novembre 2019.
- MONTPARNASSE RASPAIL : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement d'une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris les 8, 9, 10 et 11 novembre 2019.

Construction, modernisation, aménagement réalisés en 2019

- HAUSSMANN BERRI : travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai 2019.
- MALESHERBES ANJOU : travaux de modernisation du parc de stationnement débutés le 2 juillet 2019 pour une durée de 21 mois, fin programmée le 1er avril 2021.
- CONCORDE : travaux de modernisation retardés, PC refusé. Travaux 1ère phase débutés en juin 2019.
- GEORGE V : travaux et aménagement du parc de stationnement GEORGE V débutés en février 2019. Réception des travaux avant la fin de l'année 2019.

STATIONS-SERVICES

Présentation des contrats

Deux stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux** :

- Le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2000 m²) prend effet au 29 avril 2019 et expirera le 28 avril 2030.
- Le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m² + 3 100 m²) prend effet au 1^{er} juillet 2019 et expirera le 30 juin 2029.

Les deux contrats ont été attribués à TOTAL, après mise en concurrence.

Ils portent sur conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble.

- Quai d'Issy les Moulineaux : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 KVA). La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Le concessionnaire prévoit également de végétaliser les auvents et les installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.
- Porte d'Aubervilliers : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 KVA). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettent de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.

Le concessionnaire est tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2019 n'est pas suffisant pour présenter des chiffres d'activité éclairants.

Il est néanmoins précisé que le concessionnaire devra verser une redevance calculée comme suit :

- Quai d'Issy les Moulineaux : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 500 000 € à laquelle s'ajoute une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/ m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 € / T) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 700 k € par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance perçue était de **565 100 €**.
- Porte d'Aubervilliers : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/ m³), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 € / T) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes). Le candidat assorti sa proposition de redevance variable d'une **redevance minimale garantie** de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance perçue était de **894 950 €**.

b) Événements marquants 2019 et évolutions

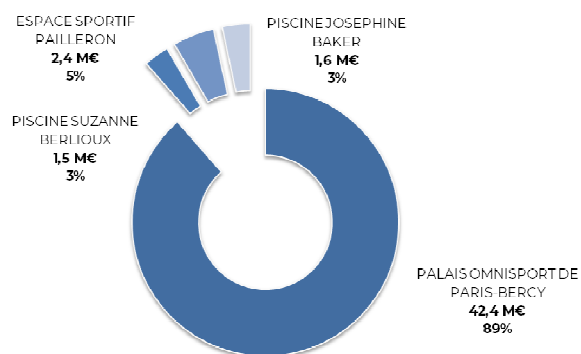
- Quai d'Issy les Moulineaux: l'ouverture de la nouvelle station, initialement prévue à l'été 2020, a été reportée à mi-novembre 2020 (retard lié à la crise sanitaire).
- Porte d'Aubervilliers: les travaux sont en cours. L'ouverture de la station située boulevard périphérique extérieur est prévue en février 2021, celle de la station située boulevard périphérique intérieur en mai 2021.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

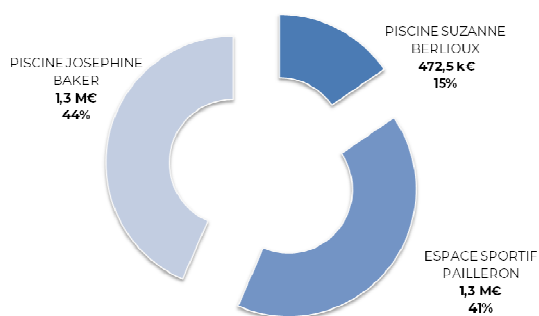
Ce secteur porte sur **4 délégations de service public** dont 2 piscines stricto sensu (Suzanne Berlioux, Joséphine Baker³), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron) et le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé ACCOR ARENA – POPB depuis 2015.

	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	47,9 M€	46,8 M€
Redevances (uniquement ACCOR ARENA – POPB)	3,9 M€	2,7 M€
Participations Ville de Paris	3,1 M€	4,5 M€

Répartition CA 2019



Répartition participation 2019



³ La piscine Pontoise, précédemment gérée en DSP (contrat échu), a été fermée en 2019, dans l'attente de la réalisation avec la perspective de travaux lourds de rénovation de la verrière.

ACCOR ARENA - POPB

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA – POPB depuis 2020) du 29 septembre 2011, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'évènements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2018/2019 s'élève à **42,3 M€**, contre 41,1 M€ en 2017/2018. Le **résultat net de la délégation** pour 2018/2019 est de **+ 0,65 M€**, contre + 0,44 M€ en 2017/2018. Le taux de marge brute (calculé en déduisant du montant des recettes générées par la totalité des ventes le montant des charges d'exploitation directement liées à la réalisation de ces ventes) est de 71% identique à celui de la saison précédente.

La **redevance totale** due au titre de l'exercice 2018/2019 est de **2,83 M€** contre 2,76 M€ sur l'exercice précédent.

Après un exercice 2016/2017 très déficitaire, la société retrouve l'équilibre pour la deuxième année consécutive ; cette bonne performance est due principalement à la maîtrise des coûts fixes et variables.

	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	42,3 M€	41,1 M€
Redevance due au titre de l'exercice	2,83 M€	2,76 M€
Résultat net de la délégation	0,65 M€	0,44 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2018/2019, le délégataire a organisé 33 jours de programmation sportive, soit un niveau légèrement inférieur au minimum contractuel (35 journées). Ce non-respect est lié à une moindre activité d'évènements sportifs internationaux se déroulant à Paris.

La fréquentation totale de l'Accor Aréna – POPB est de 1 190 185 entrées, soit une baisse de plus de 14,5% par rapport à l'exercice précédent, dont 1 032 831 entrées payantes pour un total de 126 jours de représentations (via notamment 54 concerts ou spectacles musicaux et 9 compétitions sportives fédérales), en légère baisse par rapport à l'année précédente (129 jours de représentations). De son côté, la patinoire Sonja-Henie, à travers 206 séances publiques, a généré la vente de 49 595 entrées (contre 48 275 entrées en 2017/2018 sur 188 séances).

La décomposition des entrées payantes est la suivante : 20 995 au tarif plein, 25 551 à tarifs réduits, 1 064 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris et 1 086 au titre des abonnements. Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 3 054 heures sur la saison. Le taux moyen de fréquentation est de 241 entrées par séance contre 256 en 2017-2018. La patinoire a généré un chiffre d'affaires de 336 211 €HT contre 231 172 €HT en 2017/2018.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2018-2019 les tarifs de la salle Marcel Cerdan et de la Grande Salle étaient les suivants :

- Pour la salle Marcel Cerdan, 2 876 € pour une séance unique hebdomadaire et 1 438 € pour les séances supplémentaires le même jour.
- Pour la location de la grande salle, 31 760 € pour une séance unique hebdomadaire et 15 880 € pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 4 € à 7 €, selon la saison et l'heure et entre 3 € et 6 € pour le tarif réduit (il convient de rappeler que pour la saison 2017/2018, la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie avait été modifiée à la hausse par avenant du 5 octobre 2017).

d) Événements marquants de l'exercice 2018/2019

L'exercice 2018/2019 a été principalement marqué par un nombre de séances plus faible que budgété engendrant une baisse de la fréquentation par rapport à l'exercice précédent. Cependant, les efforts engagés en termes de culture financière et de développement des offres hospitalités ont permis de générer un chiffre d'affaires de 42,3 M€ et un résultat net positif de 0,65 M€, en nette amélioration par rapport au budget et à l'exercice précédent.

Côté sports, cette saison a été marquée notamment par l'accueil des internationaux de gymnastique, le Rolex Paris Masters, les coupes de France de Hockey sur glace, de Hand et de Basket, All Star Game.

PISCINE SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 41 piscines municipales. 30 piscines sont gérées en régie directe et 11 sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour 4 d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker).

- **Piscine Suzanne Berlioux :** La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles. Constituée d'un bassin de 8 lignes de 50 m, elle est la piscine la plus connue et qui génère le plus important chiffre d'affaires : 350 000 entrées et 1 654 414 euros de chiffre d'affaires en 2019. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais pas de clubs sportifs. L'exploitant propose une palette importante d'activités fitness, wellness, détente et utilise pour cela une partie de l'ext-pataugeoire transformée en zone d'activité non aquatique.

Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société S-PASS. Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2014 pour une durée initiale de 6 ans. Elle prendra fin le 30 juin 2021 (à la suite d'une prolongation).

- **Piscine Pontoise, Le Quartier Sport :** Situé dans le 5e arrondissement, la partie aquatique de l'établissement a été fermée le 18 décembre 2018. Seule la partie fitness, squash a été maintenue jusqu'en novembre 2019, date de la fin de la DSP. Une CODP a été co-signée avec l'exploitant afin de poursuivre l'activité 7 mois supplémentaires et ainsi clôturer les abonnements courants. La crise sanitaire ayant imposée la fermeture de tous les équipements, d'un commun accord, l'activité s'est donc définitivement arrêtée le 17 mars 2020. Des travaux lourds de rénovation portant principalement sur la verrière (classée) et quelques opérations de maintenance projettent une réouverture au mieux pour le second semestre 2022. Cet établissement ne fera donc pas l'objet de précisions ci-après. L'animation et la gestion de l'équipement étaient confiées depuis plus de 12 ans à S-Pass.

Un nouveau contrat devrait débiter à l'issue des travaux. La question des modalités de gestion de cet équipement sera reposée même si la délégation de service public apparait comme la solution la plus appropriée compte-tenu du fonctionnement des équipements sportifs (bassin de 33 m ouvert jusqu'à minuit plusieurs jours par semaine, 4 terrains de squashes et 3 salles de sports (musculature, danse).

- **Espace sportif Pailleron :** Implanté dans le 19e arrondissement, cet équipement sportif est l'un des plus fréquentés à Paris. Il est constitué d'un bassin sportif (33m), d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un Spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration. L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.

La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'équipement pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 (terme en décembre 2021). Le délégataire (LSU 19, filiale de l'UCPA) a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace et de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

- **Piscine Joséphine Baker** : Elle est située dans le 13^e arrondissement. Structure flottante (sur barge), elle est à la fois un bateau et un espace sportif. Cet équipement est composé d'une piscine, d'un solarium prisé et d'un espace forme et bien-être.

La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une durée de 6 ans. Un avenant de prolongation de 10 mois (jusqu'à juin 2022) est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris de décembre 2020. L'exploitant de la piscine Joséphine Baker, S-PASS, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (bien-être et espace de remise en forme).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux : L'exercice 2019 fait apparaître un **chiffre d'affaire** de **1 463 k€** et une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public de **473 k€** (contre 678 k€ en 2018).

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 463 k€	1 349 k€
Participation Ville de Paris	473 k€	678 k€
Résultat de la délégation	0	0

Espace sportif Pailleron : Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de **2 401 k€** en 2019 contre 2 641 k€ en 2018. La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2019, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 257 k€**. Pour l'année 2019, le résultat reste déficitaire. Le maintien du déficit s'explique par une fréquentation modérée qui reste liée à l'ouverture de nouvelles salles de sport dans le quartier, proposant des tarifs très attractifs. Une augmentation importante des charges a accompagné également plusieurs interventions sur les installations techniques.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	2 401 k€	2 641 k€
Participation Ville de Paris	1 257 k€	1 249 k€
Résultat de la délégation	-171 k€	- 156 k€

Piscine Joséphine Baker : Le **chiffre d'affaires** de l'année 2019, subvention incluse, et autres produits inclus, a été de **1 825 k€** contre 1 741 k€ en 2018. La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. Sur cet exercice, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 330 k€**. Ainsi le chiffre d'affaire, net de subvention, est de 285 k€ sur cet exercice. Cela s'explique par le fait que l'équipement n'a été ouvert que 15 jours en 2018. L'équipement a été fermé sur de longues périodes pour réaliser des opérations de maintenance technique ou de carénage qui ont engendrées une baisse des charges d'exploitation. Cette année 2019, le résultat de cette DSP est tout juste en équilibre.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	285 k€	3 k€
Participation Ville de Paris	1 825 k€	1 741 k€
Résultat de la délégation	0	14 k€

Synthèse : Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 4 M€ en 2019, comparé aux 5,8M€ de 2018. Le quartier Pontoise ne compte plus dans les équipements actifs depuis novembre 2019.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

- Fréquentation : La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs et de sa situation géographique. En 2019, 349 176 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 312 000 usagers en 2018 (+9%). Cette fréquentation encore très importante démontre l'attrait de cet équipement au cœur de Paris.
- Qualité de service : L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2019.
- Animations : 13 créneaux d'aquagym sont proposés chaque semaine par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont organisées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entraînement », ainsi que l'aquabiking. Un coaching individualisé est mis en place.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

- Fréquentation : En 2019, la fréquentation de la piscine a été nulle car le bassin est fermé depuis fin 2018. Près de 286 000 usagers avaient fréquenté cet établissement en 2018.
- Activités : Seules les activités fitness, squash et musculation ont perduré dans un relatif dynamisme. Cette année 2019 a généré une gêne et un peu de tension pour les usagers, très fidèles, lorsqu'ils en ont appris la fermeture.
- Qualité de service : L'équipement a conservé son label QualiParis.

Espace sportif Pailleron

- Fréquentation : Le nombre d'entrées en 2019 s'élève à 493 985, en baisse de 2% par rapport à 2018 sur l'ensemble du site. Les entrées se répartissent comme suit : 389 599 sur l'espace « Aquatique », 84 173 sur l'espace « Glisse », 40 247 sur l'espace « Forme ».
- Activités : L'équipement continue d'accueillir de nombreux événements et manifestations. Son offre d'activités est toujours très dense et variée.
- Qualité de service : Le label QualiParis confirme la bonne tenue de l'établissement.

Piscine Baker

- Fréquentation : Le nombre d'entrées pour cette année a repris sa courbe ascendante avec 73 338 entrées (76 000 en 2018). L'année 2018 avait en effet été marquée par une multitude de fermetures successives en raison de la fragilité technique de l'équipement.
- Carénage et travaux : Des opérations de carénage sont à réaliser très régulièrement, impactant alors les activités sur 3 à 4 mois dans l'année. Ces opérations sont réglementairement obligatoires et entravent la dynamique à développer sur le site qui reste néanmoins un établissement référence en période estivale. 2019 a été une année sans carénage et donc représentative du potentiel de cet établissement.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux En 2019, l'entrée plein tarif est à 5 € par séance, l'accès en tarif réduit est à 4 € (des changements tarifaires sont intervenus au 1^{er} mai 2018 conformément au contrat).

Espace sportif Pailleron : L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 4,90 € en période rouge et à 4€ en période bleue pour l'espace aquatique. L'entrée unitaire pour l'espace glisse est à 4,10€ et à 8€ pour l'espace fitness-forme.

Piscine Baker : L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est à 4 € en basse saison et de 6,50 € en haute saison, l'accès à l'espace remise en forme est à 17 €.

La gratuité est accordée dans les piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre

détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris et aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente. Les exploitants bénéficient d'une subvention couvrant la sujétion de service public attachée à cette politique tarifaire sociale portée par la Ville.

d) Événements marquants 2019

Piscine Suzanne Berlioux : L'exploitation de la piscine Berlioux a connu quelques difficultés en raison de difficultés de maintenance sur le réseau de traitement d'air. Le suivi est atypique d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas du Forum des Halles) et d'une cogestion avec la SPL Paris Seine sur les questions d'énergie et fluides.

Espace sportif Pailleron : Au cours de l'année 2019, plusieurs événements ont eu lieu sur ce site prisé par les acteurs du 19^e arrondissement. Le gestionnaire a entamé quelques travaux permettant d'entretenir l'équipement, en s'efforçant de ne pas impacter l'organisation des activités.

Piscine Baker : La piscine Baker a retrouvé un fonctionnement normal, après une succession de fermetures. Un important effort de fidélisation a été amorcé par l'exploitant, mais la tâche est difficile car la confiance a été malmenée. La dynamique renait cependant au vu des fréquentations relevées durant la seconde partie de l'année.

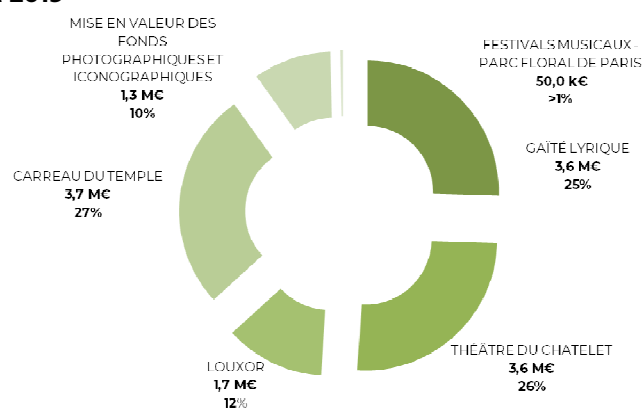
Piscine Pontoise, le Quartier Sport : Une évaluation de la structure a fait apparaître une fragilité importante sur la verrière constituant la toiture. La décision de fermeture de l'espace de baignade a été rapidement prise par la Ville et des travaux ont été programmés. S'agissant d'un bâtiment classé, les ABF ont été sollicités mais la prise en charge de ce dossier a été impacté lourdement par l'incendie de Notre-Dame qui a fait déraiser les calendriers. Une CODP de 6 mois a été signée en novembre avec l'exploitant afin de pouvoir poursuivre les activités sportives sur les zones dites « sèches » (fitness, squash, musculation) jusqu'à la fin de la saison (juin 2020).

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

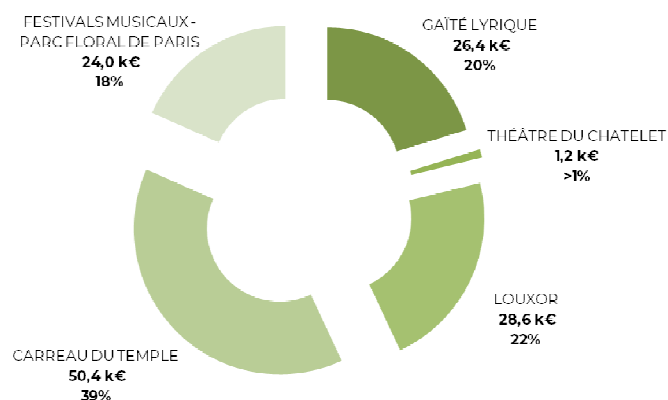
Ce secteur a regroupé en 2019 **6 contrats (5 DSP et une concession de service)** portant sur les spectacles vivants (musique, opéra, danse, théâtre ...), la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique, l'exploitation du Carreau du Temple ou encore le festival musical du Parc Floral

	2019	2018
Chiffre d'affaires	13,9 M€	10,1 M€
Redevances	130,7 k€	170 k€
Participations de la Ville de Paris	20,6 M€	18,9 M€

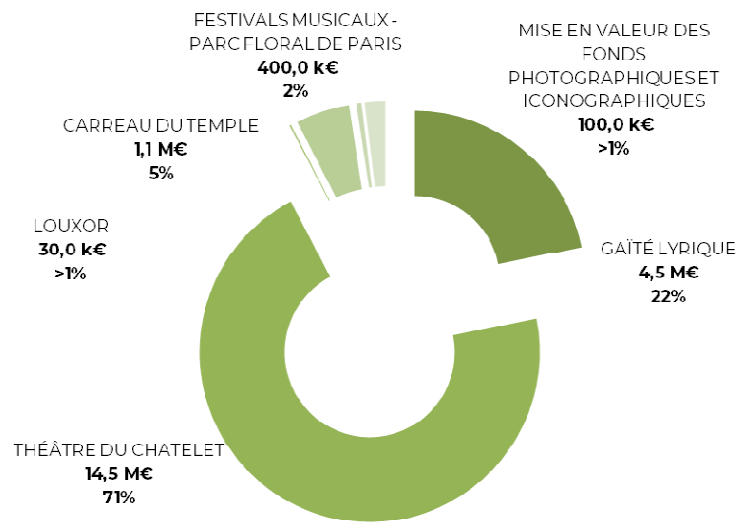
Répartition CA 2019



Répartition Redevance 2019



Répartition participation 2019



THEATRE DU CHATELET

Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. L'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation, dans le cadre d'une convention conclue en 1979. L'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

Le théâtre, fermé depuis mars 2017 pour travaux, a rouvert ses portes au public en septembre 2019. À cette occasion, une CODP, d'une durée de 3 ans a été signée avec l'association occupante (l'Association « Théâtre Musical de Paris » le 14 juin 2019).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres-clés

Le **chiffre d'affaires** est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. À ces recettes propres s'ajoute une **subvention versée par la Ville** dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris. Son montant était de **14,5 M€** en 2019.

NB : L'association est passée d'un exercice par année civile (janvier 2017-décembre 2017) à un exercice par saison (janvier 2018 à août 2019). Cet exercice transitoire 2018-2019 porte donc sur 18 mois.

	01/01/2018 au 31/08/2019	2017
Chiffre d'affaires net	3,5 M€	9 M€
Subvention TTC de la Ville de Paris	21 M€ HT	11,8 M€ HT
Redevance Ville de Paris	1 200 €	0 €
Résultat net	-324 K€	-540 K€

b) Évènements 2019

En préfiguration de son ouverture de saison en septembre 2019, le théâtre avait organisé l'événement *DAU* du jeudi 24 janvier au dimanche 17 février 2019 en partenariat avec le Théâtre de la Ville et le Centre Pompidou. Cet événement pluridisciplinaire, inspiré de la vie du scientifique Lev Landau (« Dau »), avait pour objectif de plonger le spectateur dans l'atmosphère politique, scientifique et culturelle de l'Union soviétique.

En septembre 2019, le théâtre a débuté sa saison officielle du 13 au 15 septembre avec le spectacle *Parade*, d'après Erik Satie. Il s'agissait du premier spectacle public de la nouvelle direction artistique. La saison s'est poursuivie avec la création *Les justes*, d'après Albert Camus, du 5 au 19 octobre. Des concerts ont également été organisés avec l'ensemble *MusiAeterna*, l'Orchestre de chambre de Paris. De nombreuses collaborations ont été organisées avec le Théâtre de la Ville et le Festival d'automne : W. Forsythe, Merce Cunningham, Last wispers. L'année 2019 s'est achevée avec la reprise d'un *American à Paris* qui fut un spectacle populaire réussi.

Le théâtre a collaboré à Nuit Blanche et à la Nuit des débats. Le *Club Joséphine* a été ouvert afin de proposer des activités de bar, *clubbing* et concerts dans la Salon Nijinski.

Tout au long de l'année, des ateliers et activités avec des amateurs ont été organisés : marionnette géante du Mozambique, « Fabrique citoyenne artistique » (parcours permettant à 7 classes de

filiales générale et professionnelle du Grand Paris, soit 200 élèves, de découvrir le théâtre musical), partenariat avec Sciences Po, la Sorbonne, etc.

La grille tarifaire a été redéfinie pour la nouvelle saison 2019-2020 avec des tarifs variables de +/- 20 % par rapport à un prix de référence « tarif pivot ». En comparaison avec des établissements culturels proches, les « tarifs pivots » des spectacles lyriques par le Théâtre du Châtelet apparaissent cohérents. La progressivité des tarifs de la 6^e à la 1^{ère} catégorie est conforme aux usages, même si certaines salles vont plus loin dans cette démarche. Le rapport des directeurs (CA du 18/12/2019) indique un renouvellement et un rajeunissement de son public : « *Le public individuel est essentiellement composé d'occasionnels (83% contre 6% d'adhérents et 11% de groupes et collectivités). Sur le total des acheteurs, 66% d'entre eux sont des primo-spectateurs ; la majorité d'entre eux provient géographiquement de l'Île-de-France (52% de parisiens, 34% IDF hors Paris, 8% de provinciaux et 6% d'étrangers). 55% des spectateurs ont moins de 50 ans, contre 45% sur le dernier semestre d'activité du théâtre avant les travaux.* »

La fréquentation aux spectacles durant la période septembre-décembre 2019 a été de 108 000 spectateurs.

CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3^{ème} arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1 800 m² modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de DSP, confié à la **Société publique locale (SPL) Carreau du Temple**, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires**, constitué des recettes de mise à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, s'élève à **3 746 105 €**. Il est en légère hausse (+ 3%) par rapport à 2018 grâce à des recettes locatives (+ 204 K€) portées par d'importants dédits sur des événements annulés à l'initiative des clients et des relocations de créneaux. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée par la Ville : 1 050 000 €** en 2019. Ainsi, le modèle économique repose à 20 % sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 80 % sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces pour des événements.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. En 2019, la part fixe de la redevance s'est élevée à 20 000 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à un total de 4 828 401 €, en diminution de 465 944 € par rapport à 2018. Ce montant redevient proche de celui de 2017, en redimensionnant notamment le budget lié à la communication.

Le résultat d'exploitation est excédentaire en 2019 : il se porte à 144 594 € et le **résultat net** à **134 290 €**. L'exercice 2019 confirme la trajectoire 2015-2018 et un retour à l'équilibre financier pour le délégataire.

	2019	2018
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,7 M€	3,6 M€
Redevance versée par le délégataire	50 k€	51,1 k€
Participation de la Ville de Paris	1,05 M€	1,05 M€
Résultat net	+ 134,3 k€	+ 56,2 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2019, le Carreau du Temple a attiré 315 348 visiteurs, usagers et spectateurs soit une fréquentation en augmentation par rapport à 2018 (+ 37 000 visiteurs). Après une baisse de fréquentation l'année précédente trouvant son origine dans le fait que l'équipe de développement des publics a concentré ses efforts sur le développement d'un public de spectateurs diversifiés moins nombreux que les visiteurs de salon, la structure reprend une dynamique positive, confirmant la réussite de l'évolution de son positionnement.

Concernant la programmation en 2019, le Carreau du Temple a connu 303 jours d'activités et a accueilli 164 manifestations, ainsi que des résidences d'artistes pour 689 jours cumulés.

En 2019, le Carreau du Temple a accueilli 393 cours, stages ou ateliers dispensés par 54 associations ainsi que 11 établissements scolaires accueillis chaque semaine pour des cours d'EPS et des Temps d'activités périscolaires.

Enfin, le délégant a bénéficié de mises à disposition pour 6 jours de la Halle et 8 jours de l'auditorium.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation.

Les grilles tarifaires ont été révisées dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2019-2024. Cependant, les nouveaux tarifs ainsi définis ont commencé à être appliqués dès septembre 2018 pour respecter la saisonnalité de la programmation artistique et des activités de pratique amateur.

- Tarifification de la programmation artistique : L'annexe 9 de la DSP 2019-2024 définit une grille des tarifs présentant 3 types (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 5 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de visiteurs souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.
- Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles : Les tarifs de location sont également définis dans le cadre de l'annexe 9 du contrat de DSP 2019-2024. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'utilisateur et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA).
- Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public) : Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 2 k€ et 25 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Événements marquants en 2019

L'année 2019 fut marquée par des variations sur le personnel : cinq recrutements de postes permanents et un en intermittence, trois départs.

GAITE LYRIQUE

Présentation de la délégation de service public

L'exploitation du théâtre de la Gaité Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3^e arrondissement) a été confiée à la **Société d'Exploitation de la Gaité Lyrique (SEGL)**, au travers d'une délégation de service public d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2016.

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- la participation à la création d'œuvres de spectacle vivant par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- la diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- l'organisation de rencontres, conférences, ateliers ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- la conduite d'une politique d'action culturelle qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire doit notamment travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- la gestion et la valorisation des espaces commerciaux (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- la location des espaces (grand foyer, auditorium, plateau média, etc.) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- la vente de boissons et denrées alimentaires pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- la production et l'accueil d'expositions en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville de **4,489 M€** en 2019.

Pour l'année 2019, **le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 3,530 M€ HT (hors compensation financière de la Ville)**, en hausse par rapport au chiffre d'affaire de 2018 (3,266 M€).

Le **résultat** de l'exercice est positif : **357 K€** (118 K€ en 2018, 249,5 K€ en 2017) à l'issue de la troisième année pleine d'exploitation.

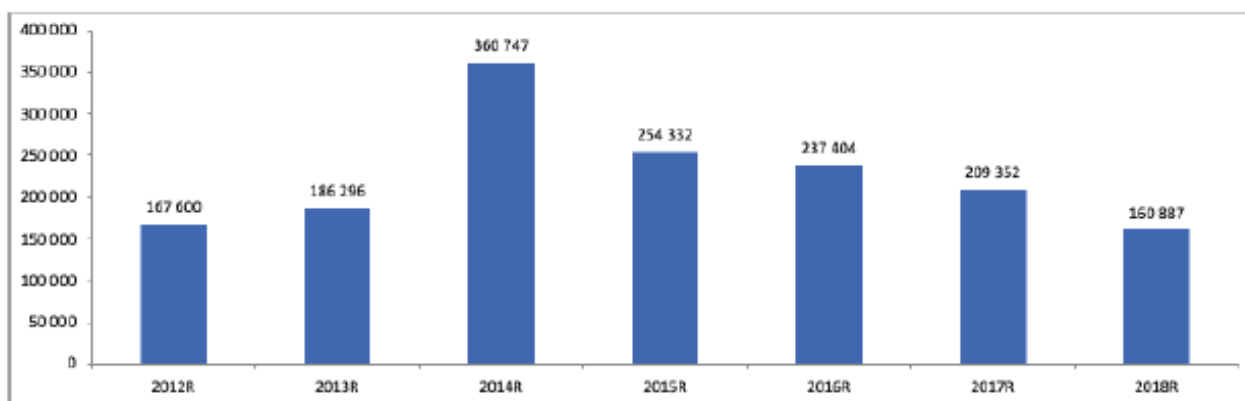
En 2019, le délégataire a versé à la Ville une **redevance** fixe de **26,4 K€**. La part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) n'étant déclenchée qu'à partir d'un seuil de déclenchement de 4 M€, il n'a pas été possible de titrer sur cette part.

	2019	2018
Chiffre d'affaires net	3,530 M€	3,266 M€
Redevance versée par le délégataire	26,4 K€	25,8 K€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	4,489 M€	4,416 M€
Résultat net de la délégation	357 K€	118,4 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le délégataire n'a pas remis la version définitive de son Rapport annuel 2019 au moment de la rédaction de ce bilan en raison de la crise sanitaire. La présente fiche a été élaborée à l'aide de quelques informations reçues et qui doivent encore être consolidées. Le Comité de suivi de la délégation est prévu en octobre 2020.

La fréquentation totale a été de 171 930 spectateurs en 2019, en hausse par rapport à 2018. La tendance de la fréquentation globale (visiteurs + spectateurs) est la suivante :



La fréquentation aux concerts payants et gratuits reste bonne, dans la continuité des années précédentes : 53 406 spectateurs (2018 : 46 046 spectateurs). Le nombre de concerts reste soutenu : 83 concerts programmés dont 61 payants (en 2018 il y a eu 71 concerts dont 56 payants).

La fréquentation aux expositions gratuites et payantes (principalement *Computer Girrls*) est en hausse avec 30 228 visiteurs (23 216 visiteurs en 2018).

Le nombre de conférences et projections payantes est de 54 (objectif minimum de 60 dans la DSP). Le nombre de rencontres et ateliers (payant et gratuits) atteint le nombre de 344 (minimum 140 dans la DSP) mais ce résultat nécessite d'être expliqué par le délégataire.

En revanche, le nombre de spectacles de danse et théâtre n'est pas défini, tout comme le nombre de résidences de création. La remise du Rapport annuel de DSP et le Comité de suivi permettront de préciser ces points.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de service public sont fixés contractuellement. Ils s'échelonnent de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc.) et des publics (famille, scolaires, etc.). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Les indices d'actualisation ayant augmenté de façon importante, il a été décidé par le délégataire de ne pas procéder à la révision des tarifs depuis 2018 afin de maintenir l'accès à un large public. Les tarifs moyens en 2018 étaient les suivants (le délégataire n'avait pas remis sa grille tarifaire actualisée pour 2019 à la date de rédaction du présent bilan) :

- concert grande salle : 24,91 € (32,16€ si application de l'indexation), pas de tarif réduit, 2 €-10 € groupe scolaire-association ;
- spectacle : 14 €, 10,33 € tarif réduit moyen ;
- conférence : 6 € (8,77 € si application de l'indexation), 4 € tarif réduit, gratuit pour la presse ;
- projection : 6 € (8,77 € si application de l'indexation), 4 € tarif réduit, gratuit pour la presse ;
- ateliers : 10,25 € pour les ateliers payants mais beaucoup d'ateliers gratuits.

d) Événements marquants en 2019

Après une année 2018 difficile en raison de problèmes de gouvernance (départ du directeur), le délégataire a procédé au recrutement d'une nouvelle directrice. En 2019, de nouveaux problèmes RH sont apparus mais ont concerné un nombre limité de salariés (fort absentéisme, arrêts maladie, passage de l'inspection du travail). Le délégataire, en lien avec le CSE, a cependant pris les mesures nécessaires et aucun problème n'est à signaler à ce jour.

En 2019, le délégataire avait annoncé son souhait de procéder à des réaménagements mobiliers du niveau R+1 pour y créer un espace immersif et de découverte d'outils numériques. Cette activité est conforme avec la DSP. Une présentation a été faite à la Ville de Paris et le projet sera mis en œuvre en fin d'année 2020 ou début 2021. Ces investissements et les frais de fonctionnement sont pris en charge en totalité par la délégataire.

MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 5 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrant l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation a été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégataire assure la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site Internet accessible au grand public.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation, de la diffusion et de la conservation des fonds. Pour l'année 2019, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (droits de reproduction) par le délégataire s'élève à **1,32 M€**, soit une baisse de 4,4 % par rapport à 2018. La **participation financière de la Ville** s'est élevée à **100 K€** en 2019, soit une baisse de 88,6 % qui s'explique par l'arrêt de la mission de numérisation, l'activité de diffusion des fonds restant la seule mission de service public confiée au délégataire en 2019.

Le **résultat net** de la délégation représente une perte de **- 846,1 K€** (- 170,2 K€ en 2018). Cette situation s'explique d'une part par une forte diminution de la participation de la Ville (- 780 K€), et d'autre part par une hausse des charges exceptionnelles (+229,2 K€) portant sur des indemnités de départ de neuf salariés, et les prestations d'accompagnement de l'ensemble des salariés.

Aucune redevance n'a été versée en 2019, du fait l'arrêt de la mise à disposition de locaux suite à l'avenant n°2 à la convention (celui-ci prévoit de stopper les activités déléguées de numérisation au 1^{er} janvier 2019). Elle s'élevait à 30,55 K€ en 2018. Il s'agissait de redevances fixes annuelles d'occupation pour les locaux mis à disposition, la part variable étant supprimée depuis 2016.

	2019	2018
Chiffre d'affaires net	1,32 M€	1,38 M€
Redevances versées par le délégataire	0	30,55 K€
Participations de la Ville de Paris	100 K€	880 K€
Résultat net de la délégation	-846,1 K€	-170,6 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées : L'avenant n°2 de la délégation a supprimé les activités déléguées de numérisation à compter du 1er janvier 2019.

Conservation du fonds Roger-Viollet : Cette mission a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

Commercialisation des droits de reproduction : Les ventes de droit de reproduction ont diminué de 4,4 % en 2019 et s'élèvent à 1 326 724 €. Le secteur de l'édition revient à son chiffre d'affaires de 2017, à 252 706 euros (+ 22,4 %), revenant ainsi sur la forte baisse de 2018. Ce résultat est principalement dû à une reprise des ventes sur les ouvrages scolaires. Le secteur culturel a réalisé une année 2019 en baisse (- 16,7 %), à 210 756 euros, après une forte progression en 2018 (+ 35 %). Le secteur de l'audiovisuel a également réalisé une année 2019 en important recul (- 28 %), à 171 926 euros, qui doit être mise en regard de la hausse enregistrée en 2018 (+ 22 %). La perception des droits collectifs a fortement baissé en 2019, à 93 283 euros, soit - 23,5 %. Les ventes à l'international, les ventes sur le secteur culturel (expositions, musées) et les ventes directes, sont revenues en 2019 à leur niveau de 2017, à 221 957 euros.

Diffusion culturelle et grand public des collections : La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du grand public sur le site internet Paris en images. La fréquentation du site Paris en Images a fortement baissé en 2019, après une baisse déjà enregistrée en 2018 et 2017. Entre 2018 et 2019, le nombre de visiteurs est passé de 190 862 utilisateurs à 51 624, et de 962 650 pages vues à 150 000.

c) Politique tarifaire

Les grilles tarifaires figurent en annexe de la convention. Elles s'appliquent essentiellement pour les nouveaux clients, avec lesquels sont conclus des accords annuels ou pluri-annuels selon les prix du marché et leur potentiel d'achat d'images.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent être également consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2019

L'année 2019 a été marquée par diverses participations dont la participation à :

- plusieurs expositions (la « French Fashion - Women and the First World War » au Bard Graduate Center de New York, etc.),
- plusieurs publications dans la presse (8 pages dans Paris Match à propos du livre « Notre histoire en couleurs », 4 pages dans L'Express sur Camus, les numéros de Figaro histoire sur Marcel Proust et sur la Révolution et la Terreur 1789-1795, etc.),
- plusieurs documentaires audiovisuels (« 1919 les jours d'après » (France 3), « Le Paris réussi d'Hausmann » (RMC Découverte), « Notre-Dame de Paris l'épreuve des siècles » (France 2)...)

LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

L'exploitation du cinéma a été confiée à la Société **CINELOUXOR** au travers d'une convention de délégation d'une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1^{ère} et 2^{ème} exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. En 2019, sixième année pleine d'activité du Louxor, le chiffre d'affaires progresse fortement de 12 % par rapport à 2018, principalement en raison de la hausse de la fréquentation (+ 6 %). A noter, une baisse importante des subventions d'exploitation due à la perception exceptionnelle en 2018 d'une subvention d'exploitation du fonds de soutien du CNC (SFEIC) liée au remboursement des programmes imprimés sur l'ensemble de la période d'exploitation. La participation de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est de 30 k€.

Le **résultat** est excédentaire (**37,5 k€**) du fait du niveau élevé des recettes de billetterie, qui est en partie contrebalancé par le poids des charges de fonctionnement du bâtiment.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2019, la redevance s'est élevée à **28 634,65 €**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,70 M€	1,42 M€
Redevance versée par le délégataire	28,6 k€	24,9 k€
Participation de la Ville de Paris	30,0 k€	30,0 k€
Résultat net de la délégation	37,5 k€	75,0 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2019, le Louxor a réalisé sa meilleure année depuis le début de l'exploitation du cinéma en 2013. Après une bonne année 2018 (+ 0,9 % d'entrées), la fréquentation du Louxor a connu un pic en 2019 en réunissant 267 086 entrées, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Ce niveau

de fréquentation exceptionnel se retrouve au niveau national (+ 6 % par rapport à 2018) mais illustre également le résultat du travail de terrain du Louxor et de ses choix de programmation pertinents.

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2019. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement, et Patrimoine et Répertoire,
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Parasite, Santiago Italia, Tel Aviv on fire et So long my son. À noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, du festival Le Maghreb des films et le festival du cinéma de Turquie de Paris. Et également l'organisation de séances en partenariat avec l'association L'Usage du monde au 21^{ème} siècle,
- Les projections à destination des groupes « Jeune public » ont accueilli 34 880 entrées en temps scolaire et péri-scolaire. Les entrées sont légèrement en baisse par rapport à 2018 (-9%) en raison des grèves et mouvements sociaux de décembre qui n'ont pas permis de maintenir l'ensemble des séances prévues,
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, ciné-concerts, université populaire, expositions mais aussi ciné-quizz, expositions et chorale).

c) Politique Tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,80 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a légèrement augmenté (3,80 €).

Le tarif moyen s'établit à 6,04 €, plus bas que la moyenne nationale (6,64 €).

d) Événements marquants 2019

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris.

À noter en 2019 que l'effort particulier sur le court métrage a été maintenu avec la poursuite du rendez-vous dédié à ce format intitulé « Courts au Louxor ! » en partenariat avec l'Agence du court métrage.

FESTIVALS DU PARC FLORAL

Présentation du contrat

Conclu pour une durée de trois ans (de 2019 à 2022), le contrat de concession de services porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans la Parc Floral de Paris (12^e).

Les objectifs sont les suivants :

- proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type *show case* ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, *merchandising*, partenariat ou mécénat.

La concessionnaire doit proposer :

- des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public ;
- des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 400 000 €/an.

Analyse de l'exécution

c) Chiffres clés de l'activité

Il s'agit de la première année d'exploitation de la concession.

	2019
Chiffre d'affaires net	49 958 €
Subvention TTC de la Ville de Paris	400 000 €
Redevance versée à la Ville de Paris	24 000 €
Résultat net	-9 637 €

d) Indicateurs de suivi

Le concessionnaire a respecté le nombre minimum de concerts prévu au contrat :

- Les Pestacles (spectacles pour enfants) : 8 concerts, 8 plateaux artistiques (7 939 spectateurs)

- Paris Jazz Festival : 8 concerts, 15 plateaux artistiques (25 590 spectateurs)
- Classique au vert : 8 concerts, 8 plateaux artistiques (13 424 spectateurs)
- Nocturnes : 4 concerts (2 112 spectateurs)

Il a également mis en place d'une dizaine d'actions culturelles.

Sur l'ensemble des 3 festivals, le public est composé à 60% de femmes, et 40% d'hommes.

e) Politique tarifaire

Les 24 concerts en journée sont gratuits.

Les tarifs des concerts nocturnes sont :

- plein tarif : 25 euros
- gratuité : pour les enfants jusqu'à 12 ans
- tarif réduit : 15 euros (demandeurs d'emplois, membres de familles nombreuses titulaires de la carte de réduction de la SNCF, étudiants sur présentation de la carte d'étudiant, personnels Ville de Paris)
- tarifs super réduits : 10 euros (jeunes de 12 à 18 ans, titulaires des cartes émeraudes ou améthyste délivrées par le centre d'action sociale de la Ville de Paris, titulaires du Paris Pass Famille, titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre délivrée par le service départemental de l'ONAC-VG et leur accompagnateur)
- pack Famille : 30 euros (à 2 adultes accompagnés de 1 ou 2 enfants)
- pass 3 nocturnes : 69 €

f) Événements marquants en 2019

Il s'agissait de la première édition exploitée par le nouvel exploitant Traffix Music. La presse et le public ont fait de bons retours, démontrant un attachement du public à ces événements et un maintien de la qualité de la programmation artistique.

Les températures élevées ont eu pour effet la réduction de la fréquentation des *Pestacles*, les centres d'animation et de loisirs de la Ville ayant eu pour consigne de ne pas sortir leurs jeunes pendant les fortes chaleurs.

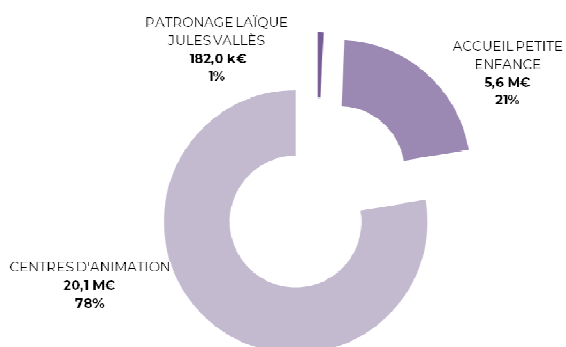
JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

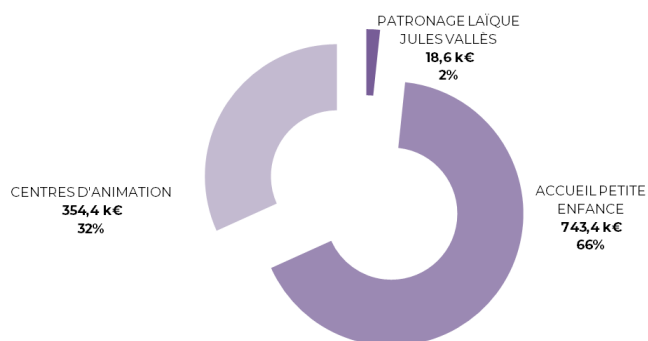
En 2019, il compte **17 délégations de service public pour les centres d'animation** concernant 40 équipements proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité** et **16 délégations** concernant **l'accueil des enfants en bas âge**.

	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	25,8 M€	24,4 M€
Redevances	1,1 M€	1 118,3 k€
Participation de la Ville de Paris	23,9 M€	23,1 M€

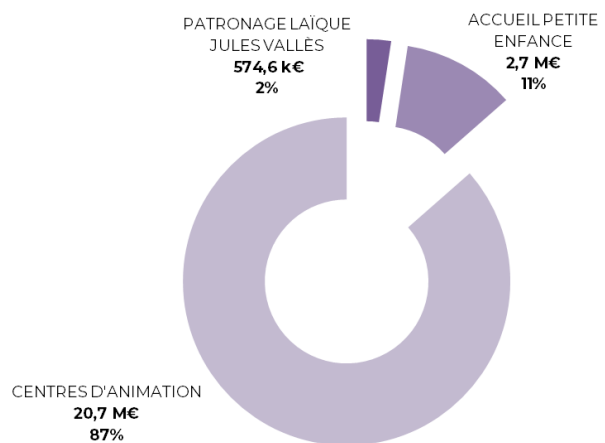
Répartition CA 2019



Répartition Redevance 2019



Répartition Subvention 2019



CENTRES PARIS ANIM'

Présentation des délégations de service public

Durant la saison 2018/2019, les 49 Centres Paris Anim' parisiens⁴, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un programme d'activités spécifiques pour les jeunes notamment des stages, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les Centres Paris Anim' (excepté le centre « Les Halles-Le Marais » qui dessert le secteur Paris Centre) sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2018-2019, **39 Centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours, 1 théâtre jeune public** sont ainsi gérés au travers de **17 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 10 autres centres sont gérés dans le cadre de marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel et Kellermann et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet, la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	20,1 M€	18,5 M€
Redevances versées en 2018 et 2019 par les délégataires	354,4 k€	408,4 k€
Participations de la Ville de Paris	20,7 M€	20,0 M€

⁴ La préfiguration du 50^e CPA, Mado Robin, dans le 17^e arrondissement, a commencé « hors les murs » au printemps 2019.

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement de locations de salles.

Pour l'exercice 2018-2019, **le chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 91% des droits d'inscriptions et à 9% des recettes annexes) s'élève à **20,1 M€** contre 18,5 M€ en 2017-2018, soit une hausse de 8,7% qui s'explique par l'ajout de la nouvelle DSP Arras - Censier (5^e arrondissement).

A périmètre égal, le montant du CA est de 19,3 M€, soit une hausse de 4,7% par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut également du périmètre les 2 CISP qui contribuent fortement aux produits de locations de salles, les recettes d'inscriptions constituent 96,3% du chiffre d'affaires et les recettes annexes, 3,7%.

En gardant le même périmètre -hors Arras-Censier et les CISP - on note que 11 DSP sur 15 (et 28 structures sur 38), augmentent leur chiffre d'affaires par rapport à la saison précédente (+7% en moyenne et 5% globalement). Parmi elles, 5 DSP (et 15 structures) retrouvent ou dépassent le niveau de recettes précédant les deux dernières réformes les ayant impactés (modification de la grille tarifaire avec la mise en place de deux nouvelles tranches de Quotient Familial (QF 9 & 10), réforme des équipements jeunesse au cours de laquelle les cours semi-collectifs et collectifs ont été substitués aux cours individuels de musique). Il s'agit de la DSP concernant la Maison des Ensembles (12^e), celle des CPA du 18^e arrondissement (grâce au nouveau CPA Rachid Taha qui multiplie son chiffre d'affaires à l'aune de sa superficie), de la DSP regroupant les CPA du 13^e arrondissement (notamment les CPA Richet +38%, Daviel +12% & Baudricourt +11%), de la DSP relative au CPA Beaujon (8^e) et de la DSP des CPA du 19^e arrondissement (notamment les CPA Clavel +22%, Rébeval +15% & Curial +5%). De plus il convient de noter que le chiffre d'affaire global des DSP profite des hausses importantes des recettes des CPA La Jonquière - 17^e (+26%), Clavel - 19^e (+22%) et Rachid Taha - 18^e (+19%), ces établissements ayant connu une augmentation du nombre d'inscrits aux activités payantes (de +23 à +35% selon le CPA et le type d'activités).

Par ailleurs, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2018-2019, **la participation financière** globale s'élève à **20,7 M€** contre 20 M€ en 2017-2018 ; à périmètre constant, elle est de 19,7 M€, soit une baisse de 1,4%.

En effet, depuis 2016, la participation financière a été redimensionnée, suite à un avenant aux contrats afin de prendre en compte le passage à la pédagogie de groupe (et non plus individuelle) en matière d'enseignement musical dans le cadre de la réforme des équipements jeunesse de 2016, et de limiter le déficit attaché aux cours de musique individuels. La participation financière de la Ville sera ainsi sensiblement réduite durant les dernières années des contrats encore en cours qui étaient en vigueur lors de cette réforme.

En ce qui concerne **les redevances**, il importe de rappeler qu'une modification a été introduite dans les DSP signées à partir de juillet 2016, qui prévoient désormais le versement d'une redevance forfaitaire annuelle (les DSP conclues avant cette date prévoyaient le versement en fin de contrat d'une redevance assise sur le résultat d'exploitation cumulé sur la période de délégation).

Dans le cadre de la DSP Ravel - Kellermann qui revêt un caractère spécifique, le délégataire versera en sus de la redevance forfaitaire annuelle une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif.

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

À périmètre constant, la fréquentation des centres Paris Anim' en DSP connaît une hausse de 4,9%, entre août 2018 et août 2019 (le nombre d'usagers passe de 46 387 à 48 682).

Les usagers payants (87% du total) sont en hausse de 2% d'un exercice à l'autre; les usagers des activités gratuites (12,9% du total) sont en hausse de 20%.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 54,7% des usagers d'activités dont l'inscription est soumise à QF relèvent des 5 premières tranches de quotient familial (10 tranches au total), contre 52,6% pour la saison 2017-2018.

Les QF 4, 5, 6 & 7 rassemblent 60% des inscriptions, soit 28 264 inscrits. Les mêmes réunissaient 60,9% des inscrits de 2017-2018.

Les activités gratuites ont attiré 6 297 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 289 000 participants.

Programmes d'activités :

Les Centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des Centres Paris Anim'.

Comme évoqué précédemment, dans le cadre de la réforme des équipements Jeunesse, les cours individuels de musique ont été remplacés dès septembre 2016 par des cours semi-collectifs de trois à cinq personnes, ou collectifs à partir de 6 personnes.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des Centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

Tous les centres proposent également un programme d'animation spécifique pour les jeunes.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

Pour mémoire, en juillet 2016, et dans le cadre de cette réforme opérée à budget constant, les moyens des anciens Espaces jeunes et Antennes jeunes ont été redéployés, certains locaux précédemment occupés par ces équipements étant annexés à certains Centres Paris Anim' (anciennes Antennes jeunes Didot-14e, Lafayette-9e, Loucheur-17e et Curial-19e) permettant de développer l'accueil informel des jeunes dans les Centres Paris Anim' et de créer de nouveaux Points d'Information Jeunesse (PIJ) labellisés par l'État.

De plus, les Centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les Centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usagers:

Pour la saison 2018-2019, moins d'une dizaine de réclamations d'usagers ont été soumises au délégant, concernant principalement des questions de remboursement, de tarification ou d'information.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les Centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usagers, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée les 6 et 7 février 2012 ; elle est entrée en vigueur au 1er septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du 2^e enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014, entrée en vigueur au 1er septembre 2015, intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Il convient de rappeler que les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

d) Évolutions 2019

- **Saison 2018-2019 :** Sur la saison 2018/2019, le périmètre des contrats en DSP a été élargi par le vote d'une DSP regroupant les CPA Arras et Censier, situés dans le 5^e arrondissement.

L'annexe Énard du CPA Pina Bausch (12e), rebaptisée Maya Angelou, a été réaménagée et développe dorénavant un programme revisité d'activités pour les jeunes. De même, l'annexe Mesnil Saint Didier du CPA Point du Jour (16e) a été restructurée et abrite une nouvelle salle de danse et une salle d'arts plastiques.

La salle polyvalente Binet (18e), après avoir connu un retard dans son ouverture, est maintenant en fonctionnement. En revanche, les activités du CPA Hébert (18e), fermé pour reconstruction, sont redéployées pour partie sur les autres centres Paris Anim' de l'arrondissement et dans un local loué rue Tristan Tzara.

- **Saison 2019-2020 :** Eu égard à ses recettes propres et au souhait du conseil d'arrondissement, le Centre Paris Anim' Rennes (6e) renommé, Richard Wright, est géré en DSP à compter du 01/09/2019. A la même date la DSP Valeyre (9e) est renouvelée après appel à concurrence en faveur de la Fédération de Paris de La Ligue de l'Enseignement. Enfin, le périmètre des contrats s'élargit encore après l'ouverture en septembre 2019 du Centre Paris Anim' Mado Robin dans la ZAC Batignolles (17e). Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté en septembre 2019 l'attribution de la dénomination « Rachid Taha » au CPA La Chapelle (18e)

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2019, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne 16 structures parisiennes : Le multi-accueil situé 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e), le multi-accueil situé 13/15, rue Charrière (11e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e), le multi-accueil situé 29/33, rue Émeriau (15e), le multi-accueil situé 17, rue Lechapelais (17e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e), le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e) et le multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

Au cours de l'exercice 2019, la convention de DSP de la structure Maxime Lisbonne, renouvelée en 2018, est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 5 et 7 ans (les 3 premières pour une durée de 5 ans et les 13 dernières pour une durée de 7 ans). Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2019, le chiffre d'affaires global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **5,6 M€** et reste stable par rapport à 2018.

Pour l'année 2019, la **compensation financière globale** versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,6 M€**, en hausse par rapport à 2018, où elle s'élevait à 2,5 M€. Cette variation est liée à l'augmentation de Montant Unitaire de l'heure (MUH) pour la majorité des DSP.

Pendant toute la durée de la DSP, le MUH est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote. Son montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUH est l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville.

Les délégataires versent une **redevance** forfaitaire annuelle. Pour l'année 2019, la redevance globale perçue par la ville s'élève à **743,3 k€**, en baisse par rapport en 2018 (760,9 k€). Cette diminution est essentiellement liée au réajustement de la redevance de l'établissement Maxime Lisbonne dont le montant a baissé de 16 k€ lors du renouvellement de contrat.

Le **résultat net** s'établit à **323,6 k€**, en hausse par rapport à 2018. Cette situation s'explique principalement par l'amélioration très sensible des résultats de plusieurs établissements. De plus, les résultats 2019 des DSP Père Fragile et Baron Leroy qui correspondent à une année complète d'exploitation sont en nette progression par rapport à 2018.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	5,6 M€	5,6 M€
Redevances versées par les délégataires	743,3 k€	760,9 k€
Participations de la Ville de Paris	2,6 M€	2,5 M€
Résultats nets	323,6 k€	130,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité :

Pour l'année 2019, la capacité globale d'accueil des établissements gérés par délégation de service public est de 418 places.

Lors du renouvellement des DSP pour les établissements « Père Fragile » et « Baron Leroy » dont les contrats sont arrivés à échéance au 31 juillet 2018, le mode de calcul de l'activité a été revu, il est désormais calculé sur l'occupation et non plus sur la fréquentation, ce qui peut générer une légère majoration des recettes.

Au titre de l'exercice 2019, le taux moyen d'occupation est de 82%. Les gestionnaires rencontrent des difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie. En effet, la demande des familles évolue : en grande majorité les familles recherchent un accueil à temps plein.

Service fourni aux usagers :

La plupart des enquêtes de satisfaction étant réalisées tous les deux ans, celles réalisées en 2019 ont donc concerné 8 établissements.

Les taux de satisfaction des familles sont globalement bons.

Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents :

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements.

Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2019

L'ensemble des établissements a fonctionné normalement durant ce cycle d'exploitation.

La DSP Maxime Lisbonne a été renouvelée au 1er janvier 2019.

Les DSP Père Fragile et Baron Leroy, qui avaient été renouvelées en juillet 2018, ont réalisé un cycle complet d'exploitation en 2019.

PATRONAGE LAIQUE

Présentation de la délégation

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15^{ème}, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Une délégation de service public, d'une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020) a été confiée à l'association ACTISCE pour assurer l'exploitation du site.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifiées, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'État de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes.
- Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Sur l'exercice 2018/2019, le **chiffre d'affaires** est de **182 026 €** (dont 153 729 € de recettes d'activités et 28 297 € de recettes annexes). En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une **participation financière** annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **574 642 €**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. Au titre de l'exercice 2018/2019, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance** de **18 584 €**.

	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	182 k€	138,2k€
Redevance versée par le délégataire	18,6k€	18,9k€
Participation de la Ville de Paris	574,6k€	555,6k€
Résultat net	50,6k€	33 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Le Patronage Laïque a accueilli 8 733 usagers cette année (hors mises à disposition de salles à des associations extérieures), dont 771 pour les activités régulières et les stages adultes, 1238 pour les activités jeunes, 142 pour les activités d'insertion et 6 582 pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences-débats, ciné-débats, spectacles). Il dépasse ainsi les objectifs de fréquentation globale prévus au contrat (6708 usagers).

Programmes d'activités :

- Le délégataire a consolidé l'impulsion très satisfaisante donnée durant les exercices précédents aux activités de débats et d'échanges, qui font la spécificité de ce lieu. Ainsi, la participation à ces activités (6 582 usagers) a été supérieure de 18% aux objectifs conventionnels (5 580), notamment du fait de la grande qualité des activités proposées. Le délégataire a réalisé 23 conférences (1 351 auditeurs), 21 spectacles musicaux (926 spectateurs), 9 séances de projection-débat (737 spectateurs), 12 expositions (1040 visiteurs) et a participé à de nombreux événements nationaux et internationaux.
- Il a également maintenu un important programme d'activités en direction des jeunes (qui avait connu, dès l'ouverture de l'équipement, un développement particulièrement satisfaisant). Le nombre d'usagers (1 238) s'établit ainsi au triple de celui prévu dans le contrat (422). Le programme d'activités jeunes comprend notamment un ensemble substantiel de stages organisés pendant les vacances scolaires sur des thèmes à dominante scientifique, linguistique et culturelle. Il comprend par ailleurs de nombreuses formations au bénéfice des élèves des établissements scolaires parisiens (formations de délégués de classe, formations dans le cadre des actions jeunesse – citoyenneté).
- Enfin, le délégataire a réalisé un important effort de développement des activités courantes proposées au sein de l'équipement (dispensées sous forme de cours hebdomadaires ou de stages adultes). La fréquentation est passée de 449 (2017/2018) à 771 usagers (2018/2019), soit une augmentation de 72%. Les objectifs du contrat (647) ont été dépassés de 19%.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation (centres Paris anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Les tarifs ont été augmentés de 1,2% entre les exercices 2017/2018 et 2018/2019. Entre 2016/2017 et 2017/2018, ils avaient augmenté de 1%.

d) Événements marquants 2018/2019

Conférences débats qui ont rencontré un vif succès :

- L'inouï – le souci du vrai : François Jullien
- La science dit-elle le vrai : Etienne Klein
- Intelligence artificielle et inclusion : Cédric Villani
- Le futur existe-t-il déjà dans l'avenir : Etienne Klein

Expositions débats qui ont rencontré un vif succès :

- Retour d'expérience des jeunes du PLJV partis en Chine en juin 2018 : exposition ACTISCE
- Exposition des ateliers du Patronage Laïque Jules Vallès

Spectacles musicaux qui ont rencontré un vif succès :

- Svarupaya – la forme en mouvement (Pays : Inde)
- Trio de musique hindoustani (Pays : Inde).

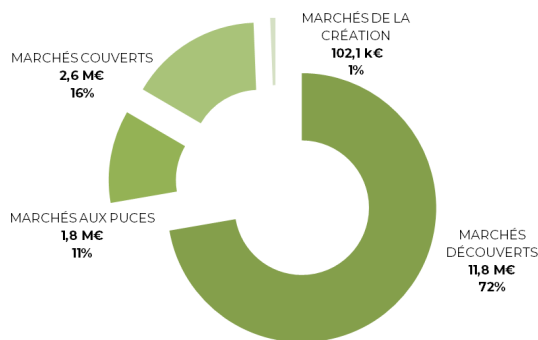
Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé, au terme d'une procédure de mise en concurrence, en janvier 2020, avec l'association ACTISCE. Le nouveau contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur une période qui va du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2025.

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

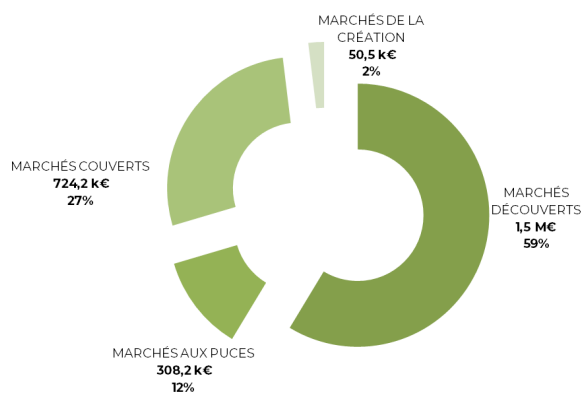
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **4 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 3 délégations pour les 71 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 4 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).**

	2019	2018
Chiffre d'affaires	16,3 M€	16,3 M€
Redevances	2,6 M€	2,7 M€

Répartition CA 2019



Répartition Redevance 2019



GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- **Lot 1 : St Germain,**
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 1** concernant la gestion du marché couvert **Saint Germain**, lot confié à la Société «BANIMMO France».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets.

Les investissements sur la durée de la délégation représentent un total de 100 000€ HT. Ils concernent la réfection de 2 blocs sanitaires, l'amélioration du fonctionnement des monte-charges et la réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Cette dernière mission n'est pas encore achevée. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique (investissement non prévu au contrat).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2019, il s'élève à **275 148 €**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2019, la redevance forfaitaire s'élève à **59 987 €**.

Le **résultat net** de la délégation est déficitaire et se situe à **-22 400 €**. Ce résultat négatif est la conséquence, d'après le délégataire, d'un niveau de charges au-delà de ses prévisions initiales (notamment en lien avec le tri des bio-déchets, qui a augmenté les charges de personnel, et l'installation d'un système de climatisation, qui a augmenté la consommation électrique).

	2019	2018
Chiffre d'affaires	275 148 €	241 485€
Redevance versée par le délégataire	59 987 €	59 987 €
Résultat net	-22 400 €	- 21 538 €

b) Indicateurs de suivi du service public

Le marché est complet depuis 2018 : 18 commerçants exercent ainsi leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

En matière d'entretien, les interventions ont principalement porté sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

Les commerçants indiquent que les animations sont peu fréquentes, et déplorent le manque d'interlocuteur sur place (absence de placier) mais ils apprécient que le marché soit bien entretenu. Le délégataire est réactif aux demandes de la Ville.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont les suivants : 21,94 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m²/mois pour les droits de resserre et 70 € pour les emplacements de parking.

GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- **Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),**
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **Passy, Saint Quentin, Saint Martin et Beauvau-Aligre**, confiés à la Société « Groupe BENSIDOUN ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que la brocante.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et d'une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2019, il s'élève à 1 081 505 € pour les marchés couverts du lot 2 et 365 735 € pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de **1 447 240 €**. Le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2019, la redevance forfaitaire s'élève à 288 791 € pour les marchés couverts du lot 2 et 178 536 € pour le marché découvert Aligre, soit un total de 467 327 €. Pour les marchés couverts du lot 2 la part variable appelée en 2019 s'élève à 57 190 € et 17 733 € pour le marché Aligre, soit un total de 74 923 €, soit un montant total de **redevance de 542 250 €**. La redevance due pour les marchés couverts a été impactée en 2019 par une exonération due à la fermeture de marchés pour travaux.

Le **résultat net** de la délégation est de **95,7 k€**. Il est de 38 190 € pour les marchés couverts, soit une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une meilleure maîtrise des charges assumées par le délégataire (personnel et exploitation) et de 57 543 € pour le marché découvert Aligre.

La plupart des investissements prévus au contrat (la réfection des sanitaires, l'installation du WIFI, les plans des marchés, la pose de LED, le changement des boîtes aux lettres, borne triphasée). Seul

l'espace de convivialité du marché Saint-Martin n'a pas encore été mis en œuvre, le projet ayant pris du retard du fait d'un désaccord des commerçants.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,45M€	1,47 M€
Redevance versée par le délégataire	542,3 k€	589,7 k€
Résultat net	95,7 k€	63,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

86 commerçants exercent leur activité sur les marchés du lot 2 : 58 vendent des fruits et légumes et 30 sont spécialisés dans la brocante et les vieux habits sur le marché d'Aligre. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2019, une place reste vacante sur le marché Saint-Quentin.

En 2019, l'espace de convivialité sur le marché Saint-Martin prévu contractuellement n'est pas encore réalisé.

Le délégataire a mis en place des ateliers de cuisine et a participé à la fête des marchés (une distribution de sacs réutilisables a été mise en place à cette occasion). À noter en 2019, une collaboration a été développée avec l'association « Zérowaste France », pour des ateliers et des informations relatives à la démarché Zérodéchet.

En matière d'entretien, les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques et d'évacuation des eaux usées.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :

- 19,17 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :

- 20,11 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Beauvau :

- 21,65 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois,
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 5,85 € par mètre linéaire et par jour de tenue pour les volants en extérieur devant le marché.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2019

Des travaux sur le marché Passy ont occasionné une fermeture sur 1 mois et demi du 15 juillet au 30 juillet 2019 pour le réaménagement des resserres.

De même, les travaux sur le marché St Martin ont occasionné une fermeture du 15 juillet au 16 août 2019 pour la réfection des faux plafonds et de l'éclairage.

GESTION DES MARCHES BATIGNOLLES ET TERNES

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- **Lot 3 : Batignolles et Ternes,**
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 3**, concernant la gestion des marchés **Batignolles et Ternes**, confiée à la Société « EGS-SA ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ et concernent le matériel de nettoyage, les équipements pour la gestion des déchets, la réfection des sanitaires et des matériels divers. Tous ces investissements ont été réalisés en 2017.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2019, il s'élève à 434 639 €.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance** forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2019, celui-ci s'élevait à 95,23 k€, auquel doit être ajouté une redevance variable, dont le montant s'élevait 9 126 €. Une exonération de redevance a été consentie en 2019 du fait de la fermeture du marché Ternes en été pour travaux.

Le **résultat net** de la délégation est de **30 421€**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	434,6k€	440,4 k€
Redevance versée par le délégataire	104,4k€	119,3 k€
Résultat net	30,4k€	25,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2019, les deux marchés sont complets : 36 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (23 sur Batignolles et 13 sur Ternes). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

L'espace de convivialité de 21 m² est opérationnel sur le marché des Batignolles.

Le délégataire indique que les deux marchés gardent un taux de fréquentation satisfaisant, notamment le marché des Batignolles qui profite de la ZAC des Batignolles et de la récente implantation du Tribunal de Grande Instance de Paris. La présence de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique. Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques (quatre portes ont été remplacées à neuf en 2019).

La délimitation des places de parking a été effectuée par le délégataire.

Le délégataire est réactif et bien présent sur les marchés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

- Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m²/mois pour les droits de resserre.
- Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m²/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m²/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2019, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,85 € HT/ml/jour de tenue.

d) Évènements marquants 2019

Une fresque de street-art a été réalisée sur les façades extérieures du marché Batignolles avec un financement du budget participatif. Un incendie ayant endommagé en partie l'une des façades en octobre 2018, elle a été restaurée en 2019.

Le marché des Ternes a été fermé pour travaux du 15 juillet au 1^{er} septembre 2019 pour la réfection des sols.

GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE

Présentation des délégations de service public

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- **Lot 4 : La Chapelle.**

La présente fiche concerne le **lot 4** relatif à la gestion du marché couvert de **La Chapelle**, confiée à la société « Groupe BENSIDOUN».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Le délégataire nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets.

Le contrat prévoit la création d'un espace de convivialité constitué d'une terrasse à l'extérieur du marché. En 2019, l'espace de convivialité n'est pas installé et une réflexion sur le déplacement de cet espace dans l'enceinte du marché est toujours en cours.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation. Pour l'exercice 2019, le **chiffre d'affaires** global réalisé s'élève à **214 468 €**. Le **résultat net** de la délégation est de **36 752 €**.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de 5 929 € complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2019 elle s'élève à 3 264€, soit une **redevance** totale en 2019 de **9 193€**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	214,5 k€	222,8 k€
Redevances versées par le délégataire	9,2 k€	8,8 k€
Résultat net de la délégation	36,8 k€	34 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010, accueille 19 commerçants. Il est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation.

Suivi du fonctionnement : Le marché connaît des difficultés liées aux réseaux d'évacuations des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets graisseux des eaux usées. Les commerçants font part de leur difficulté à stationner notamment lors de l'approvisionnement des étals et signalent de plus en plus de personnes mendiantes et alcoolisées aux abords du marché.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris. En 2019, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m² et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

d) Évènements marquants 2019

Des animations ont eu lieu, notamment des cours de cuisine ainsi que les traditionnelles illuminations de Noël. A l'occasion de la Fête des Marchés, des sacs en toiles de jute ont été distribués aux clients et un cours de cuisine a eu lieu. Le marché ne comporte aucune place vacante.

GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges a été confié à la société PROMO METRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouge, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec EGS-SA (titulaire sortant), pour d'une durée de 5 ans à compter du 7 avril 2017.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2019, il s'élève à **230 133 €**. Le **résultat net** de la délégation est de **12 673 €**.

Le contrat prévoit que le délégataire verse une redevance annuelle d'un montant de 7 000 €. Le délégataire verse également une redevance équivalente à 0,5% des droits de place perçus. Au total, la **redevance** versée à la Ville pour 2019 s'élève donc à **8 066 €**.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	230,1k€	222,9 k€
Redevance versée par le délégataire	8,1k€	8,1k€
Résultat net de la délégation	12,7k€	9,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2019, 16 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes, un poissonnier, deux fleuristes et un fromager. En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment les week-ends. À la demande des commerçants, des fermetures dérogatoires aux horaires habituels ont été accordées par la Ville durant la période estivale. Le délégataire a organisé la sécurité et le nettoyage du marché en mettant du personnel à disposition durant cette période.

Suivi du fonctionnement : En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés. La réflexion doit se poursuivre.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées et l'entretien des sanitaires.

Les investissements contractuels (borne électrique pour les commerçants volants, presse à balle, signalétique) ont été réalisés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1^{er} janvier 2019, les droits de place sont de 24,64 €/m²/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m²/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,85€/ml/par jour de tenue.

d) Événements marquants 2019

Le délégataire a respecté son engagement de développer la distribution de produits en circuit-court en organisant 4 éditions du « Pari Fermier » qui est une association de producteurs fermiers. Une cinquantaine d'agriculteurs étaient présents lors de ces éditions.

MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3ème arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. 1 162 commerçants y sont abonnés et 1 681 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de trois délégations de service public distinctes (dénommées Secteurs A, B et C) :

- « Secteur A » (1er, 2ème, 4ème, 6ème, 7ème, 10ème, 11ème, 19ème, 20ème), confiée à Cordonniers frères,
- « Secteur B » (5ème, 12ème, 13ème, 14ème), confiée à Bensidoun
- « Secteur C » (8ème, 9ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème), confiée à Dadoun.

Ces délégations sont entrées en vigueur le 1er novembre 2015 pour une durée de quatre ans. Les contrats ont été prolongés de deux mois, jusqu'au 3 janvier 2020.

Les délégataires assument la gestion des commerçants et l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés). La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2019, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : 4,14 M€ pour la DSP « Secteur A », 3,97 M€ pour la DSP « Secteur B » et 3,7 M€ pour la DSP « Secteur C », soit un chiffre d'affaires global de **11,81 M€**, stable par rapport à 2018.

Le **résultat net** de la délégation est de **397 k€**, en baisse par rapport à 2018 (477 k€). Cela est dû à des performances contrastées sur les 3 DSP : le résultat du secteur C est en forte augmentation (+ 55%), celui des secteurs A et B est en baisse (-96% sur le secteur A du fait d'un résultat exceptionnel en 2018 et -30% sur le secteur B), du fait des charges de fonctionnement, maintenance des installations et de charges de personnel plus importantes.

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne. En 2019, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à **498,5 k€** (contre 763 k€ en 2018), auquel s'ajoutent 1,05 M€ de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de 1,55M€, en diminution par rapport à 2018 (1,803M€). Une exonération de redevance a été consentie en 2019 du fait des manifestations gilets jaunes et de l'annulation de certains marchés.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	11,81 M€	11,74 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	1,55M€	1,803 M€
Résultat net global des délégations	397 k€	477 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : La fréquentation reste forte le week-end mais des délégataires signalent une baisse de fréquentation en semaine. Tous mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales). En général, des travaux impliquant un déplacement de marché entraînent une baisse de fréquentation.

Suivi du fonctionnement : Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également des problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés.

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est très satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont mis en œuvre et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets.

Concernant les animations, les délégataires ont mis en place diverses activités à l'occasion de la Fête des marchés, de la Fête de la gastronomie et pour Noël. De nombreux cours de cuisine ont également été organisés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2019 sont de 4,32 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,85 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Une nouvelle délibération tarifaire limite l'augmentation à 1,5% par an pour tous les commerçants à partir du 1^{er} janvier 2020.

d) Évènements marquants 2019

Les contrats imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés et d'actions en faveur du développement durable. Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

De nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) sont progressivement mis en place (bien que de façon encore inégale selon les secteurs). De plus, il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique.

Un marché alimentaire biologique a été créé sur le secteur A, place du Père Chaillet, dans le 11^{ème} arrondissement fin 2018 (ouverture le 15 décembre 2018). Le marché Cervantès a été déplacé, et a été inauguré dans sa nouvelle implantation le 5 avril 2019.

La procédure de renouvellement des contrats de délégation de service public a été lancée en 2018 par délibération du Conseil de Paris en novembre 2018. Le nombre de secteur a été réduit à deux afin de favoriser les économies d'échelle et stimuler la concurrence et les

propositions innovantes. Les nouveaux contrats ont été attribués par le Conseil de Paris de septembre 2019. Ils ont démarré en janvier 2020 pour une durée de 6 ans. De nouvelles missions ont été demandées aux délégataires en termes de propreté (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers), de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaire, passage des véhicules des délégataires au GNV). Les délégataires ont à renouveler les barnums en début de contrat et 50% des bâches en milieu de contrat.

MARCHES AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19^{ème} siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au travers de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans :

- Vanves : DSP confiée à EGS jusqu'au 31 mars 2022 ;
- Montreuil : DSP confiée à la SEMACO jusqu'au 5 janvier 2023 ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la SOMAREP jusqu'au 25 juillet 2023.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour Vanves.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaire des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2019, **le chiffre d'affaire global** des trois délégations s'élève à **1,8 M€**, en légère hausse par rapport à 2018 (1,76 M€).

Le **résultat net global** des délégations est de **130,9 k€**, en nette augmentation par rapport à 2018 (-77,9 k€). Les résultats des délégations pour les marchés aux puces porte de Montreuil et porte de Vanves sont en nette augmentation (+6% et +20%). Le changement de délégataire en juillet 2018 pour le marchés aux puces Clignancourt Django Reinhardt a permis d'inverser la tendance et de retrouver l'équilibre.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2019, **la redevance** globale versée à la Ville de Paris s'élève à **293,55 k€**, en légère baisse par rapport à 2018 (315,2 k€). Cette baisse est notamment liée au changement de contrat pour les puces de Clignancourt (nouveau contrat au 26 juillet 2018).

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,8 M€	1,76 M€
Redevance versée par le délégataire	293,6 k€	315,2 k€
Résultat net des délégations	130,9 k€	-77,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :** Fin 2019, le nombre de commerçants s'élève à 264 (148 abonnés et 116 volants entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillement (48 %). L'activité est difficile sur le site de la rue JH Fabre en raison de la présence, l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de propreté.
- **Marché aux puces de la porte de Vanves :** En 2019, le secteur « brocante » comprend 224 abonnés et 262 volants ainsi que 2 titulaires sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont en nombre croissant sur ce site et les services de police interviennent régulièrement. Le secteur « neuf » comprend 116 abonnés et 115 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre mais celui du samedi n'a pas eu le succès attendu. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché. Il compte 50 places dont environ 25 titulaires réguliers. Il n'a pas eu le développement escompté, faute d'assiduité des titulaires.
- **Marché aux puces de la porte de Montreuil :** Fin 2019, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 391 (249 abonnés et 142 volants). On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil.

Suivi du fonctionnement : Les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continuent de se développer sur les trois marchés, notamment sur la rue Jean-Henri Fabre (marché Clignancourt-Django Reinhardt), en dépit des actions menées, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site et entraînent des problèmes de vandalisme ou d'atteinte à la propreté des lieux. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions d'animation ou de publicité se sont poursuivies, les délégataires ont développé leur communication avec notamment la diffusion de dépliants pour faire connaître ces marchés notamment dans les lieux touristiques et réseaux hôteliers.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou ½ journée de tenue.

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :** Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la porte de Vanves :** Les tarifs des droits de place sont différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² et par demi-journée pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour le secteur des objets de récupération (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- **Marché aux puces de la porte de Montreuil :** Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2019

Marché aux puces de la porte de Vanves : Le stationnement des commerçants est resté perturbé sur les avenues Marc Sangnier et Georges Lafenestre, entraînant la suppression d'emplacements pour les camions et la non libération par les riverains des places normalement réservées dans les rues adjacentes. La réflexion engagée, notamment avec la mairie du 14^{ème}, a permis d'acter un périmètre légèrement modifié et une organisation du stationnement spécifique pour l'avenue Lafenestre.

MARCHES DE LA CREATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la porte de Vanves, le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés permettent à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^{ème} arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^{ème} arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Les deux marchés sont gérés dans la cadre d'une délégation de service public confiée, depuis le 1^{er} mars 2018, à la société E.G.S. pour une durée de 5 ans.

Le gestionnaire assure la gestion, l'entretien et l'organisation des marchés, il place les commerçants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché, il reçoit les dossiers de candidatures de nouveaux exposants et les présente à la Ville, il veille à l'application des dispositions règlementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animations et de promotion des marchés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaire est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2019, le chiffre d'affaire se répartit entre 13 323 € pour le marché Bastille et 88 755 € pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 102 077 €**, en baisse sensible par rapport à 2018. Cette évolution s'explique principalement par une désaffection (moins de renouvellement et très peu de présence) des exposants abonnés et volants du marché Bastille, lié au contexte particulier de ce site avec les nombreuses manifestations.

La résultat net de la délégation est de **de - 13 935 €**, en chute par rapport à 2018. Cela est lié aux conditions d'exploitation compliquées sur le marché Bastille et notamment du fait manifestations (marchés annulés ou perturbés, entraînant l'absence d'exposants et de public) et l'impossibilité d'expérimenter les pistes d'amélioration identifiées par délégataire (création de liens avec diverses associations artistiques). Le délégataire s'était ainsi rapproché d'associations et ateliers d'art plastiques, d'art visuel et de sculpture afin de promouvoir les marchés de la création parisiens, mais les circonstances évoquées ci-dessus n'ont pas permis de les mettre en œuvre à ce stade.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaire. En 2019, la **redevance** forfaitaire totale s'est élevée à 39 860 € et la redevance complémentaire à 10 208 €.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	102,1 k€	126,9 k€
Redevance versée par le délégataire	50,1 k€	50,7 k€
Résultat net de la délégation	- 13,9 k€	7,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2019, le nombre d'artistes abonnés était de 71 et 184 artistes volants étaient présents sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (environ 60 % des exposants).

Les nouvelles dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1^{er} janvier 2017, ont incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur le marché Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place. Le marché Bastille n'a en revanche pas bénéficié de ces effets.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont il explique les principales difficultés par les conditions d'exploitation du marché Bastille, qui empêchent son développement : manque de visibilité du marché ; difficultés de stationnement impactant négativement la fréquentation ; occupation régulière du lieu par des populations nomades et problèmes de propreté qui s'y rattachent. Enfin c'est aussi un lieu de manifestations importantes qui peuvent entraîner des annulations de tenue pour des raisons de sécurité.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes ou par une clientèle d'habitues. Les problèmes évoqués ci-dessus impactent la fréquentation du marché Bastille, qui peine davantage à se développer.

Service fourni : Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises), ainsi que des réparations ou remplacements à la suite d'actes de vandalisme sur le matériel, poteaux et bâches.

En matière de promotion des marchés, le délégataire continue la diffusion d'un flyer publicitaire dans les réseaux hôteliers, la publication d'encarts dans la presse spécialisée et la diffusion des cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches.

c) Politique tarifaire

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1^{er} janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2 %.

Au 1^{er} janvier 2019, ils sont de 6,40 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,79 € HT par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

d) Évènements marquants 2019

Si le marché Quinet bénéficie toujours d'une belle fréquentation régulière, malgré une légère baisse, le marché Bastille a continué de souffrir des particularités du site et de la baisse de fréquentation des artistes et du public. L'étude de la présence des exposants confirme une fréquentation très faible de la plupart des volants sur Bastille, plus régulière sur Quinet, les abonnés étant globalement assez régulièrement présents bien qu'en nombre plus faible.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce secteur regroupe une DSP conclue le 18 juillet 2014 avec la RIVP, qui consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de service pour la revitalisation commerciale conclu en 2017.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1,5 M€	1,3 M€
Redevances	10,4 k€	10 k€

PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue le 18 juillet 2014 avec la **RIVP**, consiste en la gestion d'une pépinière / hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^{ème}), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m², et de son extension, mises en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m². Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Biotech Santé », incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une Convention de service signée le 1er octobre 2017 expirant le 30 septembre 2020.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2019, il s'élève à **1 342,9 k€**, en hausse par rapport à 2018 (1 259,7 k€). Le nombre d'entreprises accueillies reste stable (-1 en 2019).

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est de **81,1 k€** (-127,3 k€ en 2018). Ce retour à l'équilibre par rapport à 2018 peut s'expliquer par une baisse importante de certaines charges d'exploitation (achats d'électricité et autre énergie ; autres charges et impôts) ainsi qu'une diminution sensible du montant des dotations aux provisions pour risques et charges. Le montant inscrit pour les dotations aux amortissements sur immobilisations, correspondant aux remboursements d'emprunts, continue d'augmenter (368 722,25 € contre 363 593,34 € en 2018).

Le délégataire verse **une redevance** forfaitaire annuelle, éventuellement complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

2019

2018

Chiffre d'affaires	1342,9 k€	1 259,7 k€
Redevance versée par le délégataire	10,4 k€	10,3 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	81,1 k€	-127,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2019 : Au 31 décembre 2019, 23 sociétés occupaient 52 lots pour une surface totale louée de 3 602 m² et un taux d'occupation de 89 % (18 pour les lots « pépinière » et 5 pour les lots « hôtel d'entreprises »). Deux nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et deux en sont parties.

Suivi du fonctionnement : L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni le 25 novembre 2019 pour procéder à l'audition et au classement des 17 dossiers recueillis suite à l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » pour l'attribution de 3 lots disponibles fin 2019 et mi 2020 (en tout : 256,6 m²).

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

- Redevance + charges (valeur 3^{ème} trimestre 2013) : tarifs progressifs (de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année) et différenciés (pépinière/hôtel d'entreprises) :
- Pépinière (HT/an/m²) : 285 € (1^{ère} année), 340 € (2^e année) et 400 € (3^e année) : tarifs inchangés par rapport à 2018
- Hôtel d'entreprises (HT/an/m²) : 430 € (1^{ère} année), 485 € (2^e année) et 570 € (3^e année) : tarifs inchangés par rapport à 2018
- Parking : 85 € HT/ place / mois (valeur 3^{ème} trimestre 2013) : tarif inchangé par rapport à 2018.

d) Événements marquants 2019

L'extension de la pépinière étant achevée depuis 2017, la RIVP finalise des travaux d'aménagements des espaces de convivialité ainsi que d'une terrasse végétalisée et meublée. Elle a également créé une laverie et poursuivi la décoration des parties communes.

L'attractivité de la pépinière reste forte puisque le taux d'occupation demeure élevé (89 %), le nombre de candidatures excédant la capacité locative totale (41 demandes de surfaces en 2019 pour 5 047 m² alors que la pépinière héberge actuellement 23 entreprises pour une surface locative totale de 4 039,80 m²).

Plusieurs sociétés en place demandent à changer ou échanger des lots pour obtenir des surfaces supplémentaires nécessaires à la poursuite de leur développement.

L'équipe de « Paris Biotech Santé »(PBS) poursuit activement ses actions d'animation et de promotion des entreprises hébergées : mise en relation avec d'autres sociétés, laboratoires, instituts de recherche et grandes écoles ; organisation d'ateliers pour mieux former les porteurs de projets à la création d'entreprises et création de vidéos mises en ligne sur le site internet de PBS (<http://santé-cochin.paris>).

CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

Présentation du contrat

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 9 arrondissements (1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 10e, 11e, 12e, et 20e) touchés par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

En 2014, la Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Suite à une mise en concurrence, le contrat Paris'Commerces a été conclu en mars 2017 avec la **Semaest** (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), pour une durée de 12 ans. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi d'acquérir plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation...).

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total) pour acheter les murs de locaux afin principalement de maintenir des commerces. L'opérateur commercialise et gère ensuite les locaux pour répondre à ces objectifs de service public : travaux spécifiques, loyers minorés, suivi adapté du locataire. Une subvention est versée pour financer cette mission. La subvention s'élève à 5,550 M€ au total.

b) Évènements marquants 2019

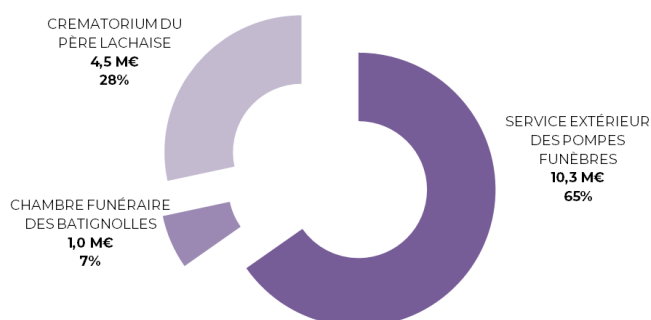
- 10 locaux acquis
- 7 baux commerciaux signés

SERVICES FUNERAIRES

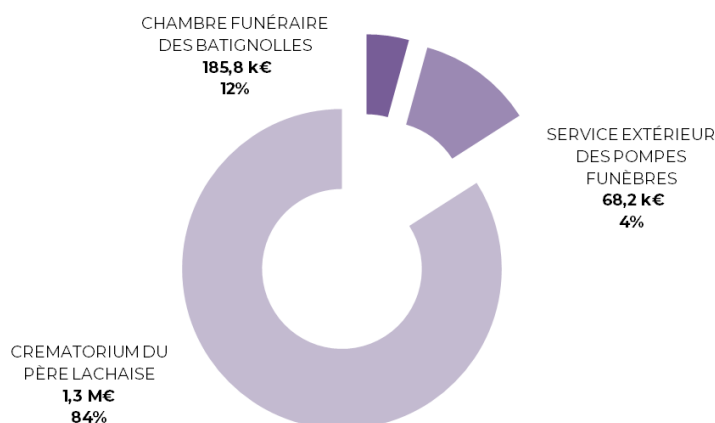
Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **crématorium du Père-Lachaise** et le **funérarium des Batignolles**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris).

	2019	2018
Chiffre d'affaires	15,7 M€	16,7 M€
Redevances versées par les délégataires	1,6 M€	775,9 k€
Participations de la Ville de Paris (uniquement Service Extérieur des Pompes Funèbres)	63,2 k€	56,0 k€

Répartition CA 2019



Répartition Redevance 2019



SERVICES EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur⁵ » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La délégation de service public, conclue le 10 janvier 2011, pour une durée de 8 ans avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** et portant sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales est arrivée à échéance le 30 novembre 2019. La DSP SEPF a été renouvelée et la SAEMPF s'est vue reconduite comme délégataire pour une période de 5 ans, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2024.

Hormis les activités précitées, le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple). La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Les chiffres de l'activité 2019 de la délégation du service extérieur des pompes funèbres sont composés de deux parties. La première correspond à l'ancienne DSP courant de début janvier à fin novembre 2019 et la seconde concerne le mois de décembre 2019, 1^{er} mois d'exécution de la nouvelle DSP. Les chiffres ci-dessous ont été expurgés des frais généraux liés à l'exploitation de la société, conformément aux recommandations de la CRC.

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **10,27 M€** (9,54+0,73) pour l'année 2019 (il était de 11,47 M€ en 2018).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2019 une **compensation financière** de **63,2 k€** correspondant à la période de janvier à novembre.

Le **résultat net** de la délégation est de **1,31 M€** en 2019, en forte hausse par rapport à 2018 (0,36 M€). Cette augmentation du résultat net d'un peu moins de 1 M€ s'explique par des produits

⁵ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

exceptionnels de plus de 1,5 M€ rattachés à l'exercice 2019 correspondant aux indemnités de fin de contrat pour la DSP SEPF 2011-2019.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour l'année 2019, la redevance globale s'est élevée à **68,2 k€**, contre 67,1 k€ en 2018.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	10,3 M€	11,5 M€
Redevance versée par le délégataire	68,2 k€	67,1 k€
Participations de la Ville de Paris	63,2 k€	56,2 k€
Résultat net de l'activité	1,3 M€	0,36 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

En 2018, le délégataire a réalisé 3 247 convois (hors indigents) soit 18,8 % des convois parisiens, (contre 3 551 en 2018 soit 20,4 % du marché). Malgré un recul du nombre de convois de 8,6 %, il demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

En lien avec le développement d'un carré écologique au cimetière d'Ivry s/Seine, la SAEMPF a développé une offre d'obsèques éco-responsable (corbillard électrique, cercueil issu de forêts durablement gérées, capiton créé et fabriqué en France)

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. A la question « Recommanderiez-vous SFVP à vos proches », 97 % des personnes interrogées ont répondu favorablement. Et 91,4 % des sondés trouvent que les prestations sont d'un bon rapport qualité/prix.

Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le dernier renouvellement de cette certification a été obtenu en 2017 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme « d'urnes bio » (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capitons « développement durable ». Le respect de l'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé » d'entreprise.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2019, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 31,72 %. Le taux de remarques ayant été de 2,16 %, le délégataire estime que le taux de satisfaction se situe autour de 97 %.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Événements marquants 2019

Activité

Après un lancement en 2014, le délégataire a poursuivi en 2019 le développement de son offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec visualisation des projets de monuments en 3D), en ayant notamment recours à un conseiller dédié aux études techniques spécifiques, ainsi que l'ouverture de deux salles d'exposition dédiées à la marbrerie.

En 2019, le délégataire a notamment fait :

- une amélioration de l'outil de présentation, aux usagers, des produits et services, en axant sur la personnalisation des cérémonies et la mise en scène des articles funéraires ;
- la mise en place d'une campagne de publicité 100% digitale : réseaux sociaux, Adwords et bannières sur des sites Internet ciblés ;
- la création d'outils de formation pour les conseillers funéraires et les techniciens ;
- le développement du compte personnel numérique, accessible à tous les clients, créé en 2018. De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place comme la personnalisation du faire-part électronique et le téléchargement de courriers administratifs personnalisables pour toutes les démarches après-obsèques ;
- l'affichage dans les agences d'un texte sur les valeurs qui guident la SAEMPF, en termes d'éthique et de services « Nos différences nous engagent » ;
- une participation au salon des seniors de la Mairie du 19^{ème} arrondissement ;
- la mise en place d'une solution, avec ATD Quart Monde, pour que les plus démunis puissent souscrire un contrat obsèques et conception d'un dépliant d'information dédié ;
- un travail sur la cérémonie laïque au cimetière et conception d'une trame, pour les usagers, pour personnaliser les textes et les musiques ;
- l'ajout d'une fonctionnalité sur le site Internet : « Prise de rendez-vous » en ligne ;
- le développement d'une offre « Eco Responsable » (articles écologiques) et conception d'un dépliant d'information dédié ;

- la mise en place de questionnaires de satisfaction numériques pour les usagers, pour améliorer le taux de retour.

En 2019, compte tenu du ralentissement du label Égalité Hommes Femmes, la SAEMPF s'est engagée à obtenir le label international GEEIS. Le score d'index d'égalité est de 99/100, ce qui démontre une politique de la direction en matière d'égalité Homme/Femme.

A la suite de la fin (au 31/12/2018) de certaines activités de fossoyage (inhumations et creusements) par le service des cimetières de la Ville, le délégataire a adapté son organisation en développant des accords avec Funécap et CMP pour la réalisation des creusements.

Missions de service public

Dans le cadre des missions de service public prévues dans cette DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Pour mémoire, le délégataire est ainsi intervenu lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts, dans des conditions particulièrement contraintes en termes de délais et s'agissant des nécessités liées à la conduite d'enquêtes criminelles.

Le délégataire a maintenu sa participation à l'élaboration des plans de prévention « pandémie grippale » relevant du Préfet et a développé dans l'entreprise un plan de continuité d'activité.

Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple, les travailleurs sociaux des centres d'action sociale (CAS), l'AP-HP et certaines associations reconnues d'utilité publique.

PARC FUNÉRAIRE ET CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public de la gestion du crématorium du Père Lachaise a été attribuée en 2015 à la SAEMPF pour une durée de 3 ans et 7 mois, à savoir du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2018. Elle a donné lieu à un avenant de prolongation jusqu'au 31 août 2019 dans l'attente de la passation de la DSP de conception et de construction du Parc funéraire et d'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la délégation de service public portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la Société des Crématoriums de France (SCF). La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 30 ans et a pris effet le 1^{er} septembre 2019 et s'achèvera le 31 août 2049.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Par ailleurs, il est chargé de concevoir, financer et réaliser des investissements comprenant, un parc funéraire de grande qualité architecturale, paysagère, environnementale offrant un service de qualité aux usagers situé rue du Chemin de Fer à Paris 19^{ème} et comprenant un crématorium (2 à 4 fours au fur et à mesure des besoins avec 4 fours à terme), un columbarium, un espace de dispersion, des salons et salles mis à disposition des familles, des espaces de convivialité, une chambre funéraire avec salon de présentation et un parking en sous-sol d'environ 60 places de stationnement pour les besoins de l'équipement.

Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise, destiné à améliorer l'accueil des familles. Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend, notamment, un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagées des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Enfin, le délégataire s'est aussi engagé à réaliser et financer des investissements ultérieurs ayant pour objet l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et maintien en condition des équipements et des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Les chiffres sont présentés en deux parties : la partie correspondant à la DSP 2015-2019, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 dont le délégataire était la SAEMPF, et la partie correspondant à la délégation 2019-2049, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 dont le délégataire est SCF. Le **chiffre d'affaire** est donc respectivement de **2,96 M€ et de 1,5M€** (soit 4,46M€ au total) contre 4,3M€ en 2018.

La **redevance** de la DSP 2015-2019 est composée d'une part fixe de 320 k€ HT indexée annuellement et d'une part variable correspondant à 10% des produits de la DSP de l'année n-1 (à l'exception des produits de la restauration, des prestations effectuées pour le compte du délégant et du recyclage des métaux). Elle s'élève à 833k€ pour 2019, contre 710k€ pour 2018 car la Ville a mis en place une redevance fixe complémentaire destinée à compenser l'absence de programme de travaux pendant la période de prolongation de la DSP.

La redevance de la nouvelle DSP est composée d'une redevance variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP. Par ailleurs, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires hors taxe réalisé la redevance annuelle totale ne pourra être inférieure au niveau minimum garanti suivant 1,5M€ par an, augmentée de 25k€ par an à partir de l'ouverture du Parc Funéraire. La redevance s'élève pour l'année 2019 à 505 k€.

Le **résultat net** de la délégation est de 338,5 k€ pour la DSP 2015-2019 et de 166,7k€ pour la DSP 2019-2049 (soit 505,2k€) contre 368,8k€ en 2018.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	2,96 M€ + 1,5 M€ (soit 4,46M€ au total)	4,3 M€
Redevance versée par le délégataire	833 k€ + 505 k€ (soit 1,338M€ au total)	710 k€
Résultat net de la délégation	338,5 k€ +166,7 k€ (soit 505,2k€ au total)	368,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

En 2019, la SAEMPF a procédé à 4 077 crémations et la SCF à 1 990 (soit 6 067 crémations au total) contre 6 153 crémations en 2018.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, la SAEMPF a mis en place une « cérémonie collective annuelle du souvenir ». La SCF a maintenu ce dispositif. En 2019, ce type de cérémonie a rassemblé près de 450 personnes.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Pour l'ancienne délégation, le crématorium du Père-Lachaise adressait, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. Les enquêtes qualité menées par questionnaires auprès des familles (676 questionnaires retournés en 2018) montraient des résultats toujours très positifs avec par exemple 96,35% de « bien » et de « très bien » pour la qualité des cérémonies, 95% pour la qualité des conseils des maîtres de cérémonie et 94% de réponse « oui » à la question : « recommanderiez-vous le crématorium du Père Lachaise à vos proches ? ». Restait cependant un point noir, les conditions d'attente qui étaient considérées comme « moyennes » ou « mauvaises » par 14% des familles.

Pour la nouvelle délégation, 3 mois après les obsèques, le personnel adresse un questionnaire qualité aux familles ayant accompagné le défunt au crématorium pour un moment de recueillement afin d'avoir leur ressenti sur les prestations mises en œuvre, dans un souci permanent d'amélioration des prestations proposées. Le questionnaire va évoluer vers un nouveau système de questionnaire par SMS qui sera en mesure d'apporter des retours plus rapides et plus importants que les questionnaires clients utilisés actuellement.

Peu de réclamations ont été adressées en 2019 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques (interruption d'activité), d'organisation (retards) et de capacité d'accueil. Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du service rendu par le délégataire.

Certification ISO 9001 et 14001

La SAEMPF avait obtenu une certification conjointe ISO 9001 et 14001 d'AFNOR CERTIFICATION en avril 2017 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en mars 2017.

La Société des Crématoriums de Parisiens est en cours d'obtention des certifications ISO 9001 et ISO 14001.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2019 le tarif de la crémation adulte appliqué par la SAEMPF était de 593 € TTC (563 € TTC en 2018). Le délégataire de la nouvelle DSP (2019-2049) a établi une crémation adulte à 579 € TTC.

d) Événements marquants 2019

Compte tenu de la saturation de l'activité de l'équipement constatée à partir de 2014-2015, la collectivité parisienne et la SAEMPF ont mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux l'organisation du service, qui a débouché d'une part sur la mise en place d'un accueil extérieur couvert dédié aux familles ainsi que l'installation d'un bureau d'accueil externe et mobile réservé aux professionnels, et d'autre part sur l'élaboration d'un nouveau planning (intégrant deux durées de cérémonies, 30 minutes et 1 heure, avec un seuil maximum de 27 cérémonies quotidiennes de façon à maintenir la qualité du service). Ce planning (mis en place depuis 2015) ayant répondu aux attentes des usagers du crématorium, il a été maintenu en 2019 par la SAEMPF et la SCF. A l'occasion de sa réorganisation, la SAEMPF avait également mis en place un guichet unique permettant d'organiser et de gérer les dispersions au jardin du souvenir. Pour ce faire, un planning informatique partagé avec le service des cimetières a été organisé. Cet aménagement a été particulièrement bien accueilli par les professionnels et les familles.

Un important programme de travaux avait été mis à la charge de la SAEMPF dans le cadre de la DSP 2015-2019. S'étalant sur la durée totale de la DSP, il était estimé à 1 725 950 € (valeur 2015) et comprenait :

- 2015 : éclairages de sécurité, climatisation de locaux, mise en conformité PMR des portes au rez-de-chaussée ;
- 2016 : rénovation des salles Formigé et Bigot et de l'espace cafétéria, rénovation et réaménagement de l'accueil familles, remplacement de la chaudière ;
- 2017 : nouveaux chapeaux sur les cheminées ;
- 2018 : entretien des équipements de crémation et de filtration, réalisation de carottages et de passages techniques, motorisation de portes et amélioration de la ventilation du local.
- 2019 : Rebriquage des appareils FDI 1, FDI 2 et FDI 3, isolation thermique des appareils de crémation rebriqués, entretien des équipements de crémation et de filtration, optimisation du système de sécurité incendie et remplacement de 7 portes coupe-feu, réfection des dispositifs de climatisation de la salle Formigé.

Fin 2018, le bilan d'exécution de ce programme de travaux était le suivant : l'essentiels des postes prévus avaient été réalisés, à l'exception de la rénovation des chéneaux et des marches de la coupole (pour un montant total estimé à 750 k€). En revanche, en accord avec la Ville de Paris, d'autres investissements, non prévus initialement, avaient dû être réalisés (rebriquage des appareils de crémation, travaux de sécurité, diagnostic), pour un montant total de 380 K€. Le différentiel a fait l'objet d'une redevance exceptionnelle, perçue à l'échéance du contrat. Les travaux non réalisés ont été intégrés au cahier des charges de la nouvelle DSP, qui a été renouvelée en 2019.

La nouvelle convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 30 ans et a pris effet le 1^{er} septembre 2019 et s'achèvera le 31 août 2049. La continuité et la qualité du service a été maintenue d'un délégataire à l'autre, avec la reprise du personnel de la SAEMPF par la SCF.

La SCF a investi dans la végétalisation des parties publiques du site et fait une refonte totale de la signalétique, a acheté 5 aspirateurs industriels, a remplacé des manches de filtration, a commandé des onduleurs et a doté les personnels du dispositif « homme mort » permettant d'envoyer une alerte à l'employeur si un des employés « isolé » fait un malaise.

Dans le cadre du projet de Parc Funéraire, la SCF a fait différentes études, relevés et travaux pour faire avancer son projet et pouvoir présenter un projet de CERFA étude au cas par cas à l'autorité environnementale pour être exonérée de l'étude d'impact environnementale.

CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du contrat de délégation de service public conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Marie de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession. Le contrat de concession prendra fin à fin février 2024.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1 003 k€** pour l'année 2019, contre 974,9 k€ en 2018. Cette évolution s'explique par une diminution du nombre d'admissions par rapport à 2018 (1 823 contre 1 882 en 2018) mais un nombre de jours d'occupation des cases plus important (6 776 contre 5 926 en 2018).

La **redevance**, introduite par l'avenant n°3, est de **160,4 k€** en 2019

Le **résultat net** de la concession est de **160,4 k€** en 2019, en baisse par rapport à 2018 (252,4k€) du fait de la redevance versée à la Ville de Paris prévue dans l'avenant n°3 de 185,8k€.

	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 003 k€	974,9 k€
Redevance versée par le délégataire	185,8 k€	0 €
Résultat net de la délégation	160,4 k€	252,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2019, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 1 823 admissions de corps, contre 1 882 lors de l'exercice 2018, soit une baisse de l'activité de 3,13 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 44,81 % contre 39,19 % en 2018.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires: La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles: L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil: Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules a été amélioré par la création d'un nouveau parking éclairé et réservé au seul usage des véhicules des familles et des opérateurs, accessible uniquement durant les heures d'ouverture de l'équipement. L'amélioration de l'environnement de l'équipement a été prise en charge par le concédant.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée : en 2018 : 183,46 € TTC, en 2019 : 187,87 € TTC
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée : en 2018 : 412,79 € TTC, en 2019 : 422,74 € TTC

d) Événements marquants 2019

L'avenant 3 a été conclu en 2019 (délibération des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019). Il porte sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession.

Des travaux pour un montant d'environ 530 k€ de rénovation de l'accueil, du couloir menant aux salons de présentation, la salle de cérémonies ont débuté en 2019 et se sont achevés au premier trimestre 2020.

PUBLICITE

Ce secteur regroupe 2 concession de services : celle relative aux Colonnes et Mâts Porte-Affiches et celle relative aux mobiliers urbains d'information.

	2019
Chiffre d'affaires	12,1 M€
Redevances	8,0 M€

COLONNES ET MATS PORTE AFFICHES

Présentation du contrat

La concession de services pour la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives a été conclue le 19 février 2019 avec la **Société Fermière des Colonnes Morris (JCDecaux France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées)
- 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

Le montant des investissements est estimé à 19,5 M€ sur la durée du contrat.

Une tarification spécifique (tarifs préférentiels) est mise en place pour les 100 colonnes avec affiches collées, 150 lumineuses et 10 mâts dédiés au spectacle vivant.

Le contrat a une durée de 8 ans à compter de la pose du premier mobilier, qui est intervenue le 8 juillet 2019. Il s'achèvera donc le 7 juillet 2027.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 20%, soit 250 mobiliers.

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **3,5M€** en 2019 (exercice qui n'a compté que 6 mois et a été essentiellement marqué par le déploiement des mobiliers).

Le concessionnaire verse une **redevance** variable à hauteur de 48,5% de son chiffre d'affaires annuel et assortie d'un montant minimum garanti de 9,05M€. Durant la période de déploiement (et dans la limite de 8 mois suivant le début d'exploitation du 1^{er} mobilier), le montant minimum garanti est ajusté au prorata du nombre de mobiliers effectivement installés. En 2019, elle s'est ainsi élevée à **2,2M€**.

	2019 ⁶
Chiffre d'affaires	3,5 M€
Redevance	2,2 M€
Résultat net	-1,8 M€

b) Événements marquants 2019

L'exercice 2019 a essentiellement été marqué par le déploiement des mobiliers. Le concessionnaire a respecté les délais prévus au contrat (déploiement en 6 mois, de juillet à décembre 2019), exceptions faites des quelques prolongations de délais nécessaires pour certaines opérations (une vingtaine de mobiliers non posés en raison de contraintes techniques ou d'emprises occupées, réfection des sols, raccordements et mises aux normes électriques) étant précisé qu'il a également dû adapter son déploiement pour permettre aux mobiliers de s'insérer dans les grands projets de mandature de réaménagement des places parisiennes (Bastille, Nation, Fêtes...).

⁶ Chiffres 2019, sur une année de 6 mois correspondant à la période de déploiement du contrat.

MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

Présentation du contrat

La concession de services pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local a été conclue le 17 mai 2019 avec la société **Clear Channel France**, qui a créé à cet effet la société dédiée Street Channel.

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 630 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (ENEDIS).

Chaque mobilier offre deux surfaces d'affichage de 2m² (une par côté) défilant (à l'exception de 200 mobiliers bas, comportant une face fixe équipée d'un plan de quartier). Il doit présenter a minima 50% d'informations municipales à caractère général ou local, le solde pouvant être dédié à de l'affichage publicitaire.

Le montant des investissements est estimé à 12,9 M€ sur la durée du contrat.

Le contrat a une durée de 5 ans à compter de la pose du premier mobilier qui est intervenue le 23 septembre 2019 et s'achèvera le 22 septembre 2024.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront la propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 50% (soit 815 unités).

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **8,6M€** en 2019 (exercice qui n'a compté que 8,5 mois et a été essentiellement marqué par le déploiement des mobiliers).

Le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 70% de son chiffre d'affaires annuel et assortie d'un montant minimum garanti de 34M€. Durant la période de déploiement (et dans la limite de 7 mois suivant la date d'installation du 1^{er} mobilier), le montant minimum garanti est ajusté au prorata du nombre de mobiliers effectivement installés. En 2019, elle s'est ainsi élevée à **5,8M€**.

	2019 ⁷
Chiffre d'affaires	8,6 M€
Redevance	5,8 M€
Résultat net	-1,5 M€

⁷ Chiffres 2019, exercice du 17 avril au 31 décembre 2019

b) Événements marquants 2019

L'exercice 2019 a essentiellement été marqué par le déploiement des mobiliers. Le concessionnaire s'était engagé à réaliser le déploiement des 1 630 mobiliers, y compris les travaux de génie civil, la pose et les raccordements électriques, en 4 mois de début juillet à fin octobre 2019. Ce calendrier de déploiement n'a pu être tenu : à fin décembre 2019, 83 % du parc avait pu être posé (1 351 MUI) et 78 % du parc installé était totalement fonctionnel (1 058 mobiliers raccordés à un réseau électrique, donc lumineux et défilants).

Les retards sont dus principalement à des instructions techniques complexes, compte tenu de la densité des réseaux souterrains parisiens et des difficultés rencontrées dans les travaux d'électrification, notamment sur l'éclairage public qui n'était que partiellement aux normes. Le plan de charge de l'opérateur Enedis n'a également pas permis la finalisation des raccordements d'une partie des mobiliers installés.

Dans ce contexte et compte tenu des effets de la crise sanitaire liée au Covid19, Street Channel finalisera le déploiement (opérations de génie civil, pose des 279 mobiliers restant et mises en services électriques) d'ici la fin de l'année 2020.

La communication municipale ainsi que celle de ses partenaires et notamment de l'EP « Paris Musées » a pu être relancée à partir du 4^{ème} trimestre 2019.

LISTE DES CONTRATS

ENERGIE

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	DSP	CLIMESPACE	28/01/1991	28/01/2021	1 274 k€	93 M€	0 k€
Distribution de gaz	DSP	GRDF	14/12/1993	31/12/2019	761 k€	132 M€	0 k€
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2024	8 030 k€	355 M€	0 k€
Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)	DSP	EDF/ERDF	30/07/1955	31/12/2024	30 515 k€	561 M€	86 k€

LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING INDIGO PARIS	01/01/2011	31/12/2020	874 k€	7 M€
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE	DSP	Fayolle Marine	01/01/2008	31/12/2023	94 k€	1 M€
PARC FLORAL	DSP	GL Events	01/09/2015	01/09/2031	1 097 k€	10 M€
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	8 126 k€	100 M€
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	133 k€	2 M€
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE (12ÈME)	CT	OVERLOOK EVENTS/Un Goût de Paris	02/05/2019	01/05/2034	27 k€	140 k€
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	1 100 k€	27,5 M€
PARC DE BAGATELLE	CT	Société d'Exploitation Bagatelle Events	30/07/2019	29/07/2039	11 k€	0,5 M€

DEPLACEMENTS

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019
MADELEINE-TRONCHET	DSP	INDIGO	25/01/2012	24/01/2020	4 037 k€	4,7 M€
LOBAU	DSP	INDIGO	26/02/2012	25/02/2020	2 709 k€	2,7 M€
BERGSON	DSP	INDIGO	12/01/1969	30/04/2020	178 k€	2,7 M€
BASTILLE	DSP	INDIGO	01/05/1990	30/04/2020	13 k€	0,9 M€
PORTE DE SAINT-OUEN	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	29/01/2001	28/01/2021	174 k€	0,7 M€
BOURSE	DSP	INDIGO	11/10/1997	01/05/2021	555 k€	4,5 M€
BAC MONTALEMBERT	DSP	INDIGO	24/05/2009	23/05/2021	1 096 k€	2,1 M€
MONTPARNASSE	DSP	INDIGO	28/10/1971	30/06/2021	94 k€	1,8 M€
CARNOT	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2021	45 k€	1,0 M€
GOUTTE D'OR	DSP	SAEMES	16/09/1991	15/09/2021	7 k€	0,4 M€
PORTE CLIGNANCOURT DE	DSP	SAGS	09/10/2013	08/10/2021	284 k€	0,9 M€
FIRMIN GEMIER	DSP	SAEMES	15/10/1991	14/10/2021	3 k€	0,2 M€
DAMREMONT	DSP	SAEMES	27/11/1991	26/11/2021	3 k€	0,2 M€
PORTE DE VERSAILLES	DSP	SAGS	10/01/2010	09/01/2022	1 226 k€	2,3 M€
PRONY	DSP	INDIGO	31/01/1992	30/01/2022	5 k€	0,1 M€
ROND-POINT (GARAGE)	DSP	SAEMES	01/03/2016	28/02/2022	286 k€	0,3 M€
GROS BOULAINVILLIERS	DSP	SAEMES	06/04/1992	05/04/2022	8 k€	0,4 M€
ANDRE HONNORAT	DSP	SAEMES	08/04/1992	07/04/2022	8 k€	0,5 M€
ECOLE DE MEDECINE	DSP	SAEMES	28/04/2010	27/04/2022	576 k€	0,1 M€

GOURAUD	DSP	INDIGO	30/04/1992	29/04/2022	10 k€	0,1 M€
VAN GOGH	DSP	SAEMES	04/08/1992	03/08/2022	5 k€	0,1 M€
MEYERBEER (OPERA)	DSP	SAEMES	01/10/2014	30/09/2022	570 k€	2,3 M€
ZAC RIVE GAUCHE	DSP	INDIGO	01/10/2014	30/09/2022	1 919 k€	4,1 M€
ANVERS	DSP	SAEMES	01/01/2015	31/12/2022	986 k€	1,7 M€
CARPEAUX	DSP	SAEMES	18/01/1993	17/01/2023	2 k€	0,1 M€
PORTE D'ORLÉANS	DSP	SAEMES	10/03/1999	09/03/2023	207 k€	1,2 M€
SAINT-SULPICE (GARAGE)	DSP	INDIGO	05/10/2019	05/05/2023	6 k€	0,1 M€
CROIX DES PETITS CHAMPS	DSP	INDIGO	06/05/1993	05/05/2023	348 k€	2,7 M€
SAINT-SULPICE	DSP	INDIGO	05/10/1970	05/05/2023	96 k€	2,0 M€
GEORGE V	DSP	INDIGO	01/06/2018	01/08/2023	2 224 k€	2,6 M€
CHAMPS-ELYSEES	DSP	INDIGO	02/08/1993	01/08/2023	313 k€	2,8 M€
MONTHOLON	DSP	INDIGO	01/12/2015	30/11/2023	751 k€	1,5 M€
TERNES	DSP	INDIGO INFRA TERNES	01/12/2013	30/11/2023	1 812 k€	3,1 M€
DIDOT	DSP	SAEMES	07/12/1993	06/12/2023	6 k€	0,3 M€
SAINT-GERMAIN (GARAGE)	DSP	INDIGO	24/12/2016	23/12/2023	231 k€	0,4 M€
JOUFFROY	DSP	INDIGO	05/01/1994	04/01/2024	6 k€	0,1 M€
MILTON	DSP	SAEMES	31/03/1994	30/03/2024	3 k€	0,1 M€
HECTOR MALOT	DSP	SAEMES	11/07/1994	10/07/2024	11 k€	0,6 M€
PASSY	DSP	INDIGO	02/08/2009	01/08/2024	1 099 k€	1,9 M€
CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	DSP	SAEMES	03/09/1994	02/09/2024	3 k€	1,1 M€

DELESSERT	DSP	SAEMES	22/11/1994	21/11/2024	6 k€	0,5 M€
PORTE DE CHAMPERRET	DSP	INDIGO	30/11/2004	29/11/2024	195 k€	1,8 M€
PICPUS NATION	DSP	INDIGO	01/03/1999	28/02/2025	107 k€	1,0 M€
SAINT-MARTIN	DSP	INDIGO	01/09/1978	08/06/2025	182 k€	2,2 M€
PYRAMIDES	DSP	SAEMES	01/09/2017	31/08/2025	1 683 k€	2,5 M€
SEVRES BABYLONE	DSP	INDIGO	19/12/2015	18/12/2025	2 245 k€	3,2 M€
RECOLLETS	DSP	SAEMES	30/01/1996	29/01/2026	2 k€	0,1 M€
BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	DSP	SAEMES	28/03/1996	27/03/2026	52 k€	3,2 M€
HOTEL DE VILLE	DSP	SAEMES	09/11/2011	08/11/2026	403 k€	1,3 M€
MAIRIE DU 17EME	DSP	SAEMES	01/03/1988	28/02/2027	64 k€	1,2 M€
SOUFFLOT	DSP	INDIGO	16/08/1972	15/08/2027	113 k€	2,1 M€
SAINT-PLACIDE	DSP	Q PARK	29/09/1997	28/09/2027	6 k€	0,4 M€
REUILLY-DIDEROT	DSP	SAEMES	12/10/2002	11/10/2027	36 k€	0,4 M€
FAUBOURG SAINT- ANTOINE	DSP	INDIGO	15/03/1993	14/03/2028	174 k€	1,3 M€
ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	DSP	INDIGO	01/01/1969	14/03/2028	60 k€	2,3 M€
PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN	DSP	SAEMES	21/10/2019	26/07/2028	245 k€	0,3 M€
PORTE DE SAINT-CLOUD	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	27/07/2010	26/07/2028	219 k€	1,9 M€
LAGRANGE-MAUBERT	DSP	SAEMES	01/11/2014	31/10/2028	208 k€	1,3 M€
FRANCOIS 1ER	DSP	INTERPARKING	01/11/2014	31/10/2028	1 151 k€	1,7 M€
EYLAU	DSP	INDIGO	03/01/1989	02/01/2029	1 k€	0,1 M€
SUFFREN	DSP	INDIGO	26/01/1989	25/01/2029	1 k€	0,1 M€
HOCHE	DSP	INDIGO	01/06/1988	05/04/2029	128 k€	2,3 M€

CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19ÈME	CT	TOTAL MARKETING France	01/07/2019	30/06/2029	895 k€	0,4 M€
AMPERE - VILLIERS	DSP	INDIGO	11/07/2017	12/07/2029	467 k€	1,0 M€
PORTE D'ASNIERES	DSP	INDIGO	13/07/1994	12/07/2029	15 k€	0,3 M€
MAC MAHON	DSP	INDIGO	29/08/1994	28/08/2029	46 k€	0,9 M€
SAINT-GERMAIN DES PRES	DSP	INDIGO	24/12/1970	16/10/2029	87 k€	1,8 M€
SAINTS-PERES	DSP	INDIGO	17/10/1994	16/10/2029	13 k€	0,7 M€
CONCORDE FREMICOURT	DSP	INDIGO	24/01/2010	23/01/2030	400 k€	2,1 M€
MALESHERBES-ANJOU	DSP	SAGS	01/02/2018	31/01/2030	1 545 k€	2,8 M€
HARLAY (PONT NEUF)	DSP	INDIGO	01/03/1969	01/03/2030	19 k€	0,8 M€
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX 15ÈME	CT	TOTAL MARKETING France	29/04/2019	28/04/2030	565 k€	0,4 M€
HAUSSMANN BERRI	DSP	SAEMES	01/06/2018	31/05/2030	3 192 k€	4,1 M€
CITROEN-CEVENNES	DSP	INDIGO	11/06/1990	10/06/2030	155 k€	2,0 M€
VICTOR HUGO - POMPE	DSP	INDIGO	06/03/1971	30/06/2031	172 k€	1,4 M€
PLACE VICTOR HUGO	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2031	195 k€	1,5 M€
JOFFRE	DSP	INDIGO	01/03/1970	30/06/2031	199 k€	1,6 M€
INVALIDES	DSP	INDIGO	26/02/1964	30/06/2031	209 k€	2,2 M€
FRANZ LISZT	DSP	INDIGO	08/07/1996	07/07/2031	112 k€	1,1 M€
ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	DSP	INDIGO	07/08/2019	07/08/2031	247 k€	0,5 M€

MEDITERRANEE	DSP	SAEMES	19/08/1992	18/08/2032	471 k€	9,0 M€
VENDOME	DSP	INDIGO	27/04/1970	26/11/2032	132 k€	4,1 M€
LOUVRE SAMARITAINE	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	01/06/2013	30/11/2032	575 k€	2,1 M€
VERSAILLES-REYNAUD	DSP	INDIGO	01/03/1998	28/02/2033	105 k€	0,9 M€
MAIRIE DU 14EME - MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	DSP	SAEMES	19/03/2017	25/09/2034	267 k€	0,7 M€
MAINE BASCH	DSP	INDIGO	26/09/1994	25/09/2034	54 k€	1,1 M€
ETOILE-FRIEDLAND	DSP	INDIGO	03/10/1994	02/10/2034	23 k€	1,4 M€
WAGRAM-COURCELLES	DSP	INDIGO	10/05/1995	09/05/2035	80 k€	1,4 M€
ALMA-GEORGE V	DSP	INDIGO	07/06/1995	06/06/2035	20 k€	1,3 M€
BAUDOYER	DSP	REALPARK	15/12/1995	14/12/2035	76 k€	1,4 M€
CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	DSP	INDIGO	27/12/1995	26/12/2035	83 k€	1,4 M€
LYON-DIDEROT	DSP	SNC lyon diderot	29/01/1996	28/01/2036	341 k€	1,9 M€
MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	DSP	SAEMES	01/09/1980	30/06/2036	82 k€	1,6 M€
EURONORD LARIBOISIERE	DSP	INDIGO	10/03/1997	09/03/2037	73 k€	1,5 M€
LA TOUR MAUBOURG ORSAY	DSP	Q PARK	04/08/1997	03/08/2037	37 k€	1,1 M€
LUTECE	DSP	INDIGO	20/12/2018	30/11/2037	54 k€	0,6 M€
CARDINET - NOTRE- DAME	DSP	SAEMES	01/12/2007	30/11/2037	19 k€	1,3 M€
MARCEAU ETOILE	DSP	Q PARK	09/04/1998	08/04/2038	52 k€	1,4 M€
MARIGNY CHÂTEAU	DSP	INDIGO	01/01/2014	31/12/2038	146 k€	0,8 M€
PATRIARCHES	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	21/05/2014	20/05/2039	223 k€	0,8 M€
PORTE MAILLOT	DSP	INDIGO	01/11/2019	31/10/2039	619 k€	0,8 M€

SEBASTOPOL	DSP	INDIGO	10/01/2000	09/01/2040	69 k€	1,3 M€
CHAMPAGNY	DSP	SAEMES	29/09/1980	28/09/2045	3 k€	0,2 M€
LES HALLES-ST EUSTACHE	DSP	SAEMES	11/04/1985	31/12/2045	38 k€	0,9 M€
SAINT-MICHEL	DSP	INDIGO	20/03/1998	19/03/2048	33 k€	1,3 M€
MARCHE SAINT-GERMAIN	DSP	SAEMES	01/09/1983	31/08/2048	2 k€	0,2 M€
FOCH	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	12/09/2004	11/09/2049	189 k€	3,9 M€
POLYTECHNIQUE	DSP	SAEMES	15/11/1984	14/11/2049	2 k€	0,3 M€
ROQUETTE	DSP	SAEMES	01/02/1985	31/01/2050	5 k€	0,2 M€
GAY-LUSSAC	DSP	SAEMES	26/02/1985	25/02/2050	2 k€	0,1 M€
POLIVEAU	DSP	SAEMES	02/09/1985	01/09/2050	1 k€	0,1 M€
BERCY - RELAIS MERCURE	DSP	S.E.I.H. - ACCOR	28/09/1987	01/07/2051	145 k€	0,4 M€
PEREIRE	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	7 k€	0,4 M€
MOZART	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	3 k€	0,2 M€
MARCADET	DSP	SAEMES	04/03/1991	03/03/2056	3 k€	0,1 M€
MAIRIE DU 19EME	DSP	SAEMES	16/11/1992	15/11/2057	6 k€	0,2 M€
GRENIER SAINT-LAZARE	DSP	INDIGO	11/06/1993	10/06/2058	0 k€	0,0 M€
RIVOLI - SEBASTOPOL	DSP	SAEMES	05/09/1994	04/09/2059	32 k€	1,1 M€
GENERAL BEURET	DSP	SAEMES	04/10/1994	03/10/2059	4 k€	0,2 M€
CASERNE MONGE	DSP	SAEMES	05/05/1997	04/05/2072	9 k€	0,5 M€

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
PISCINE SUZANNE BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/05/2014	28/02/2021		1,5 M€	473 k€
ESPACE SPORTIF PAILLERON	DSP	U.C.P.A S L	01/01/2016	31/12/2021		2,4 M€	1 257 k€
PISCINE JOSEPHINE BAKER	DSP	S-PASS	08/07/2015	15/07/2021		1,6 M€	1 330 k€
ACCOR ARENA - POPB	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	3 902 k€	42,4 M€	

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
THEATRE MUSICAL DE PARIS - THEATRE DU CHATELET	DSP	Association Théâtre Musical de Paris - Châtelet	01/06/1979	13/06/2019	1 k€	3,6 M€	14 500 k€
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE PARIS	DSP	SPL La Parisienne de Photographie	01/09/2015	31/12/2019	0 k€	1,3 M€	100 k€
CINEMA LE LOUXOR	DSP	SAS Cinélouxor	01/01/2013	31/12/2019	29 k€	1,7 M€	30 k€
THEATRE DE LA GAITE LYRIQUE	DSP	SEGL - Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique	01/08/2016	31/07/2022	26 k€	3,6 M€	4 489 k€
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	Traffix Music	13/05/2019	12/05/2023	24 k€	50 k€	400 k€
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	50 k€	3,7 M€	1 050 k€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Objet	Type de contrat	Délegataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
MONTPARNASSE 14ÈME	DSP	MJC Ile de France	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,1 M€	299 k€
VILLIOT-RÂPÉE, BERCY 12ÈME ARRT RENOMMÉS ANNIE FRATELLINI ET MUSIDORA	DSP	CLAJE	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,3 M€	696 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	DSP	Crescendo	15/12/2013	31/08/2020	37 k€	0,3 M€	266 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	DSP	Association Léo Lagrange Ile de France	05/12/2013	31/08/2020	48 k€	0,4 M€	112 k€
MONTGALLET, REUILLY 12ÈME ARRT RENOMMÉS PINA BAUSCH ET BESSIE SMITH	DSP	CLAJE	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,7 M€	1 003 k€
LES HALLES - LE MARAIS 1ER, 2 ET 3ÈME ARRT	DSP	ACTISCE	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,4 M€	600 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	DSP	Crescendo	05/12/2013	31/08/2020	55 k€	0,4 M€	236 k€
RENÉ BINET/ LA CHAPELLE/ HÉBERT 18ÈME ARRT RENOMMÉ RACHID TAHA	DSP	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,3 M€	1 827 k€
LA JONQUIÈRE, INTERCLUB 17 17ÈME	DSP	ACTISCE	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	0,4 M€	955 k€
PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS	DSP	ACTISCE	01/01/2014	31/08/2020	19 k€	0,2 M€	575 k€
POTERNE DES PEUPLIERS/ DUNOIS/ DAVIEL/ RICHEL/ BAUDRICOURT 13ÈME ARRT	DSP	Ligue de l'Enseignement-FP	01/09/2015	31/08/2020	0 k€	1,4 M€	2 567 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	DSP	People & Baby	24/02/2014	31/12/2020	54 k€	0,4 M€	135 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	DSP	Evancia Babilou	23/02/2014	31/01/2021	57 k€	0,4 M€	129 k€
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	DSP	Crescendo	27/02/2014	31/01/2021	29 k€	0,2 M€	196 k€
BEAUJON 8ÈME	DSP	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	01/09/2016	31/08/2021	11 k€	0,4 M€	341 k€
POINT DU JOUR 16ÈME	DSP	ACTISCE	01/09/2016	31/08/2021	24 k€	0,7 M€	851 k€
GIONO	DSP	People & Baby	01/01/2015	31/12/2021	41 k€	0,3 M€	129 k€

GUADELOUPE	DSP	Crescendo	05/06/2015	31/12/2021	49 k€	0,4 M€	178 k€
GABRIELLE	DSP	Evancia Babilou	01/01/2015	31/12/2021	46 k€	0,2 M€	195 k€
EMERIAU	DSP	ONCP(œuvre nouvelle des crèches parisiennes)	01/05/2015	31/12/2021	38 k€	0,3 M€	163 k€
GIDE	DSP	Crescendo	26/03/2015	31/12/2021	54 k€	0,4 M€	188 k€
CHARRIERE	DSP	Association Léo Lagrange Nord Ile de France	01/01/2015	31/12/2021	47 k€	0,5 M€	131 k€
BRANCION/ CÉVENNES/ FRÈRES VOISIN/ SOHANE BENZIANE/ ESPACE PARIS PLAINE 15ÈME ARRT	DSP	MJC Paris 15 Brancion	01/09/2017	31/08/2022	29 k€	1,1 M€	2 023 k€
RÉBEVAL/CURIAL/CLAVEL/MATHIS/PLACE DES FÊTES/ANGÈLE MERCIER 19ÈME ARRT	DSP	Ligue de l'Enseignement-FP	01/09/2017	31/08/2022	28 k€	1,4 M€	3 507 k€
CHÂTEAU-LONDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10ÈME ARRT	DSP	Club Recherche et Loisirs	01/09/2017	31/08/2022	2 k€	2,1 M€	2 154 k€
EAPE BARON LE ROY	DSP	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	01/08/2018	31/07/2023	47 k€	0,4 M€	159 k€
3 RUELLE AU PÈRE FRAGILE (15 ÈME)	DSP	Association Léo Lagrange Ile de France	01/08/2018	31/07/2023	64 k€	0,4 M€	125 k€
HALTE GARDERIE DUHESME	DSP	Leo Lagrange Nord Ile de France	01/08/2016	31/07/2023	38 k€	0,3 M€	150 k€
ARRAS, CENSIER 5ÈME ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2018	31/08/2023	14 k€	0,7 M€	988 k€
VERCINGÉTORIX / MARC SANGNIER 14ÈME RENOMMÉ ANGEL PARRA	DSP	CASDAL 14	01/09/2018	31/08/2023	20 k€	0,4 M€	1 427 k€
MAISON DES ENSEMBLES 12ÈME ARRONDISSEMENT	DSP	Ligue de l'Enseignement-FP	01/09/2018	31/08/2023	14 k€	0,3 M€	694 k€
EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	DSP	Association Crescendo	01/01/2019	31/12/2023	40 k€	0,4 M€	171 k€
VALEYRE 9ÈME ARRONDISSEMENT	DSP	Ligue de l'Enseignement-FP	01/09/2019	31/08/2024			
RICHARD WRIGHT 6ÈME ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2019	31/08/2024			
RAVEL 12ÈME / KELLERMAN 13ÈME ARRT	DSP	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	01/09/2016	31/08/2026	215 k€	8,7 M€	0 k€

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

Objet	Type de contrat	Délégataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT C	DSP	Dadoun	01/11/2015	03/01/2020	583 k€	3,7 M€
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT B	DSP	Groupe Bensidoun	01/11/2015	03/01/2020	433 k€	4,0 M€
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT A	DSP	Cordonnier Frères	01/11/2015	03/01/2020	520 k€	4,1 M€
MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	EGS	01/04/2017	31/03/2022	89 k€	0,3 M€
MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2017	06/04/2022	8 k€	0,2 M€
LOT 4 MARCHE COUVERT LA CHAPELLE	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	9 k€	0,2 M€
LOT 1 MARCHE COUVERT ST GERMAIN	DSP	BANIMMO	01/01/2017	31/12/2022	60 k€	0,3 M€
LOT 3 MARCHES COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2017	31/12/2022	105 k€	0,4 M€
LOT 2 MARCHES COUVERTS	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	542 k€	1,4 M€
MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	DSP	SEMACO	06/01/2018	05/01/2023	134 k€	1,0 M€
MARCHÉ DE LA CRÉATION	DSP	EGS	01/03/2018	28/02/2023	50 k€	0,1 M€
MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT REINHARDT DJANGO	DSP	SOMAREP	26/07/2018	25/07/2023	85 k€	0,5 M€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet	Type de contrat	Délégataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE COMMERCIALE ET	CS	SEMAEST	02/05/2017	01/05/2029	NC	NC	NC
PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	DSP	RIVP	21/07/2014	30/09/2053	NC	NC	NC

SERVICES FUNERAIRES

Objet	Type de contrat	Délégataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019	Subv 2019
CRÉMATORIUM DU PÈRE LACHAISE	DSP	SAEMPF	01/06/2015	01/09/2019	833 k€	3,0 M€	
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SAEMPF	10/01/2011	30/11/2019	68 k€	9,5 M€	63 k€
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	G2F	01/03/1994	29/02/2024	186 k€	1,0 M€	
SERVICES EXTÉRIEURS DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SAEMPF	01/12/2019	30/11/2024		0,7 M€	
CRÉMATORIUM DU PÈRE LACHAISE	DSP	Société des Crématoriums de France	01/09/2019	31/08/2049	505 k€	1,5 M€	

PUBLICITE

Objet	Type de contrat	Délégataire	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2019	CA 2019
CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CLEAR CHANNEL France	12/08/2019	11/08/2024	5 788 k€	8,6 M€
FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	CS	JC DECAUX France	08/06/2019	07/06/2027	2 221 k€	3,5 M€